



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 2 SEPTEMBRE 1876.

ERRATUM.

A la page 2026, La Société de Construction du Canada ; *vs.* Alexis Bélanger *et al.*, le No. de la cause est 7893.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

Québec, 26 août 1876.

Charles Edouard Houde, écuyer, a été élu le dix-huit du courant, député à l'Assemblée Législative de cette Province pour le district électoral de Nicolet.

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.
5063

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 29 août 1876.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, de nommer Frédéric Nadeau, François-Xavier Blais et Joseph Couture, écuyers, de la paroisse de Saint-Bernard, dans le comté de Dorchester, juges de paix pour le district de Beauce.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 28 août 1876.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de faire les nominations suivantes, savoir :

Joseph Octave Sirois, écuyer, de la Grande Rivière, dans le comté de Gaspé, pour être greffier de la cour de magistrat pour le comté de Gaspé, à la Grande Rivière, en remplacement de Louis Zéphirin Joncas, écuyer, démissionnaire.

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 2nd SEPTEMBER, 1876.

ERRATUM.

To the page 2026, La Société de Construction du Canada ; *vs.* Alexis Bélanger *et al.*, the No. of the case is 7893.

OFFICE OF THE CLERK OF THE CROWN IN CHANCERY.

Quebec, 26th August, 1876.

On the eighteenth day of August instant, Charles Edouard Houde, esquire, was elected a member of the Legislative Assembly of this Province for the electoral district of Nicolet.

L. H. HUOT,

Clerk of the Crown in Chancery.
5064

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 29th August, 1876.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Frederic Nadeau, François Xavier Blais and Joseph Couture, esquires, of the parish of Saint Bernard, in the county of Dorchester, justices of the peace for the district of Beauce.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 28th August, 1876.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to make the following appointments :

Joseph Octave Sirois, esquire, of Grand River, in the county of Gaspé, to be clerk of the magistrate's court for the county of Gaspé, at Grand River, *vice* Louis Zéphirin Joncas, esquire, resigned,

Didace Tassé, écuyer, de la paroisse de Saint-Athanase, dans le comté d'Iberville, pour être un des inspecteurs de prisons, hôpitaux et autres institutions, et inspecteurs des bureaux publics dans la province de Québec, en remplacement de Benjamin Globensky, écuyer, démissionnaire.

Michel Adrien Bessette, écuyer, de Stukely-Nord, dans le comté de Shefford, pour être registrateur du comté d'Iberville, en remplacement de Didace Tassé, écuyer, démissionnaire.

Eugène Poulin, écuyer, du village de Marieville, dans le comté de Rouville, pour être registrateur du comté de Rouville, en remplacement de L. Edouard P. Laberge, écuyer, décédé.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 28 août 1876.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer William Sharples, écuyer, marchand, de la ville de Québec, juge de paix pour le district de Québec; et Arthur Gagnon, écuyer, de la cité de Montréal, juge de paix pour le district de Montréal; et Alexander Watson, écuyer, de la paroisse de Saint-Sébastien, dans le comté d'Iberville, juge de paix pour le district d'Iberville.

5069

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGT-UNIÈME jour du mois d'AOUT courant, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-seize, et à chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le VINGT-UNIÈME jour du mois d'AOUT courant, mil huit cent soixante-seize, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, LUNDI, le SEIZIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre

2

Didace Tassé, esquire, of the parish of Saint Athanase, in the county of Iberville, to be one of the inspectors of prisons, hospitals and other institutions, and inspector of public offices in the province of Quebec, vice Benjamin Globensky, esquire, resigned.

Michel Adrien Bessette, esquire, of Stukely North, in the county of Shefford, to be registrar for the county of Iberville, vice Didace Tasse, esquire, resigned.

Eugène Poulin, esquire, of the village of Marieville, in the county of Rouville, to be registrar for the county of Rouville, vice L. Edouard P. Laberge, esquire, deceased.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 28th August, 1876.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint William Sharples, esquire, merchant, of the city of Quebec, justice of the peace for the district of Quebec; also Arthur Gagnon, esquire, of the city of Montreal, justice of the peace for the district of Montreal; also Alexander Watson, esquire, of the parish of Saint-Sébastien, in the county of Iberville, justice of the peace for the district of Iberville.

5070

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE OF
QUEBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the TWENTY FIRST day of the month of AUGUST, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy six, to have been commenced and held, and to every of you—GREETING.

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands called for the TWENTY FIRST day of the month of AUGUST, one thousand eight hundred and seventy six, at which time, at Our City of Quebec, you were held and constrained to appear.

Now Know YE, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our loving subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Quebec, to relieve you and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on MONDAY, the SIXTEENTH day of the month of OCTOBER next, you meet us in Our Legislature of the said Province, at Our City of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of

dite Province de Québec, ce DIX-SEPTIEME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et seize, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,
L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.
3307

Avis du Gouvernement.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 25 août 1876.

Avis est par le présent donné qu'une demande a été présentée au Lieutenant-Gouverneur par le conseil de la paroisse de l'Annonciation, dans le comté des Deux-Montagnes, pour obtenir l'autorisation de ne publier qu'en français seulement, tous avis, règlements ou résolutions faits ou passés par le dit conseil. Toutes représentations à ce contraire, devront être produites dans le délai des deux mois qui suivront la seconde et dernière publication du présent avis.

5057 GEORGE B. BAKER,
Secrétaire *ad interim*.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 28 août 1876.

Avis public est par le présent donné qu'en vertu de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, des lettres-patentes ont été émises sous le Grand Sceau de la Province de Québec, en date du vingt-unième jour d'août, incorporant William Miller Ramsay, George Wellesley Hamilton, Ivan Wotherspoon, George Denholm, Robert Simms, John George Lidey, John Cowan, Elliot T. Galt, George A. Drummond et Alexander Walker, tous de la cité de Montréal, dans notre province de Québec, écuyers, dans le but de pêcher le saumon, la truite et autres poissons et les protéger dans la rivière Jacques-Cartier, dans la dite province, et surtout dans le comté de Portneuf, sous le nom "Le Club de Pêche de la Rivière Jacques-Cartier," avec un capital de cinq mille piastres divisé en dix actions de cinq cents piastres chacune.

Daté au bureau du Secrétaire de la Province de Québec, ce vingt-huitième jour d'août mil huit cent soixante et seize.

(Signé,) GEORGE B. BAKER,
5071 Secrétaire *ad interim*.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Québec, 24 janvier 1876.

Toutes les demandes de bills privés, qui sont proprement du ressort de la législature de la province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'un aqueduc, ou d'une usine à gaz, l'incorporation de professions ou métiers, de compagnies à fonds social; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité; le prélèvement d'une taxe locale, la division d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation parlementaire, ou celle d'un township; le changement d'un chef-lieu de comté ou d'un bureau local, le règlement d'une commune; le nouvel arpentage d'un township, ligne ou concession; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoique ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement

Quebec, this SEVENTEENTH day of AUGUST, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy six, and in the fortieth year of Our Reign.

By command,
L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery.
5308

Government Notices.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 25th August, 1876.

Notice is hereby given that application has been made to the Lieutenant Governor by the council of the parish of l'Annonciation, in the county of Two Mountains, for lease to publish in the french language only all notices, by laws and resolutions made or passed by the said council. All oppositions to the granting of the same, must be produced within two months from the second and last insertion of the present notice.

5058 GEORGE B. BAKER,
Secretary *ad interim*.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 28th August, 1876.

Public notice is hereby given, that under the joint stock companies incorporation act, letters patent have been issued under the Great Seal of the Province of Quebec, bearing date the twenty first day of August, incorporating William Miller Ramsay, George Wellesley Hamilton, Ivan Wotherspoon, George Denholm, Robert Simms, John George Lidey, John Cowan, Elliot T. Galt, George A. Drummond and Alexander Walker, all of the city of Montreal, in our province of Quebec, esquires, for the carrying on and protecting the fishing of salmon, trout and other fish in the river Jacques Cartier, in the said province, and especially in the county of Portneuf, by the name of the "Jacques Cartier River Fishing Club," with a total capital stock of five thousand dollars, divided into ten shares of five hundred dollars each.

Dated at the office of the Secretary of the Province of Quebec, this twenty eighth day of August, one thousand eight hundred and seventy six.

(Signed,) GEORGE B. BAKER,
5072 Secretary *ad interim*.

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Quebec, 24th January, 1876.

All applications for private bills properly within the range of the powers of the legislature of the province of Quebec, according to the provisions of the Act of British North America, 1867, whether for the construction of a bridge, a railway, a turnpike-road or telegraph line, canal, lock, dam or slide, or other like works; the granting of a right of ferry; the construction of works for supplying gas or water; the incorporation of any particular profession or trade, or of any joint stock company; the incorporation of a city, town, village or other municipality; the levying of any local assessment; the division of any county for purposes other than that of representation in parliament, or of any township; the removal of the site of any county, town or of any local offices; the regulation of any common; the survey of any township, line or concession, or otherwise for granting to any individual or individuals, any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice clearly and distinctly specifying the nature

d'une nature semblable à un acte antérieur,— exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature de l'objet de la demande, comme suit, savoir :

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal ; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Et toute personne qui fera telle application devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la *Gazette Officielle*, adresser une copie de son bill avec la somme de cent piastres au greffier du comité des bills privés.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition, demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non, et les dimensions de ce pont tournant.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier, Conseil Législatif.
G. M. MUIR,

3309 Greffier de l'Assemblée Législative.

and object of the application, to be published as follows, viz :

A notice inserted in the *Official Gazette*, in the English and French languages, and in one newspaper in the English, and one in the French language, in the district affected, or in both languages, if there be but one paper ; or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette* and in a paper published in an adjoining district.

Such notice shall be continued in each case for a period of at least thirty days during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

And any person who shall make such application shall, within one week from the first publication of such notice in the *Official Gazette*, address a copy of his bill with the sum of one hundred dollars to the clerk of the committee on private bills.

Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall, upon giving the notice prescribed by the preceding rule also, at the same time and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels, and mentioning also whether they intend to erect a draw bridge or not, and the dimensions of the same.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clerk, Legislative Council.
G. M. MUIR,
Clerk, Legislative Assembly

3310.

Demandes au Parlement.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour amender l'acte d'incorporation du collège Saint-François, Richmond.

ARTHUR WILCOCKS,
Secrétaire du collège S. F.
Richmond, 23 août 1876. 4953 2

AVIS.

La succession John Pratt, demandera à la prochaine session de la Législature de Québec, le pouvoir de payer ses exécuteurs testamentaires et ses administrateurs.

D. GIROUARD,
Avocat de la succession.
Montréal, 8 août 1876. 4645 5

Avis Divers.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dame Olympe Lambert, de la paroisse de Boucherville, dans le district de Montréal, épouse d'Alexandre Racicot, ci-devant cultivateur, et maintenant commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;
vs.
Le dit Alexandre Racicot, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le quinze août courant.
LACOSTE & DRUMMOND,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 15 août 1876. 4787 3

Applications to Parliament.

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, to amend the act of incorporation of Saint Francis college, Richmond.

ARTHUR WILCOCKS,
Secretary S. F. college.
Richmond, 23rd August, 1876. 4954

NOTICE.

The heirs of the late John Pratt, esquire, will apply to the Legislature of Quebec, at its next sitting, for power to remunerate his testamentary executors and administrators.

D. GIROUARD,
Solicitor for the estate Pratt.
Montreal, 8th August, 1876. 4646

Miscellaneous Notices.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
Dame Olympe Lambert, of the parish of Boucherville, in the district of Montreal, wife of Alexandre Racicot, of the same place, heretofore farmer, and now trader, duly authorized to ester en justice, Plaintiff ;
vs.
The said Alexandre Racicot, Défendeur.
An action for separation as to property has been instituted in this cause on this day.
LACOSTE & DRUMMOND,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 15th August, 1876. 4783.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Malvina Bourque, de la paroisse de Montréal, district de Montréal, épouse de Jean-Baptiste Forget dit Dépaté, commerçant, du même lieu, dûment autorisé à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Jean-Baptiste Forget dit Dépaté, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause, le neuvième jour d'août courant.

BOURGOIN & LACOSTE,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 16 août 1876. 4839 3

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Marie Racette, de la paroisse de Montréal, district de Montréal, épouse d'Isidore Forget dit Dépaté, commerçant et entrepreneurs, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Isidore Forget dit Dépaté, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause, le seizième jour d'août courant.

BOURGOIN & LACOSTE,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 16 août 1876. 4841 3

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Arthémise Deschamps, de la Côte Saint-Antoine, paroisse de Notre-Dame de toutes Grâces, dans le district de Montréal, épouse de Pierre Bouchard, manufacturier et menuisier, du même lieu, autorisée en justice à ester en jugement, Demandeur; contre le dit Pierre Bouchard, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
Procureurs de la Demanderesse.
Montréal, 4 août 1876. 4569 5

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Onézime Buteau, épouse commune en biens de Pierre Arbec, cultivateur, de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, district susdit, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Pierre Arbec, son époux, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

PRÉVOST & PRÉFONTAINE,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 2 août 1876. 4755 4

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Virginie Jodoin, de la cité et du district de Montréal, épouse de François-Xavier Lavallée, ci-devant cultivateur, de Saint-Bruno, dit district, et maintenant commerçant, de la cité et du district de Montréal, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit François-Xavier Lavallée, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause le huitième jour d'août courant.

LACOSTE & DRUMMOND,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 8 août 1876. 4697 4

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Malvina Bourque, of the parish of Montreal, district of Montreal, wife of Jean-Baptiste Forget dit Dépaté, trader, of the same place, duly authorized to ester en justice, Plaintiff;

vs.

The said Jean Bte. Forget dit Dépaté, Defendant.
An action en séparation de biens has been instituted in this cause, on the ninth day of August instant.

BOURGOIN & LACOSTE,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 16th August, 1876. 4840

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Marie Racette, of the parish of Montreal, district of Montreal, wife of Isidore Forget dit Dépaté, trader and undertaker, of the same place, duly authorized to ester en justice, Plaintiff;

vs.

The said Isidore Forget dit Dépaté, Defendant.
An action en séparation de biens has been instituted in this cause, on the sixteenth day of August 1876.

BOURGOIN & LACOSTE,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 16th August, 1876. 4842

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Arthémise Deschamps, of Côte Saint-Antoine, parish of Notre Dame de toutes Grâces, in the district of Montreal, wife of Pierre Bouchard, of the same place, manufacturer and carpenter, authorize to ester en jugement, Plaintiff; against the said Pierre Bouchard, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 4th August, 1876. 4570

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Onézime Buteau, wife common as to property of Pierre Arbec, farmer, of the parish of Saint Joseph of Chambly, said district, duly authorized to sue, Plaintiff.

vs.

The said Pierre Arbec, her husband, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause.

PRÉVOST & PRÉFONTAINE,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 2nd August, 1876. 4756

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Virginie Jodoin, of the city and district of Montreal, wife of François Xavier Lavallée, heretofore of Saint Bruno, said district, farmer, and now of the city and district of Montreal, trader, duly authorized to ester en justice, Plaintiff;

vs.

The said François-Xavier Lavallée, Defendant.
An action for separation as to property séparation de biens has been issued in this cause on the eighth day of August instant.

LACOSTE & DRUMMOND,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 8th August, 1876. 4698

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. } No. 1909.
 Dame Caroline Rocheleau, de la cité de Montréal,
 épouse de David Prévost, charpentier, ci-devant
 du même lieu, et maintenant absent de cette
 province, et dûment autorisée à ester en justice,
 Demanderesse ;

vs.
 Le dit David Prévost, Défendeur.
 Une action en séparation de corps et de biens
 a été intentée devant cette cour en cette cause.
 T. & C. C. DE LORIMIER,
 Avocats de la Demanderesse.
 Montréal, 21 juin 1876. 4699 4

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dame Mary Collins, de la cité et du district de
 Montréal, épouse de William Goffeney, forgeron,
 du même lieu, dûment autorisée à ester à
 jugement, Demanderesse ;

vs.
 Le dit William Goffeney, Défendeur.
 La demanderesse a, ce jour, instituée une action
 en séparation de biens contre le dit défendeur en
 cette cause.
 JUDAH, WURTELE & BRANCHAUD,
 Avocats de la Demanderesse.
 Montréal, 5 août 1876. 4613 4

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dame Dorimène Renaud, de la cité de Montréal,
 dans le district de Montréal, épouse de Dosité
 Veronneau, charpentier, du même lieu,
 Demanderesse ;

vs.
 Le dit Dosité Veronneau, son époux, Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été instituée
 en cette cause le vingt-six juillet dernier.
 GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
 Avocats de la Demanderesse.
 Montréal, 1er août 1876. 4601 4

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
 Dans l'affaire de W. L. Kinmond & Cie., de la cité
 de Montréal, marchands et commerçants, faillis.
 Je, soussigné, Arthur M. Perkins, syndic officiel,
 de la cité de Montréal, a été nommé syndic dans
 cette affaire. Les créanciers sont priés de pro-
 duire entre mes mains leurs réclamations sous un
 mois.

ARTHUR M. PERKINS,
 Syndic.
 Bureau : Perkins, Lajoie, Beausoleil & Perkins,
 No. 60, rue Saint-Jacques,
 Montréal, 21 août 1876. 4939 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
 MM. Young, McNaughton & Cie., marchands, De-
 mandeur ; *vs.* Louis Payette, de Montréal, fai-
 sant affaires sous les noms de Boyce & Cie., Dé-
 fendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et
 les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau
 de Doutre & Ferguson, No. 59, rue Saint-François-
 Xavier, Montréal, mercredi, le vingtième jour de
 septembre prochain, à trois heures de l'après-midi,
 pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer
 un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
 Syndic officiel.
 Bureau : Doutre & Ferguson,
 59, rue Saint-François-Xavier,
 Montréal, 18 août 1876. 5051 2

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. } No. 1909.
 Dame Caroline Rocheleau, of the city of Montreal,
 wife of David Prevost, heretofore of the same
 place, carpenter, and now absent from this pro-
 vince, duly authorized to ester en justice,
 Plaintiff ;

vs.
 The said David Prevost, Defendant.
 An action for separation from bed and board
 has been instituted before this court in this cause.
 T. & C. C. DE LORIMIER,
 Attorneys for Plaintiff.
 Montreal, 21st June, 1876. 4700

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 Dame Mary Collins, of the city and district of
 Montreal, wife of William Goffeney, of the same
 place, blacksmith, duly authorized to ester à
 jugement, Plaintiff ;

vs.
 The said William Goffeney, Defendant.
 The said plaintiff has, this day, instituted an
 action for separation as to property against the
 defendant in this cause.
 JUDAH, WURTELE & BRANCHAUD,
 Attorneys for Plaintiff.
 Montreal, 5th August, 1876. 4614

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 Dame Dorimène Renaud, of the city of Montreal,
 in the district of Montreal, wife of Dosité
 Veronneau, of the same place, carpenter,
 Plaintiff ;

vs.
 The said Dosité Veronneau, her husband, Defendant.
 An action for separation of property has been
 instituted in this cause on the twenty sixth of July
 last.
 GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
 Attorneys for Plaintiff.
 Montreal, 1st August, 1876. 4602

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.
 In the matter of W. L. Kinmond & Co., of the city
 of Montreal, merchants and traders, Insolvents.
 I, the undersigned, Arthur M. Perkins, official
 assignee, of the city of Montreal, have been ap-
 pointed assignee in this matter. Creditors who
 have not done so are requested to file their claims
 before me within one month.

ARTHUR M. PERKINS,
 Assignee.
 Office : Perkins, Lajoie, Beausoleil & Perkins,
 No. 60, Saint James street,
 Montreal, 21st August, 1876. 4940

INSOLVENT ACT OF 1875.
 Messrs. Young McNaughton & Co., merchants,
 Plaintiff ; *vs.* Louis Payette, of Montreal, trading
 under style of Boyce & Co, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause,
 and the creditors are notified to meet at the office
 of Doutre & Ferguson, No. 59, Saint François
 Xavier street, Montreal, on Wednesday, the twen-
 tieth day of September next, at the hour of three
 o'clock in the afternoon, to receive statements of
 their affairs, and to appoint an assignee if they see
 fit.

ALPHONSE DOUTRE,
 Official assignee.
 Office : Doutre & Ferguson,
 59, Saint François Xavier street,
 Montreal, 18th August, 1876. 5052

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

In re :—Louis Guy, individuellement et comme faisant partie de la ci-devant société F. Dionne & Co., insolvable.

Un bordereau de dividende final a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au douzième jour de septembre prochain, après lequel le dividende sera payé.

ODILON ROY,

Syndic.
4915 2

Québec, 19 août 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 129.
James McShane, jr., Demandeur ; vs. Winning, Hill & Ware, Défendeurs.

Un bref de saisie a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 58, rue Saint-François-Xavier, mardi, le vingt-sixième jour de septembre prochain, à deux heures p. m., pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

WILLIAM RHIND,

Syndic officiel.

Montréal, 19 août 1876.

4925 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Régis Labelle, de la cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, lundi, le onzième jour de septembre A. D. 1876, à trois heures p. m., pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,

Syndic.
4917 2

Montréal, 19 juillet 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Arthabaska. }
Dans l'affaire de P. O. Trigane, failli.

Le cinquième jour d'octobre prochain, le soussigné fera application au juge de la dite cour pour une décharge en vertu du dit acte.

P. O. TRIGANE,

Par FELTON & CRÉPEAU,

Ses procureurs *ad litem*.

Arthabaskaville, 22 août 1876.

4933 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Emilien Martel, entrepreneur et commerçant, de la paroisse de Saint-Pie Deguire, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette affaire à la poursuite de François Martel, cultivateur, de la dite paroisse de Saint-Pie Deguire, et sur la signification du dit bref, le failli m'a fait une cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, rue George, en la ville de Sorel, mardi, le dix-neuvième jour de septembre prochain, à sept heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement de la faillite en général.

A. GERMAIN,

Syndic.
4937 2

Sorel, 22 août 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de J. C. Marcotte, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au quatrième jour de septembre, après lequel jour les dividendes seront payés.

RICHARD H. WURTELE,

Syndic.
4987 2

Québec, 18 août 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In re :—Louis Guy, individually and as partner of the heretofore existing firm of F. Dionne & Co., an Insolvent.

A final dividend sheet has been prepared open to objection until the twelfth day of September next, after which dividend will be paid.

ODILON ROY,

Assignee.
4916

Quebec, 19th August, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 129.
James McShane, jr., Plaintiff ; vs., Winning, Hill & Ware, Defendants.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 58, Saint François Xavier street, on Tuesday, the twenty sixth day of September next, at two o'clock p. m., to receive statements of their affairs, and to appoint and assignee if they see fit.

WILLIAM RHIND,

Official assignee.

Montreal, 19th August, 1876.

4926

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Régis Labelle, of the city of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the eleventh day of September A. D. 1876, at three o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, Saint James street, Montreal, for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,

Assignee
4918

Montreal, 19th July, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Arthabaska. }

In the matter of P. O. Trigane, an Insolvent.

On the fifth day of October next, the undersigned will apply to the judge of the said court for a discharge under the said act.

P. O. TRIGANE,

By FELTON & CRÉPEAU,

His Attorneys *ad litem*.

Arthabaskaville, 22nd August, 1876.

4934

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Emilien Martel, contractor and trader, of the parish of Saint-Pie Deguire, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this matter at the suit of François Martel, farmer, of the said parish of Saint-Pie Deguire, and upon the service of said writ, the insolvent has made an assignment of his estate and effects to me. Creditors are notified to meet at my office, George street, in the town of Sorel, on Tuesday, the nineteenth day of September next, at seven o'clock in the afternoon, to receive a statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the estate generally.

A. GERMAIN,

Assignee.
4938

Sorel, 22nd August, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of J. C. Marcotte, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, and is open to objection until the fourth day of September next, after which dividend will be paid.

RICHARD H. WURTELE,

Assignee.
4988

Quebec, 18th August, 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province of Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Arthabaska. }

Dans l'affaire de Joseph Beaupré, failli.
Le cinquième jour d'octobre prochain, le soussigné fera application au juge de la dite cour pour une décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH BEAUPRÉ,
Par FELTON & CRÉPEAU,
Ses procureurs *ad litem*.

Arthabaskaville, 22 août 1876. 4935 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province of Québec, }
District of Montréal, } *Cour Supérieure.*

In re :— Gauthier, Mayrand et Cie., marchands épiciers, de la cité de Montréal, faillis.

George T. Mayrand, l'un des faillis sus-nommés tant individuellement que comme associé tel que susdit, fera application à cette cour, le deuxième jour d'octobre prochain, pour sa décharge sous le dit acte.

GEORGE T. MAYRAND,
Par T. & C. C. DELORIMIER,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 22 août 1876. 4965 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province of Québec, }
District of Montréal, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Damase Moineau, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le deuxième jour d'octobre prochain, le failli sus-nommé fera application à cette cour pour sa décharge sous le dit acte.

DAMASE MOINEAU,
Par T. & C. C. DELORIMIER,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 23 août 1876. 4969 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province of Québec, }
District of Montréal, } *Cour Supérieure.*

In re :—Gauthier, Mayrand & Cie., marchands épiciers, de la cité de Montréal, faillis.

Louis Gauthier, l'un des faillis sus-nommés tant individuellement que comme associé tel que susdit, fera application à cette cour, le deuxième jour d'octobre prochain, pour sa décharge sous le dit acte.

LOUIS GAUTHIER,
Par T. & C. C. DELORIMIER,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 22 août 1876. 4967 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province of Québec, }
District of Montréal, }
Dans l'affaire de Charles Content, commerçant, de Montréal, failli.

Lundi, le dix-huitième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à cette cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

CHARLES CONTENT,
Par GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 1er août 1876. 4603 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province of Québec, } *Cour Supérieure.*
District of Montréal. }

Dans l'affaire de Romain St. Jean, commerçant, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, failli.

Le soussigné fera application à la cour pour sa décharge en vertu des dits actes, le treize septembre prochain.

ROMAIN ST. JEAN,
Par TRUDEL, TAILLON & VANASSE,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 7 août 1876. 4607 4

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Arthabaska. }

In the matter of Joseph Beaupré, an Insolvent.
On the fifth day of October next, the undersigned will apply to the judge of the said court for a discharge under the said act.

JOSEPH BEAUPRÉ,
By FELTON & CRÉPEAU,
His attorneys *ad litem*.

Arthabaskaville, 22nd August, 1876. 4936

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Québec, }
District of Montréal, } *Superior Court.*

In re :— Gauthier, Mayrand and Co., grocers and traders, of the city of Montréal, Insolvents.

George T. Mayrand, one of the above named insolvents, individually and as co-partner as above on the second day of October next, apply to this court for his discharge under said act.

GEORGE T. MAYRAND,
By T. & C. C. DELORIMIER,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 22nd August, 1876. 4966

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Québec, }
District of Montréal, } *Superior Court.*

In the matter of Damase Moineau, of the city of Montréal, trader, an Insolvent.

On the second day of October next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

DAMASE MOINEAU,
By T. & C. C. DELORIMIER,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 23rd August, 1876. 4970

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Québec, }
District of Montréal, } *Superior Court.*

In re :—Gauthier, Mayrand & Co., grocers and traders, of the city of Montréal, Insolvents.

Louis Gauthier, one of the above named insolvents individually and as co-partner as above, will on the second day of October next, apply to this court, for his discharge under said act.

LOUIS GAUTHIER,
By T. & C. C. DELORIMIER,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 22nd August, 1876. 4968

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Québec, }
District of Montréal, }
In the matter of Charles Content, of Montréal, trader, an Insolvent.

On Monday, the eighteenth day of September next, the undersigned will apply to this court to obtain his discharge under said act.

CHARLES CONTENT,
Per GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 1st August, 1876. 4604

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Montréal. }

In the matter of Romain St. Jean, trader, of the city of Montréal, in the district of Montréal, an Insolvent.

The undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts, on the thirteenth day of September next.

ROMAIN ST. JEAN,
By TRUDEL, TAILLON & VANASSE,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 7th August, 1876. 4608

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de L. A. Lapointe, chapelier et marchandonnier, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au quatrième jour de septembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

R. HENRY WURTELE,

Québec, 23 août 1876.

Syndic.
4985 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

In re :—Antoine Ulric Tessier, failli.

Le vingtième jour de septembre prochain, le soussigné demandera sa décharge en vertu des dits actes.

ANTOINE ULRIC TESSIER,

Par THEO. BERTRAND,

Son procureur *ad litem*.

Montréal, 10 août 1876.

4795 3

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de Louis Précourt, failli; et Adolphe Cadieux, syndic.

Le dix-neuvième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ADOLPHE CADIEUX,

Par N. L. DENONCOURT,
Son procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 12 août 1876.

4775 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Laurin, Webster and McMartin, faillis.

Le vingtième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

THEOPHILE LAURIN,

Par TRUDEL, TAILLON & VANASSE,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 14 août 1876.

4797 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de J. A. Bedard, failli; et Isidore Louis Clair, syndic.

Le vingtième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge.

I. L. CLAIR,

Par GERVAIS & GÉRIN,

Procureurs *ad litem*.

Trois-Rivières, 15 août 1876.

4789 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Dame Anoplette Dansereau, marchande publique, de la cité de Montréal, épouse séparée quant aux biens de Louis St. Louis, commerçant, du même lieu, et par ce dernier dûment et spécialement autorisée à l'effet des présentes, la dite Dame St. Louis faisant affaires sous le nom et la raison sociale de A. D. St. Louis, commerçant, faillie.

Vendredi, le sixième jour du mois d'octobre prochain, la dite faillie demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

DAME ANOPLETTE DANSEREAU.

Par ARCHAMBAULT & DAVID,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 19 août 1876.

4821 3

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of L. A. Lapointe, hatter and furrier, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared and is open to objection, until the fourth day of September next, after which dividend will be paid.

R. HENRY WURTELE,

Quebec, 23rd August, 1876.

Assignee.
4986

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In re :—Antoine Ulric Tessier, an Insolvent.

On the twentieth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ANTOINE ULRIC TESSIER,

Per THEO. BERTRAND,

His attorney *ad litem*.

Montreal, 10th August, 1876.

4796

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }

In the matter of Louis Précourt, an Insolvent; and Adolphe Cadieux, assignee.

The nineteenth day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

ADOLPHE CADIEUX,

By N. L. DENONCOURT,
His attorney *ad litem*.

Three Rivers, 12th August, 1876.

4776

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Laurin, Webster and McMartin, Insolvents.

On the twentieth day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

THEOPHILE LAURIN,

By TRUDEL, TAILLON & VANASSE,

His attorneys *ad litem*.

Montreal, 14th August, 1876.

4798

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }

In the matter of J. A. Bedard, an Insolvent; and Isidore Louis Clair, assignee.

The twentieth day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge.

I. L. CLAIR,

By GERVAIS & GÉRIN,
Attorneys *ad litem*.

Three Rivers, 15th August, 1876.

4790

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Dame Anoplette Dansereau, trader, of the city of Montreal, wife duly separated as to property of Louis St. Louis, trader, of the same place, and from him duly separated as to property of Louis St. Louis, trader, of the same place, and from him duly and specially authorized to act in these presents, the said Dame St. Louis, doing business under the name and style of A. D. St. Louis, trader, an Insolvent.

On Friday, the sixth day of the month of October next, the said insolvent will apply to the said court for a discharge under the said act.

DAME ANOPLETTE DANSEREAU.

By ARCHAMBAULT & DAVID,

Her attorneys *ad litem*.

Montreal, 19th August, 1876.

4822

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de L. Alphonse Boyer, écuyer, de la
 cité et du district de Montréal, individuellement
 et comme représentant la société de Boyer, Hu-
 don & Cie, composé de Louis Alphonse Boyer,
 Charles Boyer et de Firmin Hudon, tous de la
 dite cité de Montréal, commerçant, failli.
 Vendredi, le sixième jour du mois d'octobre pro-
 chain, le soussigné demandera à la dite cour sa
 décharge en vertu des dits actes.

L. ALPHONSE BOYER.
 Par ARCHAMBAULT & DAVID,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Montréal, 19 août 1876. 4819 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de M. Holland et fils, de Montréal,
 faillis.
 Je, soussigné, John Fulton, comptable, de la cité
 de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire.
 Les créanciers sont priés de produire entre mes
 mains leurs réclamations sous un mois.

JOHN FULTON,
 Syndic.
 43, rue Saint-François-Xavier,
 Montréal, 22 août 1876. 4989 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
 District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de Jean-Baptiste Allard, failli.

Le vingt-deuxième jour de septembre prochain,
 le soussigné s'adressera à la dite cour pour sa dé-
 charge en vertu des dits actes.

JEAN-BAPTISTE ALLARD,
 Par LAURIER & LAVERGNE,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Arthabaskaville, 5 août 1876. 4617 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re:—Nelson et Lefort, bijoutiers et commer-
 çants, de Montréal, faillis.

Samedi, le seizième jour de septembre prochain,
 Emile Lefort, l'un des faillis sus-nommés, fera
 application à cette cour, pour sa décharge sous le
 dit acte.

EMILE LEFORT,
 Par T. & C. C. DE LORIMIER,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Montréal, 10 août 1876. 4701 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re:—Joseph Chalifoux, entrepreneur, de la cité
 de Montréal, failli.

Samedi, le seizième jour de septembre prochain,
 le soussigné fera application à cette cour pour sa
 décharge sous le dit acte.

JOSEPH CHALIFOUX.
 Par T. & C. C. DE LORIMIER,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Montréal, 10 août 1876. 4707 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Québec. }

Dans l'affaire de Moïse Hamel et Jacques Bour-
 beau, tous deux de la cité de Québec, corroyeurs,
 faisant affaires en société sous les nom et raison
 de Hamel et Bourbeau, faillis.

Lundi, le quatrième jour de septembre prochain,
 les dits faillis feront application à la dite cour
 pour leur décharge en vertu du dit acte.

ANDREWS, CARON & ANDREWS,
 Procureurs *ad litem* des dits faillis.
 Québec, 2 août 1876. 4491 5

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of L. Alphonse Boyer, esquire, of
 the city and district of Montreal, individually
 and as representing the firm of Boyer, Hudon
 & Co., composed of the said Louis Alphonse Boyer,
 Charles Boyer and Firmin Hudon, all of the said
 city of Montreal, trader, an Insolvent.

On Friday, the sixth day of the month of
 October next, the undersigned will apply to the
 said court for a discharge under the said act.

L. ALPHONSE BOYER.
 By ARCHAMBAULT & DAVID,
 His attorneys *ad litem*.
 Montreal, 19th August, 1876. 4820

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of M. Holland and son, of Montreal,
 Insolvents.

I, the undersigned, John Fulton, of the city of
 Montreal, accountant, have been appointed assignee
 in this matter. Creditors are requested to file their
 claims before me within one month.

JOHN FULTON,
 Assignee.
 43, Saint François Xavier street,
 Montreal, 22nd August, 1876. 4990

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
 District of Arthabaska. } *Superior Court.*

In the matter of Jean Baptiste Allard, an Insol-
 vent.

On the twenty second day of September next,
 the undersigned will apply to the said court for
 his discharge under the said acts.

JEAN BAPTISTE ALLARD,
 By LAURIER & LAVERGNE,
 His attorneys *ad litem*.
 Arthabaskaville, 5th August, 1876. 4618

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In re:—Nelson and Lefort, of Montreal, jewellers
 and traders, Insolvents.

Saturday, the sixteenth day of September next,
 Emile Lefort, one of the above named insolvents,
 will apply to this court for his discharge under
 the said act.

EMILE LEFORT,
 By T. & C. C. DE LORIMIER,
 His attorneys *ad litem*.
 Montreal, 10th August, 1876. 4702

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In re:—Joseph Chalifoux, of the city of Montreal,
 builder, an Insolvent.

Saturday, the sixteenth day of September next,
 the undersigned will apply to this court for his
 discharge under the said act.

JOSEPH CHALIFOUX.
 By T. & C. C. DE LORIMIER,
 His attorneys *ad litem*.
 Montreal, 10th August, 1876. 4708

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Quebec. }

In the matter of Moïse Hamel and Jacques Bour-
 beau, both of the city of Quebec, curriers, doing
 business there as such in co-partnership, under
 the name of Hamel and Bourbeau, Insolvents.

On Monday, the fourth day of September next,
 the undersigned will apply to the said court for a
 discharge under the said act.

ANDREWS, CARON & ANDREWS,
 Attorneys *ad litem* of said insolvents.
 Quebec, 2nd August, 1876. 4492

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Hugh Dolan, de la cité de Montréal, un des membres de la maison sociale de Rooney & Dolan, de Montréal, faillis.
Samedi, le neuvième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour en obtenir une décharge en vertu du dit acte.
HUGH DOLAN.
Par JUDAH WURTELE & BRANCHAUD,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 3 août 1876. 4577 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. }
Dans l'affaire de Henry Robertson et Ralph Dunn Robertson, tous deux marchands, de la cité de Québec, faisant affaires comme tels en société, sous les nom et raison de Robertson et Compagnie, faillis.
Lundi, le quatrième jour de septembre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.
ROBERTSON & CIE.,
HENRY ROBERTSON,
RALPH DUNN ROBERTSON.
Par WILLIAM COOK,
Leur procureur *ad litem*.
Québec, 27 juillet 1876. 4379 6

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
In re :—Adrien Chaussé, meublier, de la cité de Montréal, failli.
Samedi, le seizième jour de septembre prochain, le soussigné fera application à cette cour pour sa décharge sous le dit acte.
ADRIEN CHAUSSÉ.
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 10 août 1876. 4705 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
In re :—Edouard Spénard, meublier, de la cité de Montréal, failli.
Jeudi, le quatorzième jour de septembre prochain, le soussigné fera application à cette cour pour sa décharge sous le dit acte.
EDOUARD SPÉNARD,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 9 août 1876. 4709 5

ACTES DE FAILLITE DE 1864, 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Bedford. }
Dans l'affaire d'Oscar George, failli.
Lundi, le onzième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.
OSCAR GEORGE.
Par A. D. GIRARD,
Son procureur *ad litem*.
Sweetsburgh, 24 juillet 1876. 4313 6

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de George Coupar, failli.
Le premier septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.
GEORGE COUPAR,
Montréal, 26 juillet 1876. 4321 6

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of Hugh Dolan, of the city of Montreal, one of the members of the firm of Rooney & Dolan, of Montreal, Insolvents.
On Saturday, the ninth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under this act.
HUGH DOLAN.
Per JUDAH WURTELE & BRANCHAUD,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 3rd August, 1876. 4578

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. }
In the matter of Henry Robertson and Ralph Dunn Robertson, both of the city of Quebec, merchants and co-partners, trading as such in co-partnership under the name and firm of Robertson and Company, Insolvents.
On Monday, the fourth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.
ROBERTSON & CO.,
HENRY ROBERTSON,
RALPH DUNN ROBERTSON.
By WILLIAM COOK,
Their attorney *ad litem*.
Quebec, 27th July, 1876. 4380

INSOLVENT ACT OF 1875

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
In re :—Adrien Chaussé, of the city of Montreal, cabinet maker, an Insolvent.
Saturday, the sixteenth day of September next, the undersigned will apply to this court for his discharge under the said act.
ADRIEN CHAUSSÉ,
By T. & C. C. DE LORIMIER,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 10th August, 1876. 4706

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
In re :—Edouard Spénard, cabinet maker, of the city of Montreal, an Insolvent.
Thursday, the fourteenth day of September next, the undersigned will apply to this court for his discharge under the said act.
EDOUARD SPÉNARD.
By T. & C. C. DE LORIMIER,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 9th August, 1876. 4710

INSOLVENT ACTS OF 1864, 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Bedford. }
In the matter of Oscar George, an Insolvent.
On Monday, the eleventh day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.
OSCAR GEORGE.
By A. D. GIRARD,
His attorney *ad litem*.
Sweetsburgh, 24th July, 1876. 4314

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of George Coupar, an Insolvent.
On the first day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.
GEORGE COUPAR,
Montreal, 26th July, 1876. 4322

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure*
District de Québec. }
Dans l'affaire de Samuel Wark, de la paroisse de
Saint-Patrice, dans le comté de Lotbinière, com-
merçant, failli.
Lundi, le quatrième jour de septembre prochain,
le soussigné demandera à la dite cour sa décharge
en vertu du dit acte.

SAMUEL WARK.
Par WILLIAM COOK,
Son procureur *ad litem*.
Québec, 27 juillet 1876. 4381 6

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Downey, Doherty et Cie., faillies.

Lundi, le onzième jour de septembre prochain,
le soussigné demandera à la dite cour sa décharge
en vertu du dit acte.

THOMAS DOHERTY.
Par T. J. DOHERTY,
Son procureur *ad litem*.
Montréal, 3 août 1876. 4549 5

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure*
Dans l'affaire d'Isaac Levy, commerçant, de la
cité de Montréal, failli.
Le sixième jour de septembre prochain, le sous-
igné s'adressera à cette cour pour en obtenir une
décharge, en vertu des dits actes.

ISAAC LEVY.
Par DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 2 août 1876. 4563 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure*
Dans l'affaire de Joseph Dechêne, failli.
Vendredi, le huitième jour de septembre pro-
chain, le soussigné demandera à la dite cour sa
décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH DECHÊNE.
Par A. HOULÉ,
Son procureur *ad litem*.
Montréal, 3 août 1876. 4557 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Levi C. Barney, tant individuel-
lement que comme ayant été en société avec
David M. Yeomans, dans la société de Yeomans &
Barney, ci-devant de la cité de Montréal,
marchands, failli.
Mercredi, le treizième jour de septembre pro-
chain, le soussigné demandera à la dite cour sa
décharge en vertu du dit acte.

LEVI C. BARNEY,
Par CROSS, LUNN & DAVIDSON,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 9 août 1876. 4715 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure*
Dans l'affaire de Joseph Lefebvre, failli.
Le vingt-deuxième jour de septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite cour pour sa
décharge en vertu des dits actes.

JOSEPH LEFEBVRE.
Par LAURIER & LAVERGNE,
Ses procureurs *ad litem*.
Arthabaskaville, 5 août 1876. 4615 4

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court*
District of Quebec. }
In the matter of Samuel Wark, of the parish of
Saint Patrick, in the county of Lotbinière, trader
an Insolvent.
On Monday, the fourth day of September next,
the undersigned will apply to the said court for a
discharge under the said act.

SAMUEL WARK.
By WILLIAM COOK,
His attorney *ad litem*.
Quebec, 27th July, 1876. 4382

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court*
District of Montreal. }
In the matter of Downey, Doherty and Co.,
Insolvents.

On Monday, the eleventh day of September next,
the undersigned will apply to the said court for a
discharge under the said act.

THOMAS DOHERTY.
By T. J. DOHERTY,
His attorney *ad litem*.
Montreal, 3rd August, 1876. 4550

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court*
In the matter of Isaac Levy, of the city of Mon-
tréal, trader, an Insolvent.
On the sixth day of September next, the under-
signed will apply to the said court for a discharge
under the said acts.

ISAAC LEVY.
By DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 2nd August, 1876. 4564

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court*
In the matter of Joseph Dechêne, an Insolvent.
On Friday, the eighth day of September next,
the undersigned will apply to the said court for a
discharge under the said act.

JOSEPH DECHÊNE.
Per A. HOULÉ,
His attorney *ad litem*.
Montreal, 3rd August, 1876. 4558

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *In the Superior Court*
In the matter of Levi C. Barney, as well indivi-
dually as having been a partner with David M.
Yeomans, in the insolvent firm of Yeomans &
Barney, heretofore of the city of Montreal; mer-
chants, an Insolvent.

On Wednesday, the thirteenth day of Septem-
ber next, the undersigned will apply to the said
court for a discharge under the said act.

LEVI C. BARNEY,
By CROSS, LUNN & DAVIDSON,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 9 August, 1876. 4716

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
District of Arthabaska. } *Superior Court*
In the matter of Joseph Lefebvre, an Insolvent.
On the twenty second day of September next,
the undersigned will apply at the said court for
his discharge under the said acts.

JOSEPH LEFEBVRE.
By LAURIER & LAVERGNE,
His attorneys *ad litem*.
Arthabaskaville, 5th August, 1876. 4616

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Edouard Poitras, failli.

Vendredi, le huitième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

EDOUARD POITRAS.

Par A. HOULE,
 Son procureur *ad litem*.

Montréal, 3 août 1876. 4555 5

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
 District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joseph Langevin, failli.

Le vingt-deuxième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour sa décharge en vertu des dits actes.

JOSEPH LANGEVIN,

Par LAURIER & LAVERGNE,
 Ses procureurs *ad litem*.

Arthabaskaville, 5 août 1876. 4625 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
 District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

In re :—Aaron Moses Hart, failli.

Le vingt-deuxième jour de septembre prochain, le failli demandera sa décharge en vertu du dit acte.

AARON MOSES HART,

Par AIMÉ BEAUBIEN,
 Son procureur *ad litem*.

Arthabaskaville, 2 août 1876. 4619 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
 District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Richard St. Pierre, failli.

Le vingt-deuxième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

RICHARD ST. PIERRE.

Par LAURIER & LAVERGNE,
 Ses procureurs *ad litem*.

Arthabaskaville, 10 août 1876. 4627 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
 District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de David Deshaies, failli.

Le vingt-deuxième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour sa décharge en vertu des dits actes.

DAVID DESHAIES,

Par LAURIER & LAVERGNE,
 Ses procureurs *ad litem*.

Arthabaskaville, 5 août 1876. 4623 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
 District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joseph Baril, failli.

Le vingt-troisième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour sa décharge en vertu des dits actes.

JOSEPH BARIL,

Par LAURIER & LAVERGNE,
 Ses procureurs *ad litem*.

Arthabaskaville, 8 août 1876. 4691 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re :—Isa e N. Lamarre, failli.

Le dix-neuvième jour de septembre prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

ISAIE N. LAMARRE.

Par PREVOST & PREFONTAINE,
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 1er août 1876, 4757 4

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Edouard Poitras, an Insolvent.

On Friday, the eighth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

EDOUARD POITRAS.

Per A. HOULE,
 His attorney *ad litem*.

Montreal, 3rd August, 1876. 4556

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
 District of Arthabaska. } *Superior Court.*

In the matter of Joseph Langevin, an Insolvent.

On the twenty second day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

JOSEPH LANGEVIN,

By LAURIER & LAVERGNE,
 His attorneys *ad litem*.

Arthabaskaville, 5th August, 1876. 4626

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
 District of Arthabaska. } *Superior Court.*

In re :—Aaron Moses Hart, an Insolvent.

On the twenty second day of September next, the insolvent will apply for his discharge under the said act.

AARON MOSES HART,

By AIMÉ BEAUBIEN,
 His attorney *ad litem*.

Arthabaskaville, 2nd August, 1876. 4620

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
 District of Arthabaska. } *Superior Court.*

In the matter of Richard St. Pierre, an Insolvent.

On the twenty second day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

RICHARD ST. PIERRE.

By LAURIER & LAVERGNE,
 His attorneys *ad litem*.

Arthabaskaville, 10th August 1876. 4628

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
 District of Arthabaska. } *Superior Court.*

In the matter of David Deshaies, an Insolvent.

On the twenty second day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

DAVID DESHAIES,

By LAURIER & LAVERGNE,
 His attorneys *ad litem*.

Arthabaskaville, 5th August, 1876. 4624

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
 District of Arthabaska. } *Superior Court.*

In the matter of Joseph Baril, an Insolvent.

On the twenty third day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

JOSEPH BARIL,

By LAURIER & LAVERGNE,
 His attorneys *ad litem*.

Arthabaskaville, 8th August, 1876. 4692

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In re :—Isa e N. Lamarre, an Insolvent.

On the nineteenth day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

ISAIE N. LAMARRE.

By PREVOST & PREFONTAINE,
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 1st August, 1876. 4758

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District d'Arthabaska. }
 Dans l'affaire de Cléophas Beauchemin, failli.

Le vingt-deuxième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour sa décharge en vertu des dits actes.

CLEOPHAS BEAUCHEMIN.
 Par LAURIER & LAVERGNE,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Arthabaskaville, 5 août 1876. 4621 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
 Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District d'Arthabaska. }
 Dans l'affaire de Magloire Tellier, de Somerset, failli.

Le vingt-deuxième jour de septembre prochain, à dix heures a. m., le failli en cette affaire s'adressera à la dite cour pour sa décharge en vertu du dit acte.

MAGLOIRE TELLIER,
 Failli.
 Par FELTON & CRÉPEAU,
 Ses procureurs *ad litem*.
 2 juin 1876. 4629 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
In re :—Alexandre Paquette, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Samedi, le seizième jour de septembre prochain, le soussigné fera application à cette cour pour sa décharge sous le dit acte

ALEXANDRE PAQUETTE,
 Par T. & C. C. DE LORIMIER,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Montréal, 10 août 1876. 4703 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.
 Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de George Smith, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Le vingtième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

GEORGE SMITH,
 Par W. B. LAMBE,
 Son procureur *ad litem*.
 Montreal, 10 août 1876. 4749 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Beauharnois. }
 Dans l'affaire de Léon Chartrand, failli.
 Le vingt-huitième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

LEON CHARTRAND.
 Par J. K. ELLIOT,
 Son procureur *ad litem*.
 Beauharnois, 21 août 1876. 4999 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
 Dans l'affaire de Patrick Wallace, marchand, de Saint-Joseph de Lévis, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et le failli m'a fait une cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, côte du Passage, en la ville de Lévis, mercredi, le vingtième jour de septembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite généralement.

ALFRED LEMIEUX,
 Syndic.
 Lévis, 23 août 1876. 5015 2

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Arthabaska. }
 In the matter of Cléophas Beauchemin, an Insolvent.

On the twenty second day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

CLEOPHAS BEAUCHEMIN.
 By LAURIER & LAVERGNE,
 His attorneys *ad litem*.
 Arthabaskaville, 5th August, 1876. 4622

INSOLVENT ACT OF 1869.
 Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Arthabaska. }
 In the matter of Magloire Tellier, of Somerset, an Insolvent.

On the twenty second day of September next, at ten o'clock a. m., the insolvent in this matter shall apply to the said court for his discharge under the said act.

MAGLOIRE TELLIER,
 Insolvent.
 Per FELTON & CRÉPEAU,
 His attorneys *ad litem*.
 2nd June, 1876. 4630

INSOLVENT ACT OF 1875.
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
In re :—Alexandre Paquette, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

Saturday, the sixteenth day of September next, the undersigned will apply to this court for his discharge under the said act.

ALEXANDRE PAQUETTE,
 By T. & C. C. DE LORIMIER,
 His attorneys *ad litem*.
 Montreal, 10th August, 1876. 4704

INSOLVENT ACT OF 1869 AND 1875.
 Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of George Smith, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

On the twentieth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

GEORGE SMITH,
 By W. B. LAMBE,
 His attorney *ad litem*.
 Montreal, 10th August, 1876. 4750

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Beauharnois. }
 In the matter of Léon Chartrand, an Insolvent.
 On the twenty eighth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

LEON CHARTRAND.
 By J. K. ELLIOT,
 His attorney *ad litem*.
 Beauharnois, 21st August, 1876. 5000

INSOLVENT ACT OF 1875.
 In the matter of Patrick Wallace, trader, of Saint Joseph de Lévis, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet in my office, Côte du Passage, in the town of Lévis, on Wednesday, the twentieth day of September next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ALFRED LEMIEUX,
 Assignee.
 Lévis, 23rd August, 1876. 5016

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Elie Lachance, marchand, de Lévis, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de la ville de Lévis, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire devant moi leurs réclamations sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,

Syndic.

Lévis, 21 août 1876.

4955 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jacques Bonhomme, marchand, Saint-Sauveur, Québec, failli.

Je, soussigné, Dominique Lortie, de la cité de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations sous un mois.

D. LORTIE,

Syndic.

Québec, 25 août 1876.

4997 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de G. A. Bolduc, horloger et bijoutier, de Lévis, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de la ville de Lévis, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire devant moi leurs réclamations sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,

Syndic.

Lévis, 21 août 1876.

4957 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire d'Adolphe Désève, de la cité et du district de Montréal, commerçant, failli.

Lundi, le neuvième jour d'octobre 1876, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

ADOLPHE DÉSÈVE,

Par DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,

HUTCHINSON & WALKER,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 24 août 1876.

5033 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Armstrong, Brothers, faillis.

Vendredi, le vingt-neuvième jour de septembre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

CHARLES N. ARMSTRONG,

JESSE DELIGNY ARMSTRONG,

JAMES FERGUSON ARMSTRONG.

Par KERR & CARTER.

Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 24 août 1876.

5031 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Maurice Nagle, épicière, de la cité de Montréal, failli.

Un bordereau de dividende du montant de la composition a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au douzième jour de septembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FAIR,

No 181, rue Saint-Jacques,

Montréal, 24 août 1876.

Syndic.

5025 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Eustache B. D. Lafleur, commerçant, de l'Île Calumet, failli.

Une assemblée des créanciers du failli sus-nommé, sera tenu au bureau du soussigné, No. 181, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, mardi, le douzième jour de septembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour considérer un acte de

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Elie Lachance, trader, of Lévis, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, of the town of Lévis, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALFRED LEMIEUX,

Assignee.

Lévis, 21st August, 1876.

4956

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jacques Bonhomme, merchant, Saint-Sauveur, Quebec, an Insolvent.

I, the undersigned, Dominique Lortie, of the city of Quebec, have been named assignee in this matter. The creditors are requested to file their claims within one month.

D. LORTIE,

Assignee.

Quebec, 25th August, 1876.

4998

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of G. A. Bolduc, watchmaker and jeweller, of Lévis, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, of the town of Lévis, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALFRED LEMIEUX,

Assignee.

Lévis, 21st August, 1876.

4958

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Adolphe Désève, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

On Monday, the ninth day of October 1876, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ADOLPHE DÉSÈVE,

Per DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,

HUTCHINSON & WALKER,

His attorneys *ad litem*.

Montreal, 24th August, 1876.

5034

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Armstrong, Brothers, Insolvents.

On Friday, the twenty ninth day of September next, the undersigned will apply to the said court, for a discharge under the said act.

CHARLES N. ARMSTRONG,

JESSE DELIGNY ARMSTRONG,

JAMES FERGUSON ARMSTRONG,

By KERR & CARTER,

Their attorneys *ad litem*.

Montreal, 24th August, 1876.

5032

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Maurice Nagle, of the city of Montreal, grocer, an Insolvent.

A dividend sheet of the amount of composition has been prepared open to objection until the twelfth day of September next, after which composition notes will be distributed.

JOHN FAIR,

No. 181, Saint James street,

Montreal, 24th August, 1876.

Assignee.

5026

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Eustache B. D. Lafleur, of Calumet Island, trader, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the above named insolvent, will be held at the office of the undersigned, No. 181, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twelfth day of September next, at three o'clock in the afternoon, to take

composition et de décharge fait en cette affaire, dont les termes sont de payer une composition de quarante-cinq centins dans la piastre, avec intérêt à six par cent par année, payable en trois paiements égaux, à six, douze et dix-huit mois respectivement, à compter du premier jour d'août 1876, à être garantie par billets promissoires faits et signés par le dit failli et endossés par Eustache Lafleur, père, aussi par une hypothèque sur un immeuble à être donnée par le dit Eustache Lafleur, père, en faveur de Jonathan Hodgson, de la cité de Montréal, marchand, fidéi-commis.

JOHN FAIR,
Syndic.
Montréal, 24 août 1876. 5027 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.
Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Ferdinand Papillon, commerçant,
de Montréal, failli.

Mardi, le vingt-septième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

FERDINAND PAPILLON.
Par GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 24 août 1876. 5035 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.
Dans l'affaire de A. B. Savage et A. B. Savage et Cie., faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé dans cette affaire et ouvert aux oppositions, jusqu'au cinquième jour de septembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

EDWARD EVANS,
Syndic.
Montréal, 23 août 1876. 5005 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de David A. Fleming, failli.
Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, dans la cité de Montréal, vendredi, le vingt-neuvième jour de septembre prochain, à quatre heures de l'après-midi, pour recevoir l'état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite en général.

EDWARD EVANS,
Syndic officiel.
Montréal, 23 août 1876. 5003 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.
Dans l'affaire de Phillip Lynch, de la ville de Beauharnois, failli.

Un dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'à lundi, le dix-huitième jour de septembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.
Bureau de Stewart, Dupuy & Cie.,
11, rue Saint-Sacrement,
Montréal, 24 août 1876. 5039 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
Dans l'affaire de W. S. Wilson, failli.
Je, soussigné, Edward Evans, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

EDWARD EVANS,
Syndic.
Montréal, 21 août 1876, 5037 2

into consideration a deed of composition and discharge made in this matter, the terms of which are the payment of a composition of forty five cents in the dollar, with interest thereon, at the rate of six per centum per annum, payable in three equal instalments, at six, twelve and eighteen months respectively, from the first day of August 1876, to be secured by promissory notes made and signed by the said insolvent and endorsed by Eustache Lafleur, senior, and also by a mortgage on certain real estates to be made by the said Eustache Lafleur, senior, to Jonathan Hodgson, of the city of Montreal, merchant, intrust.

JOHN FAIR,
Assignee.
Montreal, 24th August, 1876. 5028

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.
Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of Ferdinand Papillon, trader, of
Montreal, an Insolvent.

On Tuesday, the twenty seventh day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

FERDINAND PAPILLON.
Per GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 24th August, 1876. 5036

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENT THERETO.
In the matter of A. B. Savage and A. B. Savage and Co., Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared in this matter open to objection, until the fifth day of September next, after which dividend will be paid.

EDWARD EVANS,
Assignee.
Montreal, 23rd August, 1876. 5006

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENT THERETO.

In the matter of David A. Fleming, an Insolvent.
The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Western Chambers, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on Friday, the twenty ninth day of September next, at four o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

EDWARD EVANS,
Official assignee.
Montreal, 23rd August, 1876. 5004

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.
In the matter of Phillip Lynch, of the town of Beauharnois, an Insolvent.

A final dividend sheet has been prepared open to objection, until Monday, the eighteenth day of September next, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.
Office of Stewart, Dupuy & Co.,
11, Saint Sacrament street,
Montreal, 24th August, 1876. 5040

INSOLVENT ACT OF 1875.
In the matter of W. S. Wilson, an Insolvent.
I, the undersigned, Edward Evans, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

EDWARD EVANS,
Assignee.
Montreal, 21st August, 1876. 5038

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Daniel Lefebvre, manufacturier de chaussures, du village de Saint-Henri, dans la paroisse de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'à lundi, le dix-huitième jour de septembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.

Bureau de Stewart, Dupuy & Cie.,
11, rue Saint-Sacrement.
Montréal, 24 août 1876. 5037 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de John Smith, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Jeudi, le douzième jour d'octobre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

JOHN SMITH,
Par W. B. LAMBE,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 22 août 1876. 5011 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

In re :—J. O. Brunet, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

ODILON ROY,
Syndic.

Bureau : No. 56, rue Saint-Pierre, B. V.,
Québec, 22 août 1876. 4931 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Davis & Phillips, marchands, Montréal, Demandeurs ; contre Wm. H. Bishop, commerçant, Montréal, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Doutre & Ferguson, No. 59, rue Saint François-Xavier, Montréal, mardi, le dix-neuvième jour de septembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 18 août 1876. 5049 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de William A. Morrison, ferblantier, du village de Frelighsburg, P. Q., failli.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, à Frelighsburg, P. Q., lundi, le quatrième jour de septembre maintenant prochain, à deux heures p. m., pour nommer des inspecteurs et pour autoriser le syndic à contester la demande du failli pour sa décharge.

M. O. HART,
Syndic.

Frelighsburg, P. Q., 23 août 1876. 5047 2

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de Charles Côté, père, failli, et T. E. Normand, syndic.

Le dix-huit septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

CHARLES COTÉ,
Par M. HONAN,
Son procureur *ad litem*

Trois-Rivières, 2 août 1876. 4503 2

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Daniel Lefebvre, of the village of Saint Henri, in the parish of Montreal, boot and shoe manufacturer, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection, until Monday, the eighteenth day of September next, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.

Office of Stewart, Dupuy & Co.,
11, Saint Sacrament street.
Montreal, 24th August, 1876. 5038

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of John Smith, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

On Thursday, the twelfth day of October next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

JOHN SMITH,
By W. B. LAMBE,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 22nd August, 1876. 5012

INSOLVENT ACT OF 1875.

In re :—J. O. Brunet, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ODILON ROY,
Assignee.

Office : No. 56, Saint Peter street, L. T.
Quebec, 22nd August, 1876. 4932

INSOLVENT ACT OF 1875.

Davis & Phillip, merchants, Montreal, Plaintiff's ; against Wm. H. Bishop, of Montreal, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Doutre & Ferguson, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Tuesday, the nineteenth day of September next, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, an to appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office : Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 18th August, 1876. 5050

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of William A. Morrison, of the village of Frelighsburg, P. Q., tinsmith, an Insolvent.

The creditors of the insolvent are hereby notified to meet at my office, in Frelighsburg, P. Q., on Monday, the fourth day of September now next, at two o'clock p. m., to appoint inspectors and to authorize assignee to contest insolvent's application for discharge.

M. O. HART,
Assignee.

Frelighsburg, P. Q., 23rd August, 1876. 5048

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }

In the matter of Charles Côté, senior, an Insolvent, and E. T. Normand, assignee.

On the eighteenth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

CHARLES COTÉ,
Per M. HONAN,
His attorney *ad litem*

Three Rivers, 2nd August, 1876. 4504

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George Gastonguay, failli.
Je, soussigné, Wm. Walker, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 98, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le onzième jour de septembre, à deux heures p. m., pour considérer un acte de composition et de décharge, portant être signé par la majorité requise de ses créanciers, et dont la condition est de payer comptant cinquante centins dans la piastre.

WM. WALKER,
Syndic officiel.

Québec, 22 août 1876.

5017 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

"The Ottawa and Rideau forwarding Company," corps politique et incorporé, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause par l'honorable M. le juge Rainville, un des juges de la cour supérieure pour le Bas-Canada, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Doutre & Ferguson, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, jeudi, le vingt-unième jour de septembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour le règlement des affaires de la faillite, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 21 août 1876.

5053 2

Règles de Cour.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, } Cour Supérieure pour le
Province de Québec, } Bas-Canada.
District de Montréal. } No. 912.

Le quatorzième jour de juillet 1876.

PRÉSENT :—L'honorable Juge RAINVILLE.

In re :—Antoine Bélanger, Failli ;
et

James Tyre, ci-devant Syndic ;
et

La Banque Ville-Marie, Requérante.

Il est ordonné sur requête de MM. Trudel, Taillon et Vanasse, procureurs de la dite requérante, qu'une assemblée des créanciers du failli Antoine Bélanger, soit tenue dans la salle des faillites, au palais de justice, en la cité de Montréal, vendredi, le huitième jour de septembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors donner leurs avis touchant la nomination d'un syndic à la faillite du dit failli Antoine Bélanger, en lieu et place du dit James Tyre, décédé.

(Par ordre,)

GEORGE PYKE,
Député P. C. S.

4919 2

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George L. Perry, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George Gastonguay, an Insolvent
I, the undersigned Wm. Walker, official assignee, of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, No. 98, Saint Peter street, Quebec, on Monday, the eleventh day of September, at two o'clock p. m., to take into consideration a deed of composition and discharge, purporting to be signed by the requested majority of his creditors, the condition of which is a cost payment of fifty cents in the dollar.

WM. WALKER,
Official assignee.

Quebec, 22nd August, 1876.

5018

INSOLVENT ACT OF 1875.

"The Ottawa and Rideau forwarding Company," a body politic and corporate, of the city of Montreal, Insolvents.

A writ of attachment has issued in this cause by the Honorable Mr. Justice Rainville, one of the judges of the superior court for Lower Canada, and the creditors are notified to meet at the office of Doutre and Ferguson, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Thursday, the twenty first day of September next, at eleven o'clock in the forenoon, for the ordering of the affairs of the estate, and the appointment of an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office : Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 21st August, 1876.

5054

Rules of Court.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, } Superior Court for
Province of Québec, } Lower Canada.
District of Montréal. } No. 912.

On the fourteenth day of July, 1876.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice RAINVILLE.

In re :—Antoine Bélanger, an Insolvent ;
and

James Tyre, late Assignee ;
and

La Banque Ville-Marie, Petitioner.

It is ordered upon the petition of Messrs. Trudel, Taillon and Vanasse, attorneys for the petitioner, that a meeting of the creditors of the said insolvent Antoine Bélanger, be held in the insolvency chamber, reserved for proceedings in insolvency, at the court house, in the city of Montreal, on Friday, the eighth day of September next, at eleven o'clock in the forenoon, for the purpose of then and there giving their advice touching the appointment of an assignee to the insolvent estate of the said Antoine Bélanger, in the place and stead of the said James Tyre, deceased.

(By order,)

GEORGE PYKE,
Deputy P. S. C.

4920

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George L. Perry, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons ha-

Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, 59, rue Saint-François Xavier, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Ce lopin de terre sis et situé dans l'île de Montréal, dans la paroisse du Sault-au-Recollet, de forme irrégulière, mesurant six arpents en superficie; borné en front, partie au chemin de la Reine et partie aux représentants du dit François Beaubien, avec une petite île à l'embouchure du canal qui conduit au moulin—avec le moulin à farine, le moulin à carder et autres dépendances sus-érigés; le dit lot étant connu et désigné sous le numéro deux cent quatre-vingt-six (286), sur les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Recollet.

Pour être vendu au palais du justice, dans la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, JEUDI, le QUINZIÈME jour d'OCTOBRE prochain, A. D. 1876, à DIX heures de l'avant-midi.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau: Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 2 août 1876. 4579 5
[Première publication, 5 août 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEND- EMENTS.

Dans l'affaire de Dame Jane Henderson, de la ville de Longueuil, district de Montréal, séparée de biens de John L. Marcou, du même lieu, faisant affaires en la cité de Montréal, sous les nom et raison de J. L. Marcou & Cie., dûment autorisée par son susdit mari, faillie.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, à savoir:

PROPRIÉTÉ À LONGUEUIL.

Un morceau de terre situé dans la ville de Longueuil, dans le comté de Chambly, contenant deux cent vingt pieds de front sur trois cent trente-cinq pieds de profondeur; borné en front par la rue Saint-Laurent, en arrière par la rue William, d'un côté par la rue Saint-Alexandre, et de l'autre côté par la rue Saint-Jacques, le dit morceau de terre est connu et désigné sur le plan officiel et au livre de renvoi du cadastre pour la ville de Longueuil, sous le numéro trois cent trente-quatre et trois cent trente-cinq, Nos. 334 et 335—avec une maison en bois et les bâtimens érigés sur chacun des dits lots.

Pour être vendu au palais de justice, en la cité de Montréal, en la chambre réservée pour les af-

ving claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, 59, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

That certain lot of ground situate lying and being in the Island of Montreal, in the parish of Sault au Recollet, of an irregular figure and measuring six arpents in superficies; bounded in front partly by the Queen's highway and partly by the representatives of the said François Beaubien, with a small island at the mouth of the canal leading to the mill—with the flour mill and carding mill, and other appurtenances thereon erected; the said lot being known and distinguished as number two hundred and eighty six (286), on the official plan and book of reference of the parish of Sault au Recollet.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriate to proceeding in insolvency, on THURSDAY, the FIFTEENTH day of OCTOBER next, A. D. 1876, at the hour of TEN of the clock in the forenoon.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office: Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 2nd August, 1876. 4580
[First published, 5th August, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND- MENTS.

In the matter of Dame Jane Henderson, of the town of Longueuil, district of Montreal, wife separated as to property from John L. Marcou, of the same place, carrying on business in the city of Montreal, under the name and style of J. L. Marcou & Co., and duly authorized of her husband aforesaid, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

PROPERTY IN LONGUEUIL.

A piece of land situate in the town of Longueuil, in the county of Chambly, containing two hundred and twenty feet in front by three hundred and thirty five feet in depth; bounded in front by Saint Lawrence street, in rear by William street, on one side by Saint Alexander street, and on the other side by Saint Jacques street, the said piece of land is known and designated on the official plan and in the book of reference of the cadastre of the town of Longueuil, as bearing the numbers three hundred and thirty four and three hundred and thirty five, numbers 334 and 335—with one wooden dwelling house and buildings erected on each of said lots.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room reserved for proceedings in

faïres de faillite, MERCREDI, le VINGTIÈME jour de SEPTEMBRE mil huit cent soixante et seize (1876), à ONZE heures de l'avant-midi, payable comptant.

JOHN FERGUSON,
Syndic.

Bureau de Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 16 août 1876.

4867 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Marie Louise Levasseur *et vir*, de la ville de Nicolet, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous-mentionnés seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lot de terre de la contenance de deux cents acres de terre en superficie, plus ou moins, sis et situé dans le treizième rang du township d'Aston, dans le comté de Nicolet, étant le numéro quatre-vingt-huit (No. 88), des plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Sainte-Eulalie.

2. Un lot de terre situé dans la ville de Nicolet, sur la rue Saint-Paul, du côté nord d'icelle, contenant environ soixante et quinze pieds de front sur quarante pieds de profondeur; borné par devant par la dite rue, par derrière et joignant du côté nord-est à Eusèbe Beaubien, et du côté sud-ouest à Joseph Lambert, icelui faisant partie du numéro trois cent soixante et sept (No. 367), du cadastre, plan et livre de renvoi officiels de la ville de Nicolet—avec deux maisons dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit lot vendu à la charge d'une rente foncière de huit piastres par année, payable à Eusèbe Beaubien, du dit lieu.

3. Le lot de terre numéro quinze, dans le premier rang du township de Stanfold, dans le comté d'Arthabaska, contenant environ deux cents acres en superficie.

4. Le lot de terre numéro vingt-trois, dans le deuxième rang du township de Stanfold, dans le comté d'Arthabaska, contenant environ deux cents acres en superficie.

5. Le lot de terre numéro quatorze, dans le troisième rang du township de Stanfold, dans le comté d'Arthabaska, contenant environ deux cents acres en superficie.

6. La juste moitié du lot numéro dix-sept, dans le troisième rang du township de Stanfold, dans le comté d'Arthabaska, contenant environ cent acres en superficie.

7. La juste moitié du lot numéro dix-huit, dans le troisième rang du township de Stanfold, dans le comté d'Arthabaska, contenant environ cent acres en superficie.

8. La juste moitié du lot numéro vingt-quatre, dans le troisième rang du township de Stanfold, dans le comté d'Arthabaska, contenant environ cent acres en superficie.

9. Le lot de terre numéro vingt-cinq, dans le troisième rang du township de Stanfold, dans le comté d'Arthabaska, contenant environ deux cents acres en superficie.

10. Le lot de terre numéro neuf, dans le cinquième rang du township de Stanfold, dans le comté d'Arthabaska, contenant environ deux cent acres en superficie.

11. Le lot de terre numéro onze, dans le sixième rang du township de Stanfold, dans le comté d'Ar-

insolvency, on WEDNESDAY, the TWENTIETH day of SEPTEMBER, eighteen hundred and seventy six (1876), at ELEVEN o'clock in the forenoon, terms cash.

JOHN FERGUSON,
Assignee.

Office de Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street,
Montreal, 16th August, 1876.

4868

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame Marie Louise Levasseur *et vir*, of the town of Nicolet, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immoveables will be sold at the time and place mentioned as below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed, at the office of the undersigned, previous to the fifteen day next preceeding the day of sale: oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A lot of land containing two hundred acres of land in superficies, more or less, situated in the thirteenth range of the township of Aston, in the county of Nicolet, being the number eighty eight (No. 88), of the official plan and book of reference for the parish of Sainte Eulalie.

2. A lot of land situate in the town of Nicolet, on Saint Paul street, on the north side of said street, containing about seventy five feet in front by forty feet in depth; bounded in front by the said street, in rear and on the north east side by Eusèbe Beaubien, and on the south west side by Joseph Lambert, said lot forming part of the number three hundred and sixty seven (No. 367), of the official cadastre, plan and book of reference for the town of Nicolet—with two houses thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot to be sold subject to a *rente foncière* of eight dollars a year, payable to Eusèbe Beaubien, of the said place.

3. The lot of land number fifteen, in the first range of the township of Stanfold, in the county of Arthabaska, containing about two hundred acres in superficies.

4. The lot of land number twenty three, in the second range of the township of Stanfold, in the county of Arthabaska, containing about two hundred acres in superficies.

5. The lot of land number fourteen, in the third range of the township of Stanfold, in the county of Arthabaska, containing about two hundred acres in superficies.

6. A just half of the lot number seventeen, in the third range of the township of Stanfold, in the county of Arthabaska, containing one hundred acres in superficies.

7. A just half of the lot number eighteen, in the third range of the township of Stanfold, in the county of Arthabaska, containing about one hundred acres in superficies.

8. A just half of the lot number twenty four, in the third range of the township of Stanfold, in the county of Arthabaska, containing about one hundred acres in superficies.

9. The lot of land number twenty five, in the third range of the township of Stanfold, in the county of Arthabaska, containing about two hundred acres in superficies.

10. The lot of land number nine, in the fifth range of the township of Stanfold, in the county of Arthabaska, containing about two hundred acres in superficies.

11. The lot of land number eleven, in the sixth range of the township of Stanfold, in the county

Arthabaska, contenant environ deux cents acres en superficie.

Pour être vendus comme suit, savoir : Le lot numéro 1, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Eulalie, le DIXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi ; le lot numéro 2, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Nicolet, en la ville de Nicolet, le NEUVIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures avant midi ; et les lots numéros 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le TREIZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures avant midi.

J. B. O. DUMONT,
Syndic.

Trois-Rivières, 3 août 1876.
(Première publication, 5 août 1876.)

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Marie Anne Célanire Cinq-Mars, veuve de feu Joseph Plante, actuellement résidant en la cité de Québec, mais tenant ci-devant commerce en la paroisse de Saint-Laurent, Isle d'Orléans, faillie.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu plus bas mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lopin ou circuit de terre située en la paroisse de Saint-Laurent, Isle d'Orléans, près de l'église, contenant cent vingt pieds de front sur quarante pieds de profondeur ; borné au sud à un terrain appartenant à la dite faillie, au nord à Pierre Ambroise Pouliot, au nord-est à Joseph Chabot, au sud-ouest au dit Pierre Ambroise Pouliot—ensemble avec les deux granges dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un autre lopin de terre situé près de l'Eglise Saint-Laurent, acquis en deux circonstances de Nicolas et Magdeleine Labrecque, au nord du chemin Royal, contenant quatre-vingt dix-huit pieds de front, mesure française, sur cinquante-cinq pieds et demi de profondeur ; borné au sud par le chemin Royal, par derrière au nord par une clôture maintenant plantée en terre avoisinant la terre de Pierre Ambroise Pouliot, d'un côté au nord-est au lot ci-après désigné, et au sud-ouest à François Gosselin—avec la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Un lopin de terre près de l'église Saint-Laurent, contenant environ quatre-vingt-dix-huit pieds de front sur cinquante-huit pieds de profondeur, borné comme suit : à l'est à Joseph Chabot, au sud au chemin de la Reine, à l'ouest au lot ci-dessus désigné en second lieu, et au nord au lot ci-dessus premièrement décrit—avec une maison en bois et en pierre couverte en fer blanc, dessus construite, circonstances et dépendances.

4. Un certain terrain situé en la dite paroisse de Saint-Laurent, contenant trois perches et demi de front ou environ, sur la profondeur qu'il peut y avoir partant de la distance de quarante-cinq pieds au sud du chemin Royal, courant au sud jusqu'à la plus haute marée ; bornée par devant à la dite plus haute marée, par derrière au nord à la dite distance sus-mentionnés de quarante-cinq pieds au sud du chemin Royal, joignant au nord-

of Arthabaska, containing about two hundred acres in superficies.

To be sold as follows, to wit: The lot number 1, at the parochial church door of the parish of Sainte-Eulalie, on the TENTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon ; the lot number 2, at the parochial church door of the parish of Nicolet, in the town of Nicolet, on the NINTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon ; and lots numbers 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 and 11 at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the THIRTEENTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

J. B. O. DUMONT,
Assignee.

Three Rivers, 3rd August, 1876.
[First published, 5th August, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of Marie Anne Célanire Cinq-Mars, widow of the late Joseph Plante, now residing in the city of Quebec, but formerly carrying on trade in the parish of Saint Laurent, Island of Orleans, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the im-movables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. A piece of land situate in the parish of Saint Laurent, Island of Orleans, near the church, measuring one hundred and twenty feet in front by forty feet in depth ; bounded on the south by a lot belonging to the insolvent, on the north by Pierre Ambroise Pouliot, on the north east by Joseph Chabot, and south west by the said Pierre Ambroise Pouliot—together with two barns thereon erected, appurtenances and dependencies.

2. Another piece of land situate near the said church purchased at two different times from Nicholas and Magdeleine Labrecque, north of the Queen's highway ; containing ninety eight feet in front, french measure, by fifty five and a half feet in depth ; bounded on the south by the Queen's highway, in rear to the north by a fence fixed in the ground adjoining the property of Pierre Ambroise Pouliot, on one side to the north east by the lot hereinafter described, and south west by François Gosselin—together with the house and outbuildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

3. A lot of land near the said church, measuring about ninety eight feet in front by fifty eight feet in depth ; bounded as follows : on the east by Joseph Chabot, on the south by the Queen's highway, on the west by the lot secondly herein described, and on the north by the lot firstly herein above described—together with a house built of stone and wood and covered with tin, thereon erected, appurtenances and dependencies.

4. A certain lot of land situate in the said parish of Saint Laurent, measuring three perches and a half in front or thereabouts, by the depth there may be starting at a distance of forty five feet south of the Queen's highway, running south to the highest tide mark ; bounded in front by the highest tide mark aforesaid, in rear to the north by the said distance of forty five feet south of the Queen's highway, on the north east by Pierre La-

est à Pierre Laprise, et au sud-ouest à la veuve Simon Pouliot—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Laurent, Ile d'Orléans, MARDI, le DIXIEME jour d'OCTOBRE 1876, à DIX heures avant-midi.

OWEN MURPHY,

Syndic.

Québec, 4 août 1876.

4533 3

[Première publication, 5 août 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Rimouski. }

Dans l'affaire de Mary Ann Bidwell, épouse séparée de biens de Jean Lepage, de la ville de Rimouski, marchande publique, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-dessus mentionné sera vendu aux temps et lieu fixés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre mes mains ou entre les mains de J. T. Couillard, écuyer, au bureau de Couillard, Frères et Cie., à Rimouski, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement situé en la dite ville de Saint-Germain de Rimouski, contenant environ quatre-vingt-treize pieds anglais de front sur la profondeur qu'il y a du fleuve Saint-Laurent à la rue Saint-Germain; borné en front au sud à la dite rue Saint-Germain, au nord au dit fleuve Saint-Laurent, au nord-est à J. A. Martin, et au sud-ouest à Alexis Pelletier—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale, à Saint-Germain de Rimouski, JEUDI, le DOUZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

F. X. COUILLARD,

Village de Lauzon,

Syndic.

Lévis, 1er août 1876.

4581 3

(Première publication, 5 août 1876.)

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Janvier, Ovide Côté et Antoine Gougeon, commerçants, de la cité de Montréal, et y faisant affaires en société sous les nom et raison de Côté, Gougeon & Cie., faillis.

A VIS public est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, au No. 16, rue Saint-Vincent, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Soixante et un lots de terre, contigus les uns aux autres, situés au village de la Côte Saint-Paul, en la paroisse de Montréal, étant les lots numéros vingt-trois jusqu'à quarante-sept inclusivement, (Nos. 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46 et 47.)

prise, and on the south west by Mrs. widow Siméon Pouliot—appurtenances and dependencies

To be sold at the church door of the said parish of Saint Laurent, Island of Orleans, on TUESDAY, the TENTH day of OCTOBER 1876, at TEN o'clock a. m.

OWEN MURPHY,

Assignee.

Quebec, 4th August, 1876,

4534

[First published, 5th August, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Rimouski. }

In the matter of Mary Ann Bidwell, wife separated as to property of Jean Lepage, of the town of Rimouski, public trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed in my hands or in the hands of J. T. Couillard, esquire, at the office of Couillard, Frères & Cie., at Rimouski, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

An emplacement situate and being in the said town of Saint Germain de Rimouski, measuring about ninety three feet english measure, in front by the depth there may be between the river Saint Lawrence and Saint Germain street; bounded in front to the south by Saint Germain street aforesaid, on the north by the said river Saint Lawrence, on the north east by J. A. Martin, and on the south west by Alexis Pelletier—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the door of the parish church, at Saint Germain de Rimouski, on THURSDAY, the TWELFTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

F. X. COUILLARD,

Village of Lauzon,

Assignee.

Levis, 1st August, 1875.

4582

(First published, 5th August, 1876.)

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis Janvier, Ovide Côté and Antoine Gougeon, merchants, of the city and district of Montreal, carrying on business, under the firm and name of Côté, Gougeon & Co., Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, No. 16, Saint Vincent street, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Sixty one contiguous lots of land, situate in the village of Côte Saint Paul, in the parish of Montreal, being numbers twenty three to forty seven inclusively, (Nos. 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46 and 47), numbers ninety one to one hundred

les numéros quatre-vingt-onze jusqu'à cent quatre-vingt inclusivement, (Nos. 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113 et 114), et les lots numéros cent cinquante jusqu'à cent soixante et un inclusivement, (Nos. 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160 et 161), connus et désignés sur le plan et au livre de renvoi de subdivision du lot de terre portant le numéro trois mille quatre cent sept (No. 3407), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal; contenant les dits soixante et un lots de terre y compris les ruelles, une superficie totale de trois cent quatre vingt quinze mille huit cent sept pieds, le tout mesure anglaise, et plus ou moins.

Pour être vendus sur le dit terrain, en face de l'église catholique de la côte Saint-Paul, SAMEDI, le NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE mil huit cent soixante et seize, à DEUX heures de l'après-midi.

O. LECOURS,
Syndic.
5019 2

Montréal, 22 août 1876.

[Première publication, 26 août 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

Dans l'affaire de Cyrille Contant, de la ville de Montréal, district de Montréal, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 60, rue Saint-Jacques, Montréal, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente, les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Certains emplacements situés dans le quartier Saint-Jacques, dans la ville de Montréal, faisant partie de la propriété Connolly, et étant les subdivisions cent cinquante-neuf et cent cinquante-huit (159 et 158) respectivement, sur le plan de subdivision fait par W. B. Johnson, dûment fait et filé au numéro (1207) douze cent sept, dans le livre officiel du dit quartier Saint-Jacques, se composant de vingt-quatre pieds de largeur chacun sur la rue Montana, par quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins—sans bâtisses.

2. Un lot de terre ou emplacement situé sur le niveau de la rue Moreau, à Hochelaga, paroisse de Montréal, connu et désigné sous le numéro quatre-vingt, cent quatre vingt dix-huit (80-198), sur le plan et dans le livre de renvoi de la subdivision du numéro officiel quatre-vingt (80), du dit village incorporé d'Hochelaga. Les dits plan et livre de renvoi faits et préparés d'après les dispositions de l'article 2175 du code civil du Bas-Canada, et déposés au bureau d'enregistrement de Montréal; contenant ce dit lot cinquante pieds de largeur sur cent soixante et quinze pieds de profondeur, plus ou moins, et mesure anglaise—sans bâtisses.

Pour être vendus VENDREDI, le TREIZIÈME jour d'OCTOBRE prochain, aux bureaux de MM. Perkins, Lajoie, Beausoleil et Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, à ONZE heures de l'avant-midi

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

[Première publication, 12 août 1876.]

4653 2

and fourteen inclusively, (Nos. 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113 and 114), and numbers one hundred and fifty to one hundred and sixty one inclusively, (Nos. 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160 and 161), known and described on the official plan and book of reference for the subdivision of the lot of land bearing the number three thousand four hundred and seven (No. 3407), on the official plan and book of reference for the municipality of the parish of Montreal; said sixty one lots of land (including the lanes), comprise a total superficial extent of three hundred and ninety five thousand eight hundred and seven feet, the whole english measure, more or less.

To be sold on the said premises, facing the catholic church of the Côte Saint Paul, on SATURDAY, the NINTH day of SEPTEMBER, one thousand eight hundred and seventy six, at TWO o'clock in the afternoon.

O. LECOURS,
Assignee.
5020

Montreal, 22nd August 1876.

[First published, 26th August, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.

In the matter of Cyrille Contant, of the city of Montreal, district of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the movables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 60, Saint-James street, Montreal, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six day next after the day of sale, to wit :

1. Those certain emplacements situate in the Saint James ward, of the said town of Montreal, being part of the Connolly property, and being subdivisions one hundred and fifty nine and one hundred and fifty eight (159 and 158) respectively on the subdivisional plan of W. B. Johnson, duly made and filed of number (1207) twelve hundred and seven, of the official plan and book of reference of said Saint James ward, containing each twenty four feet wide on Montana street, by ninety four feet in depth, english measure, more or less—without any buildings thereon.

2. A lot of land situated with the level of Moreau street, in Hochelaga, parish of Montreal, known under the number of eighty, one hundred and ninety eight (80-198), on the plan and on the "Livre de Renvoi" of the subdivision of the official number eighty (80), of the said incorporated village of Hochelaga. The said plan and book made and prepared according to the dispositions of the article 2175 of the civil code of Lower Canada, and deposited in the registry office in the registry division of Montreal; said lot consisting of fifty feet breadth by one hundred and seventy five feet depth, more or less, english measure—without buildings.

To be sold on FRIDAY, the THIRTEENTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock, a. m., in the office of Perkins, Lajoie, Beausoleil and Perkins, 60, Saint James street, Montreal.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

[First published, 12th August, 1876.] 4654

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Alfred Potvin, de Notre-Dame de Laterrière, marchand, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre situé en la paroisse de Notre-Dame de Laterrière, comté de Chicoutimi, formant partie du lot numéro sept en le quatrième rang du township de Laterrière, de la contenance d'un demi arpent de front sur la profondeur qui peut se trouver à prendre par devant du côté sud du chemin public à aller à la Rivière du Moulin; tenant au nord-est à George Desgagner ou ses représentants, et au sud-ouest à Ferdinand Gauthier—avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Notre-Dame de Laterrière, JEUDI, le DOUZIEME jour d'OCTOBRE 1876, à ONZE heures a. m.

OWEN MURPHY,
Syndic.

Québec, 11 août 1876. 4633 2
[Première publication, 12 août 1876.]

Ratifications.

Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure
District de Beauharnois, } pour le Bas-Canada.
No. 20.

Ex-parte :—James Whyte.

Avis est par les présentes donné au public qu'il a été déposé au greffe du protonotaire de la Cour Supérieure du Bas-Canada, dans et pour le de district de Beauharnois, un acte fait et passé à Saint-Malachie d'Ormstown, dit district de Beauharnois, devant Mtre. E. L. Normandin, notaire public, le vingt-quatre décembre mil huit cent soixante et quinze, entre John Curran, cultivateur, des cité et district de Montréal, d'une part, et James Whyte, cultivateur, de la paroisse de Saint-Malachie d'Ormstown, dans le dit district de Beauharnois, d'autre part, étant une vente par le dit John Curran au dit James Whyte, de la moitié nord-est du lot de terre numéro huit dans la troisième concession d'Ormstown, dans le comté de Chateauguay, dans le district de Beauharnois; contenant la dite moitié du dit lot de terre, deux arpents de largeur sur vingt-cinq arpents de profondeur; bornée en front par le chemin de front entre les troisième et deuxième concessions d'Ormstown, en arrière par le lot numéro huit dans la quatrième concession d'Ormstown, du côté nord-est par le lot numéro sept, la propriété de l'acquéreur, et du côté sud-ouest par la moitié sud-ouest du dit lot numéro huit, la propriété d'Hamilton Curran—sans bâtisses, avec circonstances et dépendances y appartenant, et possédé, le susdit immeuble vendu par le dit vendeur comme propriétaire pendant les trois dernières années qui ont précédé la date du dit acte de vente, et depuis cette époque par le dit acquéreur aussi comme propriétaire.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Alfred Potvin, of Notre-Dame de Laterrière, merchant, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law: all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale to wit :

A lot of ground situate in the parish of Notre-Dame de Laterrière, county of Chicoutimi, being part of lot number seven in the fourth range of the township of Laterrière, containing half an arpent in front by the depth that may be found starting from the south side of the public road as far as the Rivière du Moulin; bounded to the north east by George Desgagner or his representatives, to the south west by Ferdinand Gauthier—together with the building thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of Notre-Dame de Laterrière, on THURSDAY, the TWELFTH day of OCTOBER, 1876, at ELEVEN o'clock a. m.

OWEN MURPHY,
Assignee.

Quebec, 11th August, 1876. 4634
[First published, 12th August, 1876.]

Ratifications.

Province of Quebec, } Superior Court for
District of Beauharnois, } Lower Canada.
No. 20.

Ex-parte :—James Whyte.

Public notice is hereby given that there has been lodged in the office of the protonotary of the Superior Court of Lower Canada, in and for the said district of Beauharnois, a deed made and executed at Saint Malachie of Ormstown, said district of Beauharnois, before Mtre. E. L. Normandin, notary public, on the twenty fourth day of December, one thousand eight hundred and seventy five, between John Curran, of the city and district of Montreal, farmer, of the one part, and James Whyte, of the parish of Saint Malachie of Ormstown, in the said district of Beauharnois, farmer, of the other part, being a sale by the said John Curran to the said James Whyte, of the north easterly half of the lot of land number eight in the third concession of Ormstown, in the county of Chateauguay, in the district of Beauharnois; containing the said half lot of land two arpents in width by twenty five arpents in length; bounded in front by the front road between the third and second concessions of Ormstown, in rear by lot number eight in the fourth concession of Ormstown, on the north easterly side by lot number seven, the property of the purchaser, and on the south westerly side by the south westerly half of said lot number eight, the property of Hamilton Curran—without buildings, with all and every the members and appurtenances thereunto belonging and possessed the said immoveable property, by the said vendor as proprietor for the three last years immediately preceding the date of the said deed of sale, and from thence hitherto by the said purchaser, also as proprietor.

Et toutes personnes qui auraient ou prétendraient avoir quelque privilège ou hypothèque en vertu d'aucun titre ou par quelque moyen que ce soit sur le sus-dit immeuble antérieurement à et lors de la passation du susdit acte de vente, sont par le présent avis notifiées qu'il sera présenté à la dite Cour Supérieure, le vingt-trois décembre prochain, une demande en ratification de titre du dit acte de vente ; et à moins que leurs réclamations ne soient de celles que le registraire est tenu par la loi de mentionner dans son certificat à être produit en vertu de la loi, elles sont par les présentes requises de signifier par écrit leurs oppositions à la dite confirmation de titre et de les produire au dit greffe du dit protonotaire, huit jours au moins avant le dit vingt-trois décembre prochain, à défaut de quoi elles seront pour toujours déchuës du droit de le faire.

L. A. PRUD'HOMME,
Dépt. Prothonotaire.

Bureau du Prothonotaire,
Beauharnois, 12 juillet 1876. 4163 2
[Première publication, 15 juillet 1876.]

And all persons who have or claim to have any privilege or hypothec, under any title or by any means whatsoever in or upon the aforesaid immovable property, previous to or at the time the said deed of sale was passed, are hereby notified that application will be made to the said Superior Court, on the twenty third day of December next, for a judgment of confirmation of the said deed of sale ; and that unless their claims are such as the registrar is bound by law to include in his certificate to be filed in this case in virtue of the law, they are hereby required to signify in writing their oppositions to said application, and produce the same in the said office of the said protonotary, eight days at least before the said twenty third day of December next, in default of which they will be for ever precluded from the right of so doing.

L. A. PRUD'HOMME,
Deputy prothonotary.

Prothonotary's Office,
Beauharnois, 12th July, 1876. 4164
First published, 15th July, 1876.

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } **LOUIS EDOUARD PA-**
No. 556. } **CAUD**, Demandeur ;
contre **PIERRE LESSARD et al.**, Défendeurs.

Comme appartenant à Pierre Lessard :

Une terre faisant partie du lot numéro onze dans le septième rang du canton d'Arthabaska, contenant cent cinquante acres en superficie ; bornée en front par Onésime Bélanger, en profondeur par un inconnu, d'un côté par George Doyon, et de l'autre par le canton de Stanford—avec une maison, grange et autres bâties dessus construites.

Comme appartenant à Joseph Lessard :

Une terre faisant partie du lot numéro dix-huit dans le douzième rang du canton de Stanford, contenant cinq arpents de front sur la profondeur du lot ; bornée en front, partie par Onésime Bélanger et partie par Pierre Lessard, en profondeur par Onésime Després, d'un côté par Ambroise Lemieux, et de l'autre côté par Xavier Garant—avec une maison, grange et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le DIX-HUITIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de novembre prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif. Député Shérif.
Arthabaskaville, 14 juillet 1876. 4075 2
[Première publication, 15 juillet 1876.]

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } **LOUIS EDOUARD PA-**
No. 556. } **CAUD**, Plaintiff ; against
PIERRE LESSARD et al., Defendants.

As belonging to Pierre Lessard :

A land forming part of lot number eleven in the seventh range of the township of Arthabaska, containing one hundred and fifty acres in superficies ; bounded in front by Onésime Bélanger, in depth by parties unknown, on one side by George Doyon, and on the other side by the township of Stanford—with a house, barn and other buildings thereon erected.

As belonging to Joseph Lessard :

A land forming part of lot number eighteen in the twelfth range of the township of Stanford, containing five arpents in front by the depth of the lot ; bounded in front partly by Onésime Belanger and partly by Pierre Lessard, in depth by Onésime Després, on one side by Ambroise Lemieux, and on the other side by Xavier Garant—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the EIGHT-EENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of November next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 14th July, 1876. 4076
[First published, 15th July, 1876.]

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—District d'Arthabaska.*Arthabaska, à savoir : } DOMINIQUE NOEL,
No. 127. } Demandeur ; contreREGIS LAVERDIERE *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant à Régis Laverdière.

Les deux-tiers nord-est du lot de terre numéro dix-sept, du deuxième rang du canton de Warwick, contenant cent trente-trois acres en superficie, plus ou moins—sans bâtisses.

Comme appartenant à Demoiselle Zoé Laverdière :

Une terre faisant partie du lot numéro seize, du premier rang du canton de Warwick, contenant deux arpents et demi, plus ou moins, de front sur la profondeur depuis le chemin de la Reine à aller au cordon du deuxième rang, joignant d'un côté à Honoré Buteau, et de l'autre côté à Célestin Gagné—avec toutes les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le VINGT-HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 26 mai 1876. 3183 3
[Première publication, 27 mai 1876.]

FIERI FACIAS.

*Cour de Circuit pour le comté de Drummond—District d'Arthabaska.*Arthabaska, à savoir : } DAME JANE MARGA-
No. 322. } RET ANDERSONet al., Demandeurs ; contre WILLIAM SAMUEL SADDLEIR *et al.*, Défendeurs.

1. Un compeau de terre faisant partie du lot numéro six du quatrième rang du canton de Grantham, contenant environ dix acres en superficie ; borné du côté nord-ouest au chemin d'Yamaska, du côté sud-ouest au chemin de front, et des côtés nord-est et sud-est au terrain de Joseph Jones.

2. Le quart nord-ouest du lot numéro huit, dans le quatrième rang du canton de Grantham, contenant environ cinquante acres en superficie.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le SEIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de novembre prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 11 juillet 1876. 4079 2
[Première publication, 15 juillet 1876.]

FIERI FACIAS.

*Cour de Circuit—district d'Arthabaska.*Arthabaska, à savoir : } LOUIS EDOUARD PA-
No. 304. } LAUD, Demandeur ;

contre PHILIPPE GOUDREAU, Défendeur.

1. Un certain compeau de terre faisant partie du lot numéro cinq du douzième rang du canton de Bulstrode, contenant un arpent de front sur la profondeur du lot ; borné en front au onzième rang, en arrière au canton d'Arthabaska, d'un côté par Adrien Goudreau, et de l'autre côté par Onésime Goudreau—sans bâtisses.

2. Un autre morceau de terre faisant partie du lot numéro cinq du douzième rang du canton de Bulstrode, contenant un arpent de front sur un arpent de profondeur ; borné par devant au chemin public, en arrière par Adrien Goudreau, d'un côté par Onésime Goudreau, et de l'autre côté par Adrien Goudreau—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus érigées.

3. Une terre faisant partie du lot numéro cinq du douzième rang du canton de Bulstrode, de la contenance de trois arpents de front sur la profondeur du lot ; bornée en front par le chemin de la Reine, en arrière par le canton d'Arthabaska,

FIERI FACIAS.

*Superior Court—District of Arthabaska.*Arthabaska, to wit : } DOMINIQUE NOEL,
No. 127. } Plaintiff ; against RE-GIS LAVERDIERE *et al.*, Defendants.

As belonging to Régis Laverdière.

The north eastern two thirds of lot number seventeen, of the second range of township Warwick, containing one hundred and thirty three acres in superficial extent, more or less—no buildings.

As belonging to Miss Zoé Laverdière.

A land forming part of lot number sixteen, of the first range of township Warwick, measuring two arpents and a half, more or less, in front by the depth between the Queen's highway to the division line of the second range, on one side by Honoré Buteau, and on the other side by Célestin Gagné—with all the buildings and dependencies thereon erected and being.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the TWENTY EIGHTH day of SEPTEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of September next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 26th May, 1876. 3184
[First published, 27th May, 1876.]

FIERI FACIAS.

*Circuit Court for the county of Drummond—District of Arthabaska.*Arthabaska, to wit : } DAME JANE MARGA-
No. 322. } RET ANDERSON *et al.*,Plaintiffs ; against WILLIAM SAMUEL SADDLEIR *et al.*, Defendants.

1. A piece of land forming part of lot number six, in the fourth range of the township of Grantham, containing about ten acres in superficies ; bounded on the north west side by the Yamaska road, on the south west side by the front road, and on the other side by the land of Joseph Jones.

2. The north west quarter of lot number eight, in the fourth range of the township of Grantham, containing about fifty acres in superficies.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the SIXTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of November next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 11th July, 1876. 4080
[First published, 15th July, 1876.]

FIERI FACIAS.

*Circuit Court—District of Arthabaska.*Arthabaska, to wit : } LOUIS EDOUARD PA-
No. 304. } LAUD, Plaintiff ; against

PHILIPPE GOUDREAU, Defendant.

1. A parcel of land forming part of lot number five in the twelfth range of the township of Bulstrode, containing one arpent in front by the depth of the lot ; bounded in front by the eleventh range, in rear by the township of Arthabaska, on one side by Adrien Goudreau, and on the other side by Onésime Goudreau—without buildings.

2. Another piece of land, forming part of lot number five in the twelfth range of the township of Bulstrode, containing one arpent in front by one arpent in depth ; bounded in front by the public road, in rear by Adrien Goudreau, on one side by Onésime Goudreau, and on the other side by Adrien Goudreau—with a house, barn and other buildings thereon erected.

3. A land forming part of lot number five in the twelfth range of the township of Bulstrode, containing three arpents in front by the depth of the lot ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the township of Arthabaska, on one side

d'un côté par Onésime Goudreau, et de l'autre côté par Joseph Goudreau ou ses représentants—sans bâtisses.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de novembre prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 11 juillet 1876. 4073 2
[Première publication, 15 juillet 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le comté de Drummond.—
District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } JOHN RALPH, Deman-
No. 3912. } deur; contre JAMES
SMITH et al., Défendeurs.

Comme appartenant à James Smith :

La moitié sud-est du lot de terre numéro six dans le septième rang du canton de Wickham, contenant cent acres en superficie; borné d'un côté par un nommé Bohn dit Ball, et de l'autre côté par veuve Murphy.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le SEIZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de novembre prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 11 juillet 1876. 4077 2
[Première publication, 15 juillet 1876.]

by Onésime Goudreau, and on the other side by Joseph Goudreau or his representatives—without buildings.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, of Arthabaskaville, on the EIGHT-EENTH day of NOVEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of November next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 11th July, 1876. 4074
[First published, 15th July, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court for the county of Drummond—District
of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } JOHN RALPH, Plaintiff;
No. 3912. } against JAMES SMITH,
et al., Defendants.

As belonging to James Smith :

The south east half of lot number six in the seventh range of the township of Wickham, containing one hundred acres in, superficies; bounded on one side by one Bohn *alias* Ball, and on the other side by widow Murphy.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the SIX-TEENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of November next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 11th July, 1876. 5078
[First published, 15th July, 1876.]

Ventes par le Shérif—Beauharnois.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamatons que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } JAMES A. MATHEWSON,
No. 1702. } Demandeur; contre
LEONARD BUSH, Défendeur.

1. Une étendue de terre étant partie du lot numéro vingt-deux, dans le premier rang du canton d'Elgin, dans le comté d'Huntingdon; bornée au nord par la propriété du dit Leonard Bush, à l'est par le lot numéro vingt-trois, au sud par la ligne provinciale, et à l'ouest par un chemin qui se trouve entre les lots numéros vingt et un et vingt-deux, et contenant seize acres, plus ou moins—avec une grange et autres bâtisses sus-érigées.

2. Un morceau de terre étant partie du lot numéro vingt-deux, dans le premier rang du canton d'Elgin, dans le comté d'Huntingdon; borné au nord partie par la propriété de John Dinneen et partie par la propriété du dit Leonard Bush, au sud par la partie du dit lot numéro vingt-deux appartenant au dit Leonard Bush, à l'est par la rivière Châteauguay, et à l'ouest par un chemin qui se trouve entre les lots numéros vingt et un et vingt-deux, contenant cinquante acres, plus ou moins.

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit : } JAMES A. MATHEWSON,
No. 1702. } Plaintiff; against LEO-
NARD BUSH, Defendant.

1. A parcel of land being part of lot number twenty two, in the first range of the township of Elgin, in the county of Huntingdon; bounded on the north by the property of the said Leonard Bush, on the east by lot number twenty three, on the south by the province line, and on the west by a road running between lots numbers twenty one and twenty two, and containing sixteen acres, more or less—with a barn and other buildings thereon erected.

2. A piece of land being part of lot number twenty two, in the first range of the township of Elgin, in the county of Huntingdon; bounded on the north partly by the property of John Dinneen and partly by the property of the said Leonard Bush, on the south by part of said number twenty two, belonging to the said Leonard Bush, on the east by the Châteauguay river, and on the west by a road running between lots numbers twenty one and twenty two, containing fifty acres, more or less.

3. Un morceau de terre étant partie du lot numéro vingt-deux, dans le premier rang du canton d'Elgin, dans le comté d'Huntington; borné au nord et à l'est par la propriété de John Dinneen, au sud par la propriété du dit Leonard Bush, et à l'ouest par un chemin qui se trouve entre les lots numéros vingt et un et vingt-deux, contenant deux acres, plus ou moins.

4. Un morceau de terre étant partie du lot numéro vingt et un, dans le premier rang du canton d'Elgin, dans le comté d'Huntington; borné au nord et à l'ouest par la propriété de David Bush ou représentants, au sud par la ligne provinciale, et à l'est par un chemin qui se trouve entre les lots numéros vingt et un et vingt-deux, et contenant un acre plus ou moins—avec la moitié d'un magasin, une maison, une remise et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Huntingdon, dans le village d'Huntingdon, le QUINZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 7 juillet 1876.

Shérif.

[Première publication, 15 juillet 1876.] 4033 2

3. A piece of land being part of lot number twenty two, in the first range of the township of Elgin, in the county of Huntington; bounded on the north and east by the property of John Dinneen, on the south by the property of the said Leonard Bush, and on the west by a road running between lots numbers twenty one and twenty two, containing two acres, more or less.

4. A piece of land being part of lot number twenty one, in the first range of the township of Elgin, in the county of Huntington; bounded on the north and west by the property of David Bush or representatives, on the south by the province line, and on the east by a road running between lots numbers twenty one and twenty two, and containing one acre, more or less—with the half of a store, a house, a shed and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on the FIFTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of December next.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 7th July, 1876.

Sheriff.

[First published, 15th July, 1876.] 4034

Ventes par le Shérif.—Bedford

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Bedford, à savoir: } **HENRY MORGAN ET AL.,**
No. 2400. } Demandeurs; contre
les terres et tenements de **CHARLES H. JONES,**
de Bromière, dans le district de Bedford, propriétaire de moulin, Défendeur.

Premièrement.—Le lot numéro vingt-trois, dans le dixième rang des lots situés dans le canton de Brôme, district de Bedford, contenant deux cents acres de terre en superficie, plus ou moins, avec l'allocation ordinaire pour les chemins publics—avec tous les moulins, toutes les maisons et autres bâties sus-érigées, et tous pouvoirs d'eau et privilèges en dépendant.

Deuxièmement.—Le lot numéro vingt-quatre, dans le dit dixième rang des lots situés dans le dit canton de Brôme, contenant deux cents acres de terre, plus ou moins, en superficie, avec l'allocation ordinaire pour les chemins publics—avec la grange et autres bâties sus-érigées.

Troisièmement.—Toute la partie nord restante du lot numéro vingt-cinq, dans le dixième rang du canton de Brôme susdit, contenant environ cent vingt acres en superficie.

Quatrièmement.—Le lot numéro vingt-deux, dans le dit dixième rang du dit canton de Brôme, contenant environ cent vingt acres en superficie—avec toutes les améliorations faites sur les dits lots de terre.

Pour être vendus au bureau du régistrateur du comté de Brôme, à Knowlton, dans le canton de

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Bedford, to wit: } **HENRY MORGAN ET AL.,**
No. 2400. } Plaintiffs; against the
lands and tenements of **CHARLES H. JONES,**
of Bromière, in the district of Bedford, mill owner, Defendant.

Firstly.—Lot number twenty three, in the tenth range of lots in the township of Brome and district of Bedford, containing two hundred acres of land, in superficies, more or less, with the usual allowance for highways—together with all mills, houses and other buildings thereon erected and all water power and privileges depending therefrom.

Secondly.—Lot number twenty four, in the said tenth range of lots in said township of Brome, containing two hundred acres of land, more or less, in superficies, with the usual allowance for highways together—with the barn and other buildings thereon erected.

Thirdly.—All the remaining north part of lot number twenty five, in the tenth range of the township of Brome aforesaid, containing about one hundred and twenty acres, superficial measure.

Fourthly.—The lot number twenty two, in the said tenth range of the said township of Brome, containing about one hundred and twenty acres, superficial measure—with all the improvements on said lots of land.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of

Brome, district de Bedford, MERCREDI, le TROISIÈME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de janvier prochain.

P. COWAN,
Bureau du Shérif, Palais de Justice, Shérif.
Sweetsburg, 29 août 1876. 5125
[Première publication, 2 septembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Montréal.

Bedford, à savoir : } PHILLO LAMKINS, du vil-
No. 461. } lage de Riceburg, dans le
district de Bedford, constructeur et architecte,
Demandeur ; contre les terres et tenements de
LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU
SUD-EST, corps politique et incorporé, faisant af-
faires en les cité et district de Montréal et ailleurs,
Défenderesse.

Premièrement.—Une lisière de terre sise et située dans la partie ouest du canton de Farnham, dans le district de Bedford, contenant quatre-vingt dix-neuf pieds de largeur, plus ou moins, sur cinq milles et un quart de profondeur, plus ou moins ; bornée en front par les terrains de la station du chemin de fer de Farnham Ouest, dans le village de Farnham Ouest, en arrière par la ligne qui divise Farnham Ouest de Farnham Est, dans le comté de Brome, suivant la continuation du terrassement du chemin de fer du sud-est, où le dit terrassement traverse la terre de George Thompson, dans Farnham est, du côté gauche allant du dit point, savoir : des terrains de la station du chemin de fer de Farnham ouest au village de Farnham ouest, allant vers Farnham est susdit, par l'église Episcopienne, veuve J. C. Allsopp, François Lequin, David Kirk, François Lequin, fils, Asa Pendleton, Emily J. Travers, Dr. J. B. Valiquet, Emily J. Travers, George Seale, Pierre Juire, Peter Courville, François Jarrie, Peter Courville, J. B. Valiquet, Olivier Bourque, Théophile Brodeur, J. B. Jarrie, François Jarrie, Julien Jarrie, Joseph Higgins, veuve Catherine Huskins, George Higgins, Catherine Victoria Huskins, William Huskins, Sylvester Scott, Elvin Welch, William Welch, Chrysologue Peladeau, Cléophas Vincelette, Elias Truax, George A. Truax, Moïse Antoine St. Denis, Pierre Demers, Joseph Paquet, Thomas Dupuis, Joseph Boleau, Valentine Merizzi, Robert Thompson et William Thompson ou les représentants des susdites personnes, et du côté droit partant du dit point, à savoir : des terrains de la station du chemin de fer de Farnham ouest au village de Farnham ouest, allant vers Farnham Est susdit, vers l'église Episcopienne, veuve J. C. Allsopp, François Lequin, David Kirk, François Lequin, junior, Asa Pendleton, Edwin Cornell, Emily J. Travers, Dr. J. B. Valiquet, Emily J. Travers, George Seale, Pierre Juire, Peter Courville, François Jarrie, Peter Courville, J. B. Valiquet, Olivier Bourque, Théophile Brodeur, Baptiste Jarrie, François Jarrie, Julien Jarrie, Joseph Higgins, veuve Catherine Huskins, George Higgins, Catherine Victoria Huskins, Wm. Huskins, Sylvester Scott, Elvin Welch, Wm. Welch, Chrysologue Peladeau, Cléophas Vincelette, Elias Truax, George A. Truax, Moïse Antoine St. Denis, George Cameron, Pierre Demers, Joseph Paquet, Thomas Dupuis, Valentine Merizzi, Robert Thompson et William Thompson ou les représentants des personnes susdites—avec les liens, ponceaux, ponts et les lisses de fer formant la voie pour la mise en opération d'un chemin de fer sur toute la longueur d'icelle, et les bâtisses et dépendances d'icelles, et servant de station de chemin de fer appelé la station Farnham, sus-erigées.

Deuxièmement.—Une autre lisière de terre de quatre-vingt dix-neuf pieds, plus ou moins, de largeur, sur six milles et demi de profondeur, plus ou moins, sise et située dans le canton de Dunham, dans le dit district de Bedford ; bornée

Brome and district of Bedford, on WEDNESDAY, the THIRD day of JANUARY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the fourth day of January next.

P. COWAN,
Sheriff's Office, Court House, Sheriff.
Sweetsburg, 29th August, 1876. 5125
[First published, 2nd September, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower-Canada—district of Montreal.

Bedford, to wit : } PHILLO LAMKINS, of the
No. 461. } village of Riceburg, in the
district of Bedford, builder and architect, Plain-
tiff ; against the lands and tenements of THE
SOUTH EASTERN RAILWAY COMPANY, a
body politic and corporate, doing business in the
city and district of Montreal and elsewhere, De-
fendant.

Firstly.—A strip of land, situate and lying in the west part of the township of Farnham, in the district of Bedford, containing ninety nine feet in width, more or less, by five miles and one quarter of a mile in depth, more or less ; bounded in front by the West Farnham rail road station grounds in the village of West Farnham, in rear by the line dividing West Farnham from East Farnham, in the county of Brome, touching the continuation of the bedway of the South Eastern Railway, where such bedway crossed the lands of George Thompson, in East Farnham, on the left hand side going from said point to wit : from the West Farnham railroad station grounds at the village of West Farnham, towards said East Farnham by the Episcopal Church, widow J. C. Allsopp, François Lequin, David Kirk, François Lequin, junior, Asa Pendleton, Emily J. Travers, Dr. J. B. Valiquet, Emily J. Travers, George Seale, Pierre Juire, Peter Courville, François Jarrie, Peter Courville, J. B. Valiquet, Olivier Bourque, Théophile Brodeur, J. Bte. Jarrie, François Jarrie, Julien Jarrie, Joseph Higgins, widow Catherine Huskins, George Higgins, Catherine Victoria Huskins, William Huskins, Sylvester Scott, Elvin Welch, William Welch, Chrysologue Peladeau, Cléophas Vincelette, Elias Truax, George A. Truax, Moïse Antoine St. Denis, Pierre Demers, Joseph Paquet, Thomas Dupuy, Joseph Boleau, Valentine Merizzi, Robert Thompson and William Thompson or the representatives of the above named persons, and on the right and side going from said point, to wit : from the West Farnham railroad station grounds at the village of West Farnham, towards said East Farnham by the Episcopal Church, widow J. C. Allsopp, François Lequin, David Kirk, François Lequin, junior, Asa Pendleton, Edwin Cornell, Emily J. Travers, Dr. J. B. Valiquet, Emily J. Travers, George Seale, Pierre Juire, Peter Courville, François Jarrie, Peter Courville, J. B. Valiquet, Olivier Bourque, Théophile Brodeur, Baptiste Jarrie, François Jarrie, Julien Jarrie, Joseph Higgins, widow Catherine Huskins, George Higgins, Catherine Victoria Huskins, Wm. Huskins, Sylvester Scott, Elvin Welch, Wm. Welch, Chrysologue Peladeau, Cléophas Vincelette, Elias Truax, George A. Truax, Moïse Antoine St. Denis, George Cameron, Pierre Demers, Joseph Paquet, Thomas Dupuis, Valentine Merizzi, Robert Thompson and William Thompson or the representatives of the above named persons—with the ties, culverts, bridges and iron rails forming a railroad track for running a railroad in the whole length thereof and one building and outbuildings attached thereto, said building being used as a railroad station called the Farnham station, thereon erected.

Secondly.—Another strip of land ninety nine feet more or less in width, by six miles and one half mile in depth, more or less, situate and lying in the township of Dunham, in said district of Bedford ; bounded in front by the bedway of the

en front au terrassement du chemin de fer du sud-est, ou tel terrassement traverse la terre de Lyman Buck, dans Farnham Est, en arrière par le terrassement du dit chemin de fer du sud-est où tel terrassement traverse la terre de Levi Scott, dans le canton de Bromé; à gauche en allant du dit point dans la direction du dit canton de Bromé, par Isaac Foss, James Ruiter, Philip Ruiter, Fredk. T. Hall, William Stevenson, George B. Baker, Thos. Bachand, Joseph Godfrey, Hiram Travers, Nelson Ruiter, John Dent, Eber Tree, John Dent, veuve John Wallace, Wm. McFarland, veuve Augustus Ford, Leonard Ford, Henry Church, T. Migneault, John Brady, Thomas Tanel, E. Darwin Fuller, George Cotton, Timothy Cleaveland, Russell Cleaveland, Sherman Jugalls, Geo. A. Shufelt, Geo. Scott, Jedediah Scott et Marvin Scott ou les représentants des personnes sus-nommées; et du côté droit en allant du dit point dans la direction du dit canton de Bromé, par Henry Mailley, George Allen, Philip Ruiter, Frederick T. Hall, Wm. Stevenson, George B. Baker, Edwin F. Ellison, Hiram Traver, Nelson Ruiter, Wm. Dent, Geo. B. Baker, Geo. Cotton, Milton R. Bowker, Antoine Belville, Geo. Cotton, Timothy Cleaveland, Russell Cleaveland, Sherman Jugalls, Geo. A. Shufelt, Geo. Scott, Jedediah Scott et Marvin Scott ou les représentants des personnes sus-nommées avec les liens, ponceaux, ponts et lisses en fer formant la voie pour la mise en opération d'un chemin de fer, dans toute la longueur d'icelle, et deux bâtisses et dépendances en faisant partie, une des dites bâtisses servant de station de chemin de fer appelée la station Cowansville, et l'autre la station Sweetsburg, sus-érigées, et aussi tout le terrain sur lequel la dite station Cowansville est construite, concernant dix acres, plus ou moins en superficie, comprenant les quatre-vingt dix-neuf pieds de largeur sus-mentionné comme formant le terrassement du dit chemin de fer du sud, et aussi tout le terrain sur lequel la station Sweetsburg est érigée, contenant dix acres, plus ou moins, en superficie, comprenant les quatre-vingt dix-neuf pieds de largeur sus-mentionnés, comme formant le terrassement du dit chemin de fer.

Troisièmement.—Une lisière de terre sise et située dans la partie est du canton de Farnham, dans le district de Bedford, contenant quatre-vingt-dix-neuf pieds de largeur sur cinq milles et un quart de largeur, plus ou moins; bornée en front par le lit du chemin de fer du sud-est ou tel terrassement traverse la terre de William Thompson, dans Farnham Ouest, en arrière au terrassement du dit chemin de fer du sud-est ou le dit terrassement est borné à gauche par Isaac Foss et à droite à Henry Mailley, allant du dit point dans une direction du dit canton de Dunham; borné à gauche en allant dans la dite direction par George Thompson, William Thompson, Samuel Short, Raphaël Sching, E. O. Brigham, Chester Wilkinson, E. O. Brigham, Sumner Ross, John Wilber, Lyman Hutchins, John O'Brien, John Connors, Michael Connors, Norman Primmerman, Timothy Carter, William Hooper, George Mansfield, Clark Mansfield, Henry Hurlburt et Lyman Buck, et du côté droit en allant au front de la dite lisière de terre jusqu'en arrière dans la direction du dit canton de Dunham par George Thompson, James Hawthorn, Abraham Richardson, Samuel Short, Raphaël Sching, Alex. Grant, E. O. Brigham, Chester Wilkinson, E. O. Brigham, John Wilber, Lyman Hutchins, John O'Brien, John Connors, Michael Connors, Norman Primmerman, Timothy Carter, William Hooper, George Mansfield, Clark Mansfield, Henry Hurlburt et Lyman Buck ou les représentants des personnes sus-nommées, avec les liens, ponceaux, ponts et lisses en fer formant la voie pour la mise en opération d'un chemin de fer dans toute sa longueur, et deux bâtisses avec des dépendances; les dites bâtisses servant de station de chemin de fer, dont l'une appelée Brigham station, et l'autre la station de Farnham Est, sus-érigées;

South Eastern Railway, where such bedway crosses the land of Lyman Buck, in Eastern Farnham, in rear by the bedway of the said South Eastern Railway, where such bedway crosses the lands of Levi Scott, in the township of Bromé, on the left hand side going from said point in the direction of the said township of Bromé, by Isaac Foss, James Ruiter, Philip Ruiter, Frederick T. Hall, William Stevenson, George B. Baker, Thos. Bachand, Joseph Godfrey, Hiram Travers, Nelson Ruiter, John Dent, Eber Tree, John Dent, widow John Wallace, Wm. McFarland, widow Augustus Ford, Leonard Ford, Henry Church, T. Migneault, John Brady, Thomas Tanel, E. Darwin Fuller, George Cotton, Timothy Cleaveland, Russell Cleaveland, Sherman Jugalls, Geo. A. Shufelt, Geo. Scott, Jedediah Scott and Marvin Scott or the representatives of the above named persons, and on the right hand side going from the said point, in the direction of the said township of Bromé, by Henry Mailley, George Allen, Philip Ruiter, Frederick T. Hall, Wm. Stevenson, Geo. B. Baker, Edwin F. Ellison, Hiram Traver, Nelson Ruiter, Wm. Dent, Geo. B. Baker, Geo. Cotton, Milton R. Bowker, Antoine Belville, Geo. Cotton, Timothy Cleaveland, Russell Cleaveland, Sherman Jugalls, Geo. A. Shufelt, Geo. Scott, Jedediah Scott and Marvin Scott on the representatives of the above named persons, with the ties, culverts, bridges, and iron rails forming the railway track for running a railroad in the whole length thereof, and two buildings and outbuildings attached thereto, one of said buildings being used as a railroad station called the "Cowansville Station," and the other as the "Sweetsburg Station" thereon erected, and also all the land on which the said Cowansville Station is erected, containing ten acres, more or less, in superficies, including the ninety nine feet in width above mentioned as forming the bedway of the said South Eastern Railway, and also all the land on which the Sweetsburg Station is erected, containing ten acres, more or less, in superficies, including the ninety nine feet in width above mentioned as forming the bedway of the said railway.

Thirdly.—A strip of land situate and lying in the east part of the township of Farnham, in the district of Bedford, containing ninety nine feet in width by five miles and one quarter of a mile in length, more or less; bounded in front by the bedway of the South Eastern Railway where such bedway crosses the lands of William Thompson in West Farnham, in rear by the bedway of the said South Eastern Railway, where said bedway is bounded on the left hand side by Isaac Foss, and on the right hand side by Henry Mailley, going from said point in the direction of the said township of Dunham; bounded on the left hand side going in said direction by George Thompson, William Thompson, Samuel Short, Raphaël Sching, E. O. Brigham, Chester Wilkinson, E. O. Brigham, Sumner Ross, John Wilber, Lyman Hutchins, John O'Brien, John Connors, Michael Connors, Norman Primmerman, Timothy Carter, William Hooper, George Mansfield, Clark Mansfield, Henry Hurlburt and Lyman Buck, and on the right hand side going from the front of said strip of land to the rear in the direction of the said township of Dunham by George Thompson, James Hawthorn, Abraham Richardson, Samuel Short, Raphaël Sching, Alex. Grant, E. O. Brigham, Chester Wilkinson, E. O. Brigham, John Wilber, Lyman Hutchins, John O'Brien, John Connors, Michael Connors, Norman Primmerman, Timothy Carter, William Hooper, George Mansfield, Clark Mansfield, Henry Hurlburt and Lyman Buck, or the representatives of the above named persons—with the ties, culverts, bridges and iron rails forming the railroad track for running a railroad in the whole length thereof, and two buildings with outbuildings attached thereto, said buildings being used as railroad stations one called the Brigham

et aussi tout le terrain sur lequel la dite Brigham station est construite, contenant quinze acres, plus ou moins, en superficie, comprenant les quatre-vingt dix neuf pieds de largeur sus-mentionnés comme formant le terrassement du dit chemin de fer du sud-est.

Quatrièmement.—Une autre lisière de terre de quatre-vingt dix-neuf pieds de largeur sur quatre milles et un quart de profondeur, plus ou moins, sise et située dans le canton de Brôme, dans le dit district de Bedford; bornée en front au terrassement du chemin de fer du sud-est, où le dit lit traverse la terre de Marvin Scott, dans le canton de Dunham, en arrière au terrassement du dit chemin de fer ou tel terrassement traverse la terre de Alvah Draper, dans le canton de Sutton, sur le côté droit allant du dit point dans la direction du dit canton de Sutton, par Lévi Scott, Rufus Kathan, Almon Sweet, Addison H. Ladd, Thomas H. Sweet, Lewis Pettis, Charles Pettis, John Ladd, B. C. Washer, Geo. Washer, Samuel Darrow, Owen Cowan, Thomas Cowan, Nathaniel Pettis, Ranson Patch et Joseph Westover, et sur le côté droit en allant du front de la dite lisière de terre jusqu'en arrière, ou dans la direction du dit canton de Sutton par Lévi Scott, Rufus Kathan, Earl Kathan, Addison H. Ladd, Thomas H. Sweet, Lewis Pettis, Charles Pettis, John Ladd, B. C. Washer, Geo. Washer, Samuel Darrow, Owen Cowan, Thomas Cowan, Joseph Westover et William O'Regan ou représentants des dites personnes en dernier lieu nommées—avec les liens, ponceaux, ponts et lisses en fer formant la voie pour la mise en opération d'un chemin de fer sur toute la longueur d'icelle, et une bâtisse et dépendances en faisant partie, et la dite bâtisse servant de station de chemin de fer appelée la station de Brôme Ouest, sus-érigées.

Cinquièmement.—Une autre lisière de terre de quatre-vingt dix-neuf pieds de largeur sur onze mille de profondeur, plus ou moins, sise et située dans le canton de Sutton, dans le district de Bedford; bornée en front au lit du dit chemin du sud-est où tel lit est borné à gauche par Joseph Westover, et à droite par William O'Regan, dans le canton de Brôme, allant de la dite borne dans la direction de la ville de Richford, par Alvah Draper, Garret Safford, John Downs, Charles Emerson, Solomon Westover, Samuel Marshall, Allen Cook, Daniel Squires, Patrick Doulan, E. D. Austin, Fred. Cutter, Sewell Schofield, Sewell Salisbury, Dominique Lague, Veuve Henry Phelps, Henry Boright, Daniel Dyer, William Curley, Cyprien Lamère, Charles Griggs, Joseph Cadieux, James Lafleur, Lester Lamothe, Henry Billings, George C. Dyer, Hiram Hurlburt, Giles Frary, John Longeway, Benj. Smith, Edwin Griggs, Samuel Robinson, J. P. Hunt, Jeremiah Allen, William Allen, George Hawley, A. N. Smith, A. A. Shepherd, Adam Andrews, Alexander Hope, John Knight, J. C. O'Brien, Thomas O'Brien et William Allen ou représentants des dites personnes en dernier lieu mentionnées, et sur le côté droit en allant du dit terrassement en front, dans la direction de la dite ville de Richford, par Alvah Draper, Garret Safford, John Downs, Charles Emerson, Solomon Westover, Daniel Marshall, Simon Sweet, Aaron Wallace, Elisha Fay, Patrick Doulan, E. D. Austin, Fred. Cutter, Sewell Schofield, Fred. Cutter, fils, Daniel Dyer, Charles Griggs, Aldin Sears, Henry Billings, Richard Wyatt, George C. Dyer, Rodney Royce, Giles Frary, John Longeway, Hammond Hurlburt, Benjamin Smith, Edwin Griggs, Samuel Robinson, J. P. Hunt, Jeremiah Allen, William Allen, George Hawley, A. N. Smith, A. A. Shepherd, Adam Andrews, Alexander Hope, John Knight, J. C. O'Brien, Thomas O'Brien et William Allen, ou les représentants des personnes ci-dessus en dernier lieu nommées avec les liens, ponceaux, ponts et lisses en fer formant la dite voie pour la mise en opération d'un chemin de fer, sur toute la lon-

station, and the other the East Farnham station, thereon erected, and also all the land on which the said Brigham station is erected, containing fifteen acres, more or less, in superficies, including the ninety nine feet in width above mentioned as forming the bedway of the said South Eastern Railway.

Fourthly.—Another strips of land, ninety nine feet in width by four miles and one quarter of a mile in depth, more or less, situate and lying in township of Brôme, in said district of Bedford; bounded in front by the bedway of the south eastern railway, where said bedway crosses the land of Marvin Scott, in the township of Dunham, in rear by the bedway of the said railway where such bedway crosses the land of Alvah Draper, in the township of Sutton, on the left hand side going from said point in the direction of the said township of Sutton, by Levi Scott, Rufus Kathan, Almon Sweet, Addison H. Ladd, Thomas H. Sweet, Lewis Pettis, Charles Pettis, John Ladd, B. C. Washer, Geo. Washer, Samuel Darrow, Owen Cowan, Thomas Cowan, Nathaniel Pettis, Ranson Patch and Joseph Westover, and on the right hand side going from the front of said strip of land to the rear or in the direction of the said township of Sutton by Levi Scott, Rufus Kathan, Earl Kathan, Addison H. Ladd, Thomas H. Sweet, Lewis Pettis, Charles Pettis, John Ladd, B. C. Washer, Geo. Washer, Samuel Darrow, Owen Cowan, Thomas Cowan, Joseph Westover and William O'Regan, or the representative of the above last named persons—with the ties, culverts, bridges and iron rails forming the railroad track for running a railroad on the whole length thereof, and one building and outbuildings thereto attached, and used said building as a railroad station called the West Brôme Station, thereon erected.

Fifthly.—Another strip of land ninety nine feet in width by eleven miles in depth, more or less, situate and lying in the township of Sutton, in the district of Bedford, bounded in front by the bedway of the said South Eastern Railway, where such bedway is bounded on the left hand side by Joseph Westover and on the right hand side by William O'Regan, in the township of Brôme, going from said front boundary in the direction of the town of Richford, by Alvah Draper, Garret Safford, John Downs, Charles Emerson, Solomon Westover, Samuel Marshall, Allen Cook, Daniel Squires, Patrick Doulan, E. D. Austin, Fred. Cutter, Sewell Schofield, Sewell Salisbury, Dominique Lague, Widow Henry Phelps, Henry Boright, Daniel Dyer, William Curley, Cyprien Lamère, Charles Griggs, Joseph Cadieux, James Lafleur, Lester Lamothe, Henry Billings, George C. Dyer, Hiram Hurlburt, Giles Frary, John Longeway, Benj. Smith, Edwin Griggs, Samuel Robinson, J. P. Hunt, Jeremiah Allen, William Allen, George Hawley, A. N. Smith, A. A. Shepherd, Adam Andrews, Alexander Hope, John Knight, J. C. O'Brien, Thomas O'Brien and William Allen, or the representative of the above last named persons, and on the right hand side, going from said front bedway in the direction of this said town of Richford, by Alvah Draper, Garret Safford, John Downs, Charles Emerson, Solomon Westover, Daniel Marshall, Simon Sweet, Aaron Wallace, Elisha Fay, Patrick Doulan, E. D. Austin, Fred. Cutter, Sewell Schofield, Fred. Cutter, junior, Daniel Dyer, Charles Griggs, Aldin Sears, Henry Billings, Richard Wyatt, George C. Dyer, Rodney Royce, Giles Frary, John Longeway, Hammond Hurlburt, Benjamin Smith, Edwin Griggs, Samuel Robinson, J. P. Hunt, Jeremiah Allen, William Allen, George Hawley, A. N. Smith, A. A. Shepherd, Adam Andrews, Alexander Hope, John Knight, J. C. O'Brien, Thomas O'Brien and William Allen, or the representatives of the above last named persons, with the ties, culverts, bridges and iron rails forming the said road track for running a railroad, on the whole length thereof and three

gueur d'icelle et trois bâtisses avec dépendances y annexées, telles bâtisses servant de stations de chemin de fer, une appelée station d'Emerson, l'autre station de Sutton Flat, et la troisième station Abercorn sus-érigées, et aussi tout le terrain sur lequel la dite station d'Emerson est érigée, contenant huit acres de terre, plus ou moins, en superficie, comprenant les quatre-vingt dix-neuf pieds de largeur sus-mentionnés, comme formant le terrassement du dit chemin du sud-est et tout le terrain sur lequel la dite station de Sutton Flat est érigée, contenant sept acres, plus ou moins en superficie, comprenant les quatre-vingt dix-neuf pieds de largeur sus-mentionnés, conformément le terrassement du dit chemin de fer du sud-est.

Sixièmement.—Une autre lisière de terre de quatre-vingt dix-neuf pieds de largeur, plus ou moins, sur onze milles de profondeur, plus ou moins, sise et située dans le canton de Potton, dans le district de Bedford; bornée en front au terrassement du dit chemin de fer situé dans la dite ville de Richford, sur la ligne de division entre la province de Québec et la dite ville de Richford, à ou près de la station de Richford Est, en arrière par le dit terrassement situé à la ligne de division entre cette province et la ville de Troy dans le Vermont, où le dit terrassement entre dans les Etats-Unis, après avoir traversé la terre de Josiah Skinner; borné à gauche en allant du dit front dans la direction de la dite ville de Troy, par Willis, frères & Cie., Henry Lovell, James Buchanan, Isaiah Stanhope, Aldis Davis, Daniel Dodge, Tidus Miller, Alvin Laplante, Z. R. Wilson, Arung Wright, Noah D. Levitt, Leander Aikins, Austin Chamberlain, William Miltimore, William H. Miltimore, fils, David Denrick, Albert H. Jones, veuve Henry Burnett, Curtis Elkins, veuve Daniel Darling, J. F. Jenks, B. B. Jenks, A. J. Rowell, veuve Benjamin H. Jenks, L. H. Kittell, George Tisdal et Josiah Skinner, ou représentants des dites personnes en dernier lieu mentionnées, et à droite en allant du dit front dans la direction de la dite ville de Troy, par Willis, Frères & Cie., Henry Lovell, James Buchanan, Isaiah Stanhope, Aldis Davis, Daniel Dodge, Tidus Miller, Alvin Laplante, Z. R. Wilson, Arung Wright, Noah D. Levitt, Leander Aikins, Austin Chamberlain, William Miltimore, William H. Miltimore, junior, David Denrick, Albert H. Jones, veuve Henry Burnett, Curtis Elkins, veuve Daniel Darling, J. F. Jenks, B. B. Jenks, A. J. Rowell, veuve Benjamin H. Jenks, L. H. Kittell, George Tisdal et Josiah Skinner, ou les représentants des dites personnes en dernier lieu nommés, avec les liens, ponceaux, ponts et lisses en fer formant la voie pour la mise en opération d'un chemin de fer sur toute la longueur d'icelle, et les bâtisses et dépendances d'icelles, et servant de station de chemin de fer appelé la station Mansonville, sus-érigées.

Pour être vendues comme suit, savoir: toute cette partie de terres et tenements ci-dessus décrite, sise et située dans le comté de Missisquoi, au bureau du registraire du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, MERCREDI, le DIXIEME jour de JANVIER prochain, à UNE heure de l'après-midi; et toute cette partie de terres et tenements ci-dessus décrite, sise et située dans le comté de Brôme, au bureau du registraire du comté de Brôme, à Knowlton dans le canton de Brôme, district de Bedford, JEUDI, le ONZIEME jour de JANVIER prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de janvier prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 28 août 1876.

[Première publication, 2 septembre 1876.]

Shérif.
5127

buildings with outbuildings attached thereto, such buildings being used as railroad stations, one called Emersons station, another Sutton Flat, station and the third one Abercorn station, thereon erected, and also all the land on which the said Emersons station is erected, containing eight acres of land, more or less, in superficies, including the ninety nine feet in width above mentioned as forming the bedway of said South Eastern Railway, and all the land on which the said Sutton Flatts Station, is erected, containing seven acres, more or less, in superficies, including the ninety nine feet in width above mentioned, as forming the bedway of the said South Eastern Railway.

Sixthly.—Another strip of land ninety nine feet in width, more or less, by eleven miles in depth, more or less, situate and lying in the township of Potton, in the district of Bedford; bounded in front by the bedway of the said railway lying in said town of Richford, on the division line between the province of Quebec, and the said town of Richford, at or near east Richford station, in rear by the said bedway lying at the division line between this province and the town of Troy, in Vermont, where the said bedway enters the United States, after crossing the land of Josiah Skinner, bounded on the left hand side going from said front in the direction of the said town of Troy, by Willis, Bros. & Co., Henry Lovell, James Buchanan, Isaiah Stanhope, Aldis Davis, Daniel Dodge, Tidus Miller, Alvin Laplante, William Friott, Z. R. Wilson, Arung Wright, Noah D. Levitt, Leander Aikins, Austin Chamberlain, William Miltimore, William H. Miltimore, junior, David Denrick, Albert H. Jones, widow Henry Burnett, Curtis Elkins, widow Daniel Darling, J. F. Jenks, B. B. Jenks, A. J. Rowell, widow Benjamin H. Jenks, L. H. Kittell, George Tisdal and Josiah Skinner or the representatives of the above last named persons, and on the right hand side going from the said front in the direction of the said town of Troy, by Willis Brothers & Co., Henry Lovell, James Buchanan, Isaiah Stanhope, Aldis Davis, Daniel Dodge, Tidus Miller, Alvin Laplante, Z. R. Wilson, Arung Wright, Noah D. Levitt, Leander Aikins, Austin Chamberlain, William Miltimore, William H. Miltimore, junior, David Denrick, Albert H. Jones, widow Henry Burnett, Curtis Elkins, widow Daniel Darling, J. F. Jenks, B. B. Jenks, A. J. Rowell, widow Benjamin H. Jenks, L. H. Kittell, George Tisdal and Josiah Skinner, or the representatives of the above last named persons, with the culverts bridges and iron rails forming the railroad track for running a railroad on the whole length thereof, and the buildings and outbuildings thereunto attached and used as the railroad station called the Mansonville station, thereon erected.

To be sold as follows, to wit: all that portion of the lands and tenements above described, lying and situate in the county of Missisquoi, at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on WEDNESDAY, the TENTH day of JANUARY next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon, and all that portion of the lands and tenements above described lying and situate in the county of Brôme, at the office of the registrar for the county of Brôme, at Knowlton, in the township of Brôme and district of Bedford, on THURSDAY, the ELEVENTH day of JANUARY next, at the hour of TWELVE of the clock noon. The said writ returnable the twenty fourth day of January next.

P. COWAN,

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 28th August, 1876.

[First published, 2nd September, 1876.]

Sheriff.
5128

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Bedford, à savoir : } LA COMPAGNIE DE
No. 1372. } PRET ET CRÉDIT FON-

CIERS, Demanderesse ; contre les terres et tenements de NORBERT BAULNE, du village de Waterloo, dans le district de Bedford, menuisier, et Dame MARIE MARCELLINE TURCOTTE, du même lieu, épouse de ISIDORE BAULNE, séparée de biens par contrat de mariage, aussi du susdit village de Waterloo, hôtelier, et le dit Isidore Baulne, tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse à l'effet des présentes, Défendeurs.

Comme appartenant à Norbert Baulne, l'un des dits défendeurs.

Une étendue de terre ou emplacement situé dans le village de Waterloo, dans le district de Bedford, faisant partie du lot numéro vingt et un, dans le quatrième rang du canton de Shefford, la dite lisière de terre contenant le quart d'un acre de terre en superficie ; borné en front par le chemin public, en arrière et à l'est par le Dr. Minkler, et de l'autre côté par L. H. Brooks, représentant Zénas Reynolds—avec deux boutiques à deux étages, dont l'un lambrissé en brique, et autres bâtisses sus-érigées.

Comme appartenant à Dame Marie Marcelline Turcotte, l'une des dits défendeurs.

Une étendue de terre ou emplacement situé dans le village de Waterloo, dans le dit district de Bedford, faisant partie du lot numéro vingt et un, dans le quatrième rang des lots du dit canton de Shefford, et plus particulièrement connu comme emplacement de village lots numéro cinq, quatre, et partie du lot numéro trois dans le block ou carré marqué neuf des lots du village de Waterloo. Le dit morceau de terre contenant deux cent quarante pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur ; et borné en front par la rue Foster, en arrière par les terres de George Young, et partie par les terres de la Fabrique de Saint-Bernardin de Waterloo, d'un côté au sud par une autre lisière de terre appartenant à la dite Fabrique, et de l'autre côté au nord par la rue Young—avec un hôtel en bois à deux étages, et un magasin en brique à deux étages et autres bâtisses sus-érigées.

Comme appartenant à Isidore Baulne, l'un des dits défendeurs :

Une étendue de terre ou emplacement situé dans le dit village de Waterloo, district de Bedford, situé au coin des rues de la Cour et Saint-Joseph, faisant partie des lots numéro vingt et un du quatrième rang des lots du dit canton de Shefford, et d'une partie du lot numéro vingt et un dans le troisième rang des lots du dit canton, contenant le dit morceau de terre cinq acres en superficie, plus ou moins ; borné en front par la dite rue de la Cour, en arrière par Mme. William Clark, d'un côté par la dite rue Saint-Joseph, et de l'autre côté par les terres appartenant à l'Académie de Shefford—sans bâtisses. A distraire cependant du dit morceau de terre, à l'ouest et en front, six petits lots ou emplacements vendus par Isidore Baulne à Messieurs Damasse Suzor, Alfred Daniels, Guillaume Blanchette et Guillaume Morin, et aussi un autre emplacement du côté est du dit morceau de terre vendu à un nommé Cléophas Morin, lesquels dits emplacements vendus comme susdit, forment une superficie de un arpent et demi, laissant une superficie de trois arpents et demi dans le dit morceau de terre appartenant au dit Isidore Baulne.

Pour être vendus au bureau du registrateur pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, et district de Waterloo, JEUDI, le QUATORZIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de décembre prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Palais de Justice, Shérif.
Sweetsburg, 8 août 1876. 4667

[Première publication, 12 août 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Bedford, to wit : } LA COMPAGNIE DE
No. 1372. } PRET ET CREDIT FON-

CIERS, Plaintiffs ; against the lands and tenements of NORBERT BAULNE, of the village of Waterloo, in the district of Bedford, joiner, and Dame MARIE MARCELLINE TURCOTTE, of the same place, wife contractually separated as to property of ISIDORE BAULNE, also of the aforesaid village of Waterloo, hotel-keeper, and the said Isidore Baulne, as well personally as to authorise his said wife to these presents, Defendants.

As belonging to Norbert Baulne, one of the said Defendants.

A tract or emplacement of land situate in the village of Waterloo, in the district of Bedford, forming part of lot number twenty one, in the fourth range of the township of Shefford, the said tract of land containing one quarter of an acre in superficies ; bounded in front by the public road, in rear and on the east by Dr. Minkler, and on the other side by L. H. Brooks, representing Zenas Reynolds—with two shops of two stories, having one lambrissée en brique, and other buildings thereon erected.

As belonging to Dame Marie Marcelline Turcotte, one of the said Defendants.

A tract or emplacement of land situate in the village of Waterloo, in the said district of Bedford, being part of lot number twenty one, in the fourth range of lots in the township of Shefford, and more particularly known as being village lots numbers five, four, and part of lot number three in block or square marked nine of the lots of said village of Waterloo. The said land containing two hundred and forty feet in front by one hundred and twenty feet in depth ; and bounded in front by Foster street, in rear partly by lands of George Young, and partly by lands of the "Fabrique de Saint Bernerdin de Waterloo," on one side to the south by another tract of land belonging to the said "Fabrique," and on the other side to the north by Young street—with a two storey wooden hotel, one two storey brick store, and other buildings thereon erected.

As belonging to Isidore Baulne, one of the said defendants.

A tract or emplacement of land situated in the said village of Waterloo, and district of Bedford, at the corner of Court and Saint Joseph streets, forming part of the lots of land number twenty one of the fourth range of lots of the said township of Shefford, and of part of lot number twenty one in the third range of lots in the said township, containing said land five acres in superficies, more or less ; bounded in front by said Court street, in rear by Mrs. William Clark, on one side by said Saint Joseph street, and on the other side by lands appertaining to the "Shefford Academy"—without buildings. To be measured off however from said tract of land, off from the west or front part, six small lots or emplacements sold by Isidore Baulne to Messrs. Damasse Suzor, Alfred Daniels, Guillaume Blanchette, and Guillaume Morin, and also another emplacement to be taken off from the east part of said tract of land sold to one Cléophas Morin, which said emplacements sold as aforesaid form together a superficies of one arpent and a half, which leaves a superficies of three arpents and a half belonging to the said Isidore Baulne, in the said tract of land.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Waterloo, on THURSDAY, the FOURTEENTH day of DECEMBER next, at the hour of TWO of the clock of the afternoon. The said writ returnable the fifteenth day of December next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Court House, Sheriff.
Sweetsburg, 8th August, 1876. 4668

[First published, 12th August, 1876.]

Ventes par le Shérif.—Gaspé.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Court de Circuit—Siégeant à New-Carlisle.

District de Gaspé, } **A** LFRED CARCAUD,
Comté de Bonaventure, } **A** JOSHUA MOU-
à savoir : No. 77. } RANT et ADOLPHUS
DEGRUCHY SUTTON, de l'Isle de Jersey, en Europe, marchands associés, faisant affaires et commerce comme tels, à Paspébiac, dans le comté de Bonaventure et ailleurs, dans la puissance du Canada, en société sous les noms et raison de LeBouthillier, frères et autres, *es-qualités*; contre PASTEUR LEPAGE, cultivateur et pêcheur, du canton de Hamilton, dans les dits comté et district.

1. Toute la seconde partie de la moitié du trois sixième ouest du lot numéro dix-huit des terres du second rang du township de Hamilton, de la contenance de soixante et sept acres en superficie; bornée d'un côté à l'est par Pierre Paquet, représentant feu François Paquet, et à l'ouest par Jean Bourdages—avec ensemble toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un lot de terre sis et situé dans le premier rang des lots du dit township de Hamilton, étant la moitié ouest du lot numéro quarante-huit (48), contenant un arpent et demi de front sur toute la profondeur du dit lot; borné d'un côté vers l'est par Louis Lepage, représentant François Paquet, à l'ouest par Jean Bourdages, représentant François Bourdages, et en front par la Baie des Chaleurs—avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau de la première division d'enregistrement du dit comté, à New-Carlisle, LUNDI, le TREIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour du dit mois de novembre prochain (1876).

M. SHEPPARD,

New-Carlisle, 29 juin 1876. Shérif, C. B.
[Première publication, 8 juillet 1876.] 3919 2

Ventes par le Shérif.—Iberville.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions

Sheriff's Sales.—Gaspé.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Sitting at New-Carlisle.

District de Gaspé, } **A** LFRED CARCAUD,
County of Bonaventure, } **A** JOSHUA MOU-
to wit: No. 77. } RANT and ADOLPHUS
DEGRUCHY SUTTON, of the Island of Jersey, in Europe, merchants and co-partners, carrying on as such trade and commerce, at Paspébiac, in the county of Bonaventure and elsewhere, in the Dominion of Canada, in partnership under the name and firm of LeBouthillier, brothers and others, *es-qualités*; against PASTEUR LEPAGE, of the township of Hamilton, in the county and district aforesaid, farmer and fisherman.

1. All and every the second part of the one half of the west part of the lot number eighteen of the lands of the second range of the said township of Hamilton, containing sixty seven acres in superficies; bounded on the east by Pierre Paquet, representing the late François Paquet, deceased, and on the west by Jean Bourdages—with all and every the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot of land situate and being in the first range of the lots of the said township, consisting of the western half of the lot number forty eight (48), containing one arpent and one half in front on the whole depth of the said lot; bounded on one side towards the east by Louis Lepage, representing François Paquet, to the west by Jean Bourdages, representing François Bourdages, and in front by the Bay des Chaleurs—with all the buildings thereon erected and other improvements and the appurtenances and dependencies of the said half of the said lot.

To be sold in the office of the first registration division of the said county, at New-Carlisle, on MONDAY, the THIRTEENTH day of NOVEMBER next, at the hour of ELEVEN in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of the said month of November next (1876).

M. SHEPPARD,

New-Carlisle, 29th June, 1876. Sheriff, C. B.
[First published, 8th July, 1876.] 3920

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in the certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*,

à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—district d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } BASILE LAROCQUE,
No. 169. } Demandeur; vs. ED-
WARD DOYLE, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairindie, dans le district d'Iberville, de la contenance de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins; tenant devant à la petite rivière Montréal, derrière au terrain de Jacques Rémillard ou son représentant, d'un côté à James Dennison, et d'autre côté à Thomas Ryan—avec une maison, grange et autres bâties dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairindie, le QUATRIÈME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de février prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 25 août 1876. 5059
[Première publication, 2 septembre 1876.]

Ventes par le Shérif—Kamouraska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Témiscouata.

Kamouraska, à savoir: } DAVID C. DUMAS,
No. 1098. } D'écuyer, avocat, de
la cité de Montréal, Demandeur; contre OCTAVE
BOUCHER, cultivateur, de la paroisse de l'Isle-
Verte, Défendeur, c'est à savoir:

1. Une terre située au premier rang, de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte, de quatre arpents de front sur quarante arpents, plus ou moins, de profondeur; bornée au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud à William Boucher, au sud-ouest à Octave Boucher, et au nord-est à Firmin Lévesque—avec bâties dessus construites.

2. Une terre située en le deuxième rang de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte, comté de Témiscouata, de deux arpents de front sur environ quarante-deux arpents, plus ou moins, de profondeur; bornée au nord à William Boucher, au sud au troisième rang, au sud-ouest à Narcisse Côté, et au nord-est à William Boucher—avec bâties dessus construites, circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte, le TROISIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de janvier prochain.

JOS. THA. PARADIS,

Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Village de Kamouraska, 29 août 1876.
[Première publication, 2 septembre 1876.] 5083

are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—district of Iberville.

Saint Johns, to wit: } BASILE LAROCQUE,
No. 169. } Plaintiff; vs. EDWARD
DOYLE, Defendant.

A farm situate in the parish of Sainte Marguerite de Blairindie, in the district of Iberville, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, more or less; joining in front the little river Montreal, in rear Jacques Rémillard or representatives, on one side James Dennison, and on the other side Thomas Ryan—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Marguerite de Blairindie, on the FOURTH day of JANUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of February next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 25th August, 1876. 5060
[First published, 2nd September, 1876.]

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS, have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Témiscouata.

Kamouraska, to wit: } DAVID C. DUMAS,
No. 1098. } Desquire, advocate, of
the city of Montreal, Plaintiff; against OCTAVE
BOUCHER, farmer, of the parish of Isle Verte,
Defendant, to wit:

1. A land situate in the first range of the parish of Saint Jean Baptiste de l'Isle Verte, of four arpents in front by forty arpents, more or less, in depth; bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by William Boucher, south west by Octave Boucher, and north east by Firmin Lévesque—with buildings thereon erected.

2. A land situate in the second range of the parish of Saint Jean Baptiste de l'Isle Verte, county of Témiscouata, of two arpents in front by about forty two arpents, more or less, in depth; bounded on the north by William Boucher, south by the third range, south west by Narcisse Côté, and north east by William Boucher—with the buildings thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Jean Baptiste de l'Isle Verte, on the THIRD day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of January next.

JOS. THA. PARADIS,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Village of Kamouraska, 29th August, 1876.
[First published, 2nd September, 1876.] 5084

Ventes par le Shérif—Montmagny.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, } SIMEON BERNIER,
à savoir: No. 144. } de la paroisse de
Saint-Thomas, cultivateur; contre JOSEPH STA-
NISLAS GENDRON, écuyer, notaire, de la pa-
roisse de Saint-François, de la Rivière du Sud, cu-
rateur au délaissement fait par Edouard Simard,
de la dite paroisse de Saint-François de la Rivière
du Sud, propriétaire de moulin, savoir:

1. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-François, contenant soixante et quatre perches et trente-huit pieds en superficie, suivant le plan fait par A. Larue, écuyer, arpenteur, et représenté par la figure A. B. C. A—avec le moulin banal dit moulin à farine, et le moulin à carder dessus construits, avec le pouvoir d'eau de la rivière Chiasson, faisant mouvoir les dits moulins, circonstances, dépendances et accessoires.

2. Un autre lot de terre situé en le même lieu représenté sur le plan sous la figure D. E. F. C. D. contenant cinquante-trois perches et soixante-deux pieds en superficie; plus un autre lot de terre situé au même lieu représenté sur le même plan sous la figure G. J. B. A. G. contenant un arpent et soixante et une perches en superficie—avec la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François de la Rivière du Sud, VENDREDI, le CINQUIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de janvier prochain.

J. D. LÉPINE,

Bureau du Shérif,
Montmagny, 26 août 1876.

Shérif.
5061

[Première publication, 2 septembre 1876.]

Sheriff's Sales—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, } SIMEON BERNIER,
to wit: No. 144. } of the parish of Saint
Thomas, farmer; against JOSEPH STANISLAS
GENDRON, esquire, notary, of the parish of Saint
François de la Rivière du Sud, curator to the sur-
render made by Edouard Simard, of the said
parish of Saint François de la Rivière du Sud,
mill owner, to wit:

1. A lot of land situate in the parish of Saint François, containing sixty four perches and thirty eight feet in extent, according to the plan made by A. Larue, esquire, land surveyor, and represented by the figure A. B. C. A—with the flour mill (moulin banal), and the carding mill thereon erected, with the water power of the river Chiasson, driving the said mills, circumstances, dependencies and accessories.

2. Another lot of land situate at the same place, shewn on the plan as figure D. E. F. C. D. measuring fifty three perches and sixty two feet in extent; also another lot of land situate at the same place, shewn on the said plan as figure G. J. B. A. G. containing one arpent and sixty one perches in extent—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint François de la Rivière du Sud, on FRIDAY, the FIFTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of January next.

J. D. LÉPINE,

Sheriff's Office,

Montmagny, 26th August, 1876.

[First published, 2nd September, 1876.]

Sheriff.
5062

Ventes par le Shérif.—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **THE TRUST AND LOAN**
 No. 2562. } **COMPANY OF CA-**
NADA, Demanderesse ; contre DOSITHÉ AL-
LARD, Défendeur.

1. Un lopin de terre situé dans la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, dans le district de Montréal, étant le côté nord-est de la Côte Saint-Jean, et le numéro cinq cent deux du cadastre de la seigneurie de l'Isle de Montréal, contenant trois arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; borné en front au chemin public, en arrière aux terres de la Côte Saint-Rémi et O. C. Legault, d'un côté à Daniel Allard, représentant Jérémie Groulx, et de l'autre côté à Séraphin St. Denis—avec une maison, étable et autres bâties sus-érigées. Le susdit lopin de terre, étant le numéro cent neuf (109) du plan et livre de renvoi officiels, de la dite paroisse.

2. Un autre lopin de terre, situé dans la Côte Saint-Rémi, communément appelée Côte des Sources, dans la dite paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, contenant trois arpents de front sur vingt-six arpents de profondeur, plus ou moins, sans garantie de mesure précise ; borné en front au chemin public de la Côte Saint-Rémi, en arrière partie du lot ci-dessus mentionné et partie à Joseph Daniel Allard, du côté nord à Benjamin Legault dit Deslauriers, du côté sud à Olivier Legault dit Deslauriers—sans bâties dessus érigées. Le dit lot de terre étant le numéro cent cinq (105) au plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse Saint-Joachim de la Pointe-Claire, le TROISIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de janvier prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Montréal, 29 août 1876. 5085
 [Première publication, 2 septembre 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **LA COMPAGNIE DE**
 No. 1370. } **PRET ET CREDIT FON-**
CIER, Demanderesse ; contre DOSITHÉ ALLARD,
Défendeur.

Un lopin de terre situé dans la paroisse de la Pointe-Claire, district de Montréal, de la contenance d'un arpent et un quart de front, plus ou moins, sur la profondeur qui se trouve à partir du chemin de la Reine, qui le borne en front à aller au Lac Saint-Louis, qui la borne en profondeur, tenant d'un côté au chemin ou continuation de la route conduisant à la Côte Saint-Jean, d'autre côté à la grève—avec une fonderie et un moulin à scie à deux étages, partie en bois et partie en pierre et autres dépendances dessus érigées, avec toutes les machineries qui s'y trouvent.

Le dit lot de terre étant le numéro quarante-quatre du plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, le TROISIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de janvier prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Montréal, 29 août 1876. 5087
 [Première publication, 2 septembre 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **AGUSTIN ROBERT et**
 No. 5835. } **al., Demandeurs ; contre**
BENJAMIN DENOMMÉ, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé sur le

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **THE TRUST AND LOAN**
 No. 2562. } **COMPANY OF CANADA,**
 Plaintiff ; against **DOSITHÉ ALLARD, Defendant.**

1. A lot of land situate in the parish of Saint Joachim de la Pointe Claire, in the district of Montreal, being the north east side of La Côte Saint Jean, and number five hundred and two on the cadastre for the seigniorie of the Island of Montreal, measuring three arpents in front by twenty five arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the public road, in rear by the lands of the Côte Saint Rémi and O. C. Legault, on one side by Daniel Allard, representing Jérémie Groulx, and on the other side by Séraphin St. Denis—with a house, stable and outbuildings thereon erected. Said lot of land being number one hundred and nine (109) on the official plan and book of reference of the said parish.

2. Another lot of land situate in the Côte Saint Rémi, commonly called Côte des Sources, in the said parish of Saint Joachim de la Pointe Claire, measuring three arpents in front by twenty six arpents in depth, more or less, without warranty of precise measure ; bounded in front by the main road of the Côte Saint Rémi, in rear partly by the lot hereinabove mentioned and partly by Joseph Daniel Allard, on the north side by Benjamin Legault dit Deslauriers, on the south side by Olivier Legault dit Deslauriers—without buildings thereon erected. Said lot of land being number one hundred and five (105) on the official plan and book of reference for the said parish.

To be sold at the door of the parochial church door of the parish of Saint Joachim de la Pointe Clair, on the THIRD day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of January next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Montreal, 29th August, 1876. 5086
 [First published, 2nd September, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **LA COMPAGNIE DE PRÊT**
 No. 1370. } **ET CREDIT FONCIER,**
 Plaintiff ; against **DOSITHÉ ALLARD, Defendant.**

A lot of land situate in the parish of Pointe Claire, district of Montreal, measuring one arpent and a quarter in front, more or less, by the depth there may be between the Queen's road, bounding it in front and Lake Saint Louis, which bounds it in rear ; bounded on one side by the road or prolongation of road, leading to the Côte Saint Jean, on the other side by the beach—with a foundry, also a two storey saw mill, built partly of wood and partly of stone, and other dependencies thereon erected, and all the machinery there being.

Said lot of land being number forty-four on the official plan and book of reference for the said parish.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joachim de la Pointe Claire, on the THIRD day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of January next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Montreal, 29th August, 1876. 5088
 [First published, 2nd September, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **AGUSTIN ROBERT et al.,**
 No. 5835. } **Plaintiff ; against B E N -**
JAMIN DENOMMÉ, Defendant.

A lot of land or emplacement situate on the line

niveau de la rue Moreau, à Hochelaga, paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge, connu et désigné sous le numéro quatre-vingt-trente-quatre (80-34), sur le plan et livre de renvoi de la subdivision du numéro officiel quatre-vingt (80), du dit village d'Hochelaga; contenant le dit lot quarante-huit pieds de front sur cent pieds de profondeur, plus ou moins; mesure anglaise—avec une maison lambrissée en briques dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de janvier prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,

Montréal, 30 août 1876.

[Première publication, 2 septembre 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **ANDREW B. STEWART,**
No. 303. } Demandeur; es-qualité,
contre **RAPHAEL GOYER,** Défendeur.

Deux emplacements contigus l'un à l'autre, étant les numéros six et sept de la subdivision du numéro cinquante (50), des plan et livre de renvoi officiels du village d'Hochelaga, dans le district de Montréal, situés au village d'Hochelaga susdit, en la paroisse de La Nativité de la Sainte-Vierge—avec une maison en bois, lambrissée en brique, et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de novembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif.

Montréal, 4 juillet 1876.

[Première publication, 8 juillet 1876.]

FIERI FACIAS.

District d'Iberville.

Montréal, à savoir: } **JAMES MACDONALD,**
No. 162. } Demandeur; contre
THOMAS ROCHE, Défendeur.

Une terre sise et située dans la paroisse de Saint-Constant, dans le district de Montréal, connue et désignée au plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Constant, sous le numéro cent sept (107)—avec une maison en bois, granges et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Constant, le NEUVIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de novembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif.

Montréal, 4 juillet 1876.

[Première publication, 8 juillet 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **ETIENNE DEMERS,** De-
No. 873. } mandeur; contre **CY-
PRIEN NARBONNE,** Défendeur.

1. Un emplacement situé dans la ville de Longueuil, dit district, sur la rue Saint-Jean, contenant trente-six pieds de front sur cent douze pieds de profondeur; borné en front par la dite rue, en profondeur à Fabien Lavigne, d'un côté au dit défendeur et de l'autre côté par Adolphe Narbonne—avec une maison en brique et autres bâtisses dessus construites; connu le dit emplacement comme étant partie du lot numéro deux cent cinquante-quatre (No. 254), du plan et livre de renvoi officiels du village de Longueuil.

2. Un emplacement situé dans la ville de Longueuil, sur la rue Saint-Jean, contenant soixante et douze pieds de front par cent douze pieds de profondeur; tenant devant à la dite rue Saint-

of Moreau street, at Hochelaga, parish of La Nativité de la Sainte Vierge, known and described as numbers eighty-thirty-four (80-34), on the plan and book of reference for the subdivision of the official number eighty (80), of the said village of Hochelaga; said lot measuring forty eight feet in front by one hundred feet in depth, more or less, english measure—with a house faced with brick thereon erected.

To be sold at my office, in the city and district of Montreal, on the THIRD day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of January next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,

Montreal, 30th August, 1876.

[First published, 2nd September, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **ANDREW B. STEWART,**
No. 303. } Plaintiff; against
RAPHAEL GOYER, Defendant.

Two contiguous lots, being numbers six and seven of the subdivision of number fifty (50), on the official plan and book of reference for the village of Hochelaga, in the district of Montreal, situate in the village of Hochelaga aforesaid, in the parish of La Nativité de la Sainte Vierge—with a wooden house, faced with brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of November next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,

Montreal, 4th July, 1876.

[First published, 8th July, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Iberville.

Montreal, to wit: } **JAMES MACDONALD,**
No. 162. } Plaintiff; against **THOMAS
ROCHE,** Defendant.

A land situate and being in the parish of Saint Constant, in the district of Montreal, known and described on the official plan and book of reference of the said parish of Saint Constant, as number one hundred and seven (107)—with a wooden house, barn and other dependencies thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Constant, on the NINTH day of NOVEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of November next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,

Montreal, 4th July, 1876.

[First published, 8th July, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **ETIENNE DEMERS,** Plain-
No. 873. } tiff; against **CYPRIEN
NARBONNE,** Defendant.

1. An emplacement situate in the town of Longueuil, district aforesaid, on Saint Jean street, measuring thirty six feet in front by one hundred and twelve feet in depth; bounded in front by the said street, in rear by Fabien Lavigne, on one side by the said defendant, and on the other side by Adolphe Narbonne—with a brick house and outbuildings thereon erected; said emplacement being known as part of lot number two hundred and fifty four (No. 254), on the official plan and book of reference for the village of Longueuil.

2. An emplacement situate in the town of Longueuil, on Saint Jean street, measuring seventy two feet in front by one hundred and twelve feet in depth; bounded in front by Saint Jean street

Jean, en profondeur à Adolphe Narbonne, d'un côté à Camille Provost, et de l'autre côté à l'emplacement en premier lieu décrit—avec une maison en bois et autres dépendances; connu le dit emplacement comme faisant partie du lot numéro deux cent cinquante deux (No. 252), du plan et livre de renvoi officiels du village de Longueuil.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Longueuil, le NEUVIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de novembre prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 4 juillet 1876. 3933 2
[Première publication, 8 juillet, 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA COMPAGNIE DE
No. 2440. } L PRÊT ET CREDIT
FONCIER, Demanderesse; contre THOMAS
JOHNSON, Défendeur.

Un lot de terre situé au village Saint-Augustin, portant le numéro dix-neuf cent soixante et seize (No. 1976), sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, de la contenance de quarante pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, le tout plus ou moins; borné en front par la rue Turgeon, en arrière par un nommé Perrault, d'un côté par John Honey, et de l'autre côté par un nommé Doré—avec une maison en bois à deux étages, devant être lambrissée en briques, et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures et DEMI de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de novembre prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 4 juillet 1876. 3935 2
[Première publication, 8 juillet 1876.]

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure.

Montréal, à savoir: } DAME CELINA LACHA-
No. 2150. } PELLE, Demanderesse;
contre LOUIS ANATOLE ARCHAMBAULT, Dé-
fendeur.

1. Un certain lot de terre ou emplacement situé en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, sur la rue Visitation, étant connue et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Sainte-Marie, sous le numéro sept cent quarante-neuf (749)—avec une maison en briques à trois étages, remises et autres dépendances sus érigées.

2. Un lot de terre ou emplacement situé en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, contenant quarante pieds de front sur cinquante-trois pieds de profondeur, le tout plus ou moins, de mesure française; borné en front par la rue Montcalm, en arrière par Jean-Baptiste Deslongchamps, d'un côté par Alexis Desroches, et d'autre côté par Louis Deslongchamps.

Le dit lot de terre ou emplacement est connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Montréal, quartier Saint-Jacques, comme faisant partie du numéro mille sept (1007)—avec une maison en bois à un étage lambrissée en briques, écuries, remises et autres dépendances sus érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de novembre prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 11 juillet 1876. 4059 2
[Première publication, 15 juillet, 1876.]

aforsaid, in rear by Adolphe Narbonne, on one side by Camille Provost, and on the other side by the lot firstly hereinabove described—with a wooden house and other dependencies; said emplacement being known as forming part of lot number two hundred and fifty two (No. 252), on the official plan and book of reference for the village of Longueuil.

To be sold at the parochial church door of the parish of Longueuil, on the NINTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of November next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 4th July. 1876. 3934
[First published, 8th July, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE TRUST AND LOAN
No. 2440. } COMPANY, Plaintiff;
against THOMAS JOHNSON, Defendant.

A lot of land situate in the village of Saint Augustin, being number nineteen hundred and seventy six (No. 1976), on the official plan and book of reference for the municipality of the parish of Montreal, measuring forty feet in front by ninety feet in depth, the whole more or less; bounded in front by Turgeon street, in rear by one Perrault, on one side by John Honey, and on the other side by one Doré—with a two storey wooden house to be faced with brick, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of NOVEMBER next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty seventh day of November next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 4th July, 1876. 3936
[First published, 8th July, 1876.]

FIERI FACIAS.
Superior Court.

Montreal, to wit: } DAME CELINA LACHA-
No. 2150. } PELLE, Plaintiff; against
LOUIS ANATOLE ARCHAMBAULT, Defendant.

1. A certain lot of land situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, on Visitation street, known and described on the official plan and book of reference for the said city of Montreal, Saint Maray's ward, as number seven hundred and forty nine (749)—with a three storey brick house, shed and other dependencies thereon erected.

2. A lot of land situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, measuring forty feet in front by fifty three feet in depth, the whole more or less, french measure; bounded in front by Montcalm street, in rear by Jean Baptiste Deslongchamps, on one side by Alexis Desroches, and on the other side by Louis Deslongchamps.

Said lot of land being known and described on the official plan and book of reference for the city of Montreal, Saint James ward, as forming part of number one thousand and seven (1007) with a one story wooden house faced with brick, stables, sheds and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTEENTH day of NOVEMBER next, at the hour of TEN of the o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of November next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 11th July, 1876. 4060
[First published, 15th July, 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **JAMES MacDONALD**,
No. 1917. } Demandeur ; contre
EMERY PAGÉ, Défendeur.

Un lot de terre situé dans la paroisse Saint-Constant, connu sous le numéro vingt-cinq du côté nord-ouest de la côte Saint-Pierre, dans la seigneurie de La Salle, contenant deux arpents, cinq perches et sept pieds de large par trente arpents de profondeur ; borné en front par la rivière Saint-Pierre, en arrière par le chemin de la côte Saint-Christophe, d'un côté par Paul Gagné, et de l'autre côté par la terre ci-dessous décrite, et par Joseph David—avec les bâtisses sus-érigées ; aussi un certain lot de terre situé au même lieu, formant partie du lot numéro vingt-six, contenant un arpent de large sur dix arpents de profondeur ; borné en front par Joseph David, en arrière par le chemin de la côte Saint-Christophe, d'un côté par la propriété ci-dessus décrite, et de l'autre côté par Augustin Lefort, lesquelles dites propriétés communes et désignées sur le plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Constant, sous le numéro trois cent quarante-cinq.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Constant, le SEIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de novembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 12 juillet 1876. 4091 2
[Première publication, 15 juillet 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **LINUS O. THAYER**, De-
No. 403. } mandeur ; contre **DAVID A. ANSELL**, Défendeur.

Cette étendue de terre sise et située à la côte Sainte-Catherine, dans l'île et paroisse de Montréal, contenant environ sept arpents en superficie, sans garantie de mesure précise ; bornée en front au chemin de la Reine, en arrière aux représentants de feu John Gray, au sud-ouest partie à Alexander McGibbon, et partie à Sidney Bellingham, au nord-est partie à un nommé Decarie, et partie à M. Dunlop—avec un cottage en brique avec allonge, étables et autres bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances sans réserve quelconque, lequel immeuble est maintenant connu et désigné au livre de renvoi et au plan officiel de la paroisse de Montréal, côte Sainte-Catherine, sous le numéro treize (No. 13).

Pour être vendue à mon bureau, dans la cité de Montréal, le VINGT-HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour d'octobre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 23 mai 1876. 3209 3
[Première publication, 27 mai 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **DAME STEPHANIE**
No. 1432. } MONTIGNY, Deman-
deresse ; contre **TOUSSAINT LANCOT**, Défendeur.

Une terre située dans la paroisse de Saint-Constant, dans le district de Montréal, de la contenance de deux cent cinquante-neuf arpents en superficie ; connue et désignée sous le numéro vingt et un aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Constant, faits pour les fins d'enregistrement—avec deux maisons en bois et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroiss-

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } **JAMES MacDONALD**, Plain-
No. 1917. } tiff ; against **EMERY PAGÉ**,
Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint Constant, known as number twenty five in the north west Côte Saint Pierre, in the seigniorie of LaSalle, containing two arpents, five perches and seven feet in width, by thirty arpents in dept ; bounded in front by the river Saint Pierre, in rear by the road of the Côte Saint Christophe, on one side by Paul Gagné, and on the other side by the land hereinafter described, and by Joseph David—with buildings thereon erected ; also a certain lot of land situated in the same place, forming part of lot number twenty six, containing one arpent in width by ten arpents in depth ; bounded in front by Joseph David, in rear by the road of the Côte Saint Christophe, on one side by the property above described, and on the other side by Augustin Lefort, which said properties as now known and distinguished on the official plan and in the book of reference of the said parish of Saint Constant, as number three hundred and forty five.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Constant, on the SIXTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eighth day of November next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 12th July, 1876. 4092
[First published, 15th July, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } **LINUS O. THAYER**, Plain-
No. 403. } tiff ; against **DAVID A. ANSELL**, Defendant.

That certain lot, piece and parcel of ground, situate lying and being in the côte Sainte Catherine, in the Island and parish of Montreal, containing about seven arpents in superficies, but without any warranty as to precise measurement ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the representatives of the late John Gray, on the south west side partly by Alexander McGibbon, and partly by Sidney Bellingham, on the north east side partly by one Decarie, and partly by Mr. Dunlop—with a brick cottage with allonges, stables outbuildings and other appurtenances thereon erected, with all and every the members and appurtenances thereunto belonging which said immovable is now known and described on the book of reference and official plan of the parish of Montreal, côte Sainte Catherine, as number thirteen (No. 13).

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY EIGHTH day of SEPTEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of October next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 23rd May, 1876. 3210
[First published, 27th May, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } **DAME STEPHANIE MON-**
No. 1432. } **TIGNY**, Plaintiff ; against
TOUSSAINT LANCOT, Defendant.

A land situate and being in the parish of Saint Constant, in the district of Montreal, measuring two hundred and fifty nine arpents in superficial extent, known and described as number twenty one on the official plan and book of reference for the said parish of Saint Constant, prepared for registration purposes—with two wooden houses and other dependencies thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the

siale de la paroisse de Saint-Constant, le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour d'octobre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 23 mai 1876. Shérif.
[Première publication, 27 mai 1876.] 3207 3

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } HENRY AITKEN, De-
No. 1068. } mandeur ; contre NOÉ
GOURE, Défendeur.

Les lots de subdivision numéros 60 et 61, du lot numéro officiel 1207, du quartier Saint-Jacques, contenant chacun vingt-quatre pieds de largeur sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins ; borné en front à la rue des Erables, en arrière à une ruelle privée—sans bâtisses.

Pour être vendus à mon bureau, dans la cité de Montréal, le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'octobre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 23 mai 1876. Shérif.
[Première publication, 27 mai 1876.] 3211 3

parish of Saint Constant, on the TWENTY-EIGHTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of October next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montreal, 23rd May, 1876. Sheriff.
[First published, 27th May, 1876.] 3208

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } HENRY AITKEN, Plain-
No. 1068. } tiff ; against NOÉ GOURE,
Defendant.

Subdivision lots numbers 60 and 61, of lot official number 1207, of Saint James ward, containing each lot twenty four feet wide by ninety four feet in depth, english measure, more or less ; bounded in front by Maple street, in rear by a private lane—without buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal, the TWENTY EIGHTH day of SEPTEMBER next, at the hour of HALF PAST TEN, of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of October next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montreal, 23rd May, 1876. Sheriff.
[First published, 27th May, 1876.] 3212

Ventes par le Shérif.—Ottawa.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Cour de Circuit—Papineauville.

Canada, } LOUIS JOSEPH AME-
Province of Québec, } DEE P A P I N E A U,
District d'Ottawa, } écuyer, de la cité de Mont-
réal, protonotaire conjoint de la cour supérieure, dans et pour le district de Montréal, en son propre nom, comme légataire universelle en usufruit, pour un tiers des biens délaissés par feu l'honorable Louis Joseph Papineau, et comme l'un des curateurs aux substitutions créées par le testament du dit honorable Louis Joseph Papineau : Demoiselle MARIE ROSALIE EZILDA PAPINEAU, du même lieu, fille majeure et usant de ses droits, aussi légataire universelle en usufruit, pour un tiers des dits biens ; et NAPOLEON BOURASSA, artiste peintre, du même lieu, comme l'un des curateurs aux dites substitutions et de plus en sa qualité de tuteur à ses cinq enfants mineurs, issus de son mariage avec feu Dame Marie Julie Azélie Papineau, fille du dit honorable L. J. Papineau, et qui sont ensemble et par représentation de leur dite mère, héritiers pour un tiers des mêmes biens, et enfin comme tuteur spécial aux enfants mineurs issus du mariage du dit Louis Joseph Amédée Papineau, avec dame Mary Eléonore Wescott, Demandeurs ; contre les terres et tenements de HYACINTHE SEGUIN, senior, de la paroisse de Saint-Angélique, dans le comté d'Ottawa, cultivateur, Défendeur ; et Augustin C. Papineau, avo-

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

Circuit Court—Papineauville.

Canada, } LOUIS JOSEPH AMEDEE
Province of Québec, } PAPINEAU, esquire, of
District of Ottawa, } the city of Montreal, in the
district of Montreal, joint prothonotary of the superior court, in and for the district of Montreal, in his own name, as universal usufructuary legatee for one third of the property left by his father the late honorable Louis Joseph Papineau, and as one of the curators to the substitution created by the will of the said honorable Louis Joseph Papineau, Miss MARIE ROSALIE EZILDA PAPINEAU, of the same place, *fille majeure et usant de ses droits*, also universal usufructuary legatee for a third of the said property ; and NAPOLEON BOURASSA, painting artist, of the same place, as one of the curators, to the said substitutions and moreover in his quality of tutors to his five minor children, issue of his marriage with the late Marie Julie Azélie Papineau, daughter of the said honorable L. J. Papineau, and who are jointly and by representation of their said mother, heirs for a third of the said property, and finally as tutor *ad hoc*, to the minor children, issue of the marriage of the said Louis Joseph Amédée Papineau, with Dame Mary Eleonore Westcott, Plaintiffs ; against the lands and tenements of HYACINTHE SEGUIN, senior, of the parish of Sainte Angélique, in the county of Ottawa, farmer, Defendant ; and Augus-

cat des demandeurs, demandeur sur distraction de frais, à savoir :

Une certaine ferme sise et située dans la dite paroisse de Saint-Angélique, composée du lot numéro treize dans le rang Saint-Charles, contenant six arpents de front sur vingt arpents de profondeur ; bornée en devant par la base du dit rang, en arrière par les terres du rang Saint-François, d'un côté au sud, par Venance Gauthier, et de l'autre côté au nord, par Toussaint Seguin—avec une maison en bois et une grange dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Angélique susdite, le TRENTIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de novembre 1876.

LOUIS M. COUTLÉE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 11 juillet 1876. 4277 2
[Première publication, 22 juillet 1876.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 759. } LA CITÉ DE QUÉBEC ; contre
GEORGE POTVIN, ci-devant de la cité de
Québec, menuisier, maintenant de lieux inconnus,
à savoir :

Un demi emplacement situé en la cité de Québec, rue du Roi, mesurant vingt et un pieds de front sur cinquante pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le sud à la dite rue du Roi, en arrière vers le nord à Jean Marceau, d'un côté vers l'est à Damase Fleurié, de l'autre côté vers l'ouest à François X. Giroux—circonstances et dépendances ; à la charge de payer aux Révérendes Dames de l'Hôtel-Dieu, une rente annuelle de deux piastres et trente centins, payable le vingt-neuvième jour de septembre de chaque année. Le dit demi emplacement étant le (numéro 436), donné sur le plan du quartier Saint-Roch de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le QUATRIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 28 août 1876. Shérif.
[Première publication, 2 septembre 1876.] 5077

ALIAS FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 839. } LA CITÉ DE QUÉBEC ; contre
PHILOMÈNE MERCIER, épouse de Chrysostôme Moreau, bourgeois, de la cité de Québec, et dûment séparée de biens de son dit mari, et le dit

tin C. Papineau, plaintiff's attorney, plaintiff sur distraction de frais, to wit :

A certain farm lying and situate in the said parish of Sainte Angelique, composed of lot number thirteen of Saint Charles range, containing six arpents in front by twenty arpents in depth ; bounded in front by the base of said range, in rear by the lands of Saint François range, on one side to the south by Venance Gauthier, and on the other side to the north by Toussaint Seguin—with wooden house and barn thereon erected.

To be sold at the door of the church of the parish of Sainte Angelique aforesaid, on the THIRTIETH day of NOVEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of November, one thousand eight hundred and seventy-six.

LOUIS M. COUTLEE,

Sheriff's Office, Shérif.
Aylmer, 11th July, 1876. 4278
[First published, 22nd July, 1876.]

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale*, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 759. } THE CITY OF QUÉBEC ; against
GEORGE POTVIN, joiner, heretofore of the city of Québec, and now of parts unknown, to wit :

A half lot situate in the city of Québec, Kingstreet, measuring twenty one feet in front by fifty feet in depth, more or less ; bounded in front to the south by King street aforesaid, in rear to the north by Jean Marceau, on one side to the east by Damase Fleurié, on the other side to the west by François X. Giroux—circumstances and dependencies ; subject to the charge of paying to the Reverend Dames de l'Hôtel Dieu, an annual ground rent of two dollars and thirty cents, payable on the twenty ninth day of September of every year. This half lot being (number 436), given upon the plan for Saint Roch's ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the FOURTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of January next.

C. ALLEYN,

Québec, 28th August, 1876. Shérif.
[First published, 2nd September, 1876.] 5078

ALIAS FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 839. } THE CITY OF QUÉBEC ; against
PHILOMÈNE MERCIER, wife of Chrysostôme Moreau, gentleman, of the city of Québec, and duly separated as to property from her said

Chrysostôme Moreau, mis en cause, pour assister sa dite épouse, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Saint-Olivier, mesurant trente-deux pieds et huit pouces de front sur soixante et sept pieds et neuf pouces de profondeur, plus ou moins; borné en front vers le sud à la dite rue Saint-Olivier, en arrière vers le nord aux héritiers Jean B. St. Amant, d'un côté vers l'est à veuve Joseph Bélanger, et de l'autre côté vers l'ouest à William Handford—avec ensemble une maison en bois à un étage dessus construites, circonstances et dépendances; sujet à une rente foncière et constituée de seize chelins et huit deniers courant, payable annuellement le vingt-neuf juin, à l'Hôtel-Dieu de Québec, et à toutes les autres charges mentionnées dans l'opposition afin de charge de l'Hôtel-Dieu de Québec, déjà produite dans cette cause. Le dit emplacement étant le No. 3500, donné sur le plan du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le QUATRIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 26 août 1876. Shérif.
[Première publication, 2 septembre 1876.] 5075

VENTITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir : } LOUIS MARCHAND, de la
No. 238. } Paroisse de Saint-Sauveur,
près de Québec, dans le district de Québec, journalier; contre FRANÇOIS-XAVIER MARCHAND, de la paroisse de Saint-Antoine de Tilly, dans le comté de Lotbinière, en le district de Québec susdit, cultivateur, à savoir :

2. Un lot de terre situé dans la paroisse de Saint-Apollinaire, dans le comté de Lotbinière, de trois quarts d'arpent de terre de front sur vingt-six arpents de profondeur, plus ou moins, rang des Moulanges; borné en front vers le nord aux terres du troisième rang de Saint-Antoine de Tilly, au sud au bout de la dite profondeur, joignant au côté nord-est à François Marchand, et du côté sud-ouest à François Rousseau ou ses représentants—avec un hangar dessus construit, circonstances et dépendances.

3. Un autre lot de terre situé en la paroisse de Saint-Apollinaire, dans le comté de Lotbinière, dans la concession Saint-Lazare, d'un arpent de terre de front sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front vers le nord aux terres de la concession de Bois-Joly, vers le sud au bout de la dite profondeur, joignant d'un côté au nord-est à François Marchand, et de l'autre côté au sud-ouest à un nommé Garneau—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de ladite paroisse de Saint-Apollinaire, le DIXIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 26 août 1876. Shérif.
[Première publication, 2 septembre 1876.] 5073

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } HENRY McBLAIN, de la
No. 451. } Cité de Québec, marchand; contre EDWARD JOHN CHARLTON, demeurant à Montréal, savoir :

Un lot de terre situé en la cité de Québec, quartier Champlain, sur le côté sud de la rue Champlain, mesurant vingt-trois pieds de front sur deux cent quatre-vingt-quinze pieds de profondeur, ou environ; borné par devant vers le nord-ouest par la dite rue Champlain, en arrière vers le sud-est à la ligne des Commissaires du Havre de Québec, d'un côté vers le nord-est à William Wall ou représentant, et de l'autre côté vers le sud-ouest à

husband, and the said Chrysostôme Moreau, *mis en cause*, to assist his said wife, to wit :

An emplacement situate in the city of Quebec, Saint Olivier street, measuring thirty two feet eight inches in front by sixty seven feet nine inches in depth, more or less; bounded in front to the south by Saint Olivier street aforesaid, in rear to the north by the heirs of the late Jean B. St. Amant, on one side to the east by Mrs. widow Joseph Bélanger, and on the other side to the west by William Handford—with a one story wooden house thereon erected, circumstances and dependencies; subject to a *rente foncière et constituée* of sixteen shillings and eight pence currency, payable annually the twenty ninth June, to Hotel Dieu of Quebec, and to all the other charges mentioned in the *opposition afin de charge* of the said Hotel Dieu of Quebec, already filed in this case. This lot being number 3500, given upon the plan for Saint John's ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the FOURTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of January next.

C. ALLEYN,

Quebec, 26th August, 1876. Sheriff.
[First published, 2nd September, 1876.] 5076

VENTITIONI EXPONAS.

Québec, to wit : } LOUIS MARCHAND, of the
No. 238. } Parish of Saint-Sauveur, near
Québec, in the district of Quebec, laborer; against FRANÇOIS XAVIER MARCHAND, of the parish of Saint Antoine de Tilly, in the county of Lotbinière, in the district of Quebec aforesaid, farmer, to wit :

2. A lot of land situate in the parish of Saint Apollinaire, in the county of Lotbinière, of three quarters of an arpent in front by twenty six arpents in depth, more or less, Des Moulanges range; bounded in front to the north by the lands of the third range of Saint Antoine de Tilly, on the south by the end of the said depth, on the north east side by François Marchand, and on the south west side by François Rousseau or his representatives—with a barn thereon erected, circumstances and dependencies.

3. Another lot of land situate in the parish of Saint Apollinaire, in the county of Lotbinière, in the Saint Lazare concession, of one arpent in front by forty arpents in depth, more or less; bounded in front to the north by the lands of the Bois Joly range, on the south by the end of the said depth, on one side to the north east by François Marchand, on the other side to the south west by one Garneau—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Apollinaire, on the TENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the nineteenth day of October next.

C. ALLEYN,

Quebec, 26th August, 1876. Sheriff.
[First published, 2nd September, 1876.] 5074

FIERI FACIAS.

Québec to wit : } HENRY McBLAIN, of the
No. 451. } City of Quebec, merchant; against EDOUARD JOHN CHARLTON, residing at Montreal to wit :

A lot of land situate in the city of Quebec, Champlain ward, on the south side of Champlain street, measuring twenty three feet in front by two hundred and ninety five feet in depth, or thereabouts; bounded in front to the north west by Champlain street aforesaid, in rear to the south east by the Quebec Harbour Commissioners line, on one side to the north east by William Wall or representative, and on the other side to the south

John Hearn, écuyer—avec ensemble une maison en brique à deux étages, hangard et quai, circonstances et dépendances. Le dit lot étant le (No. 2403), donné sur le plan du quartier Champlain, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le DIXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le treizième jour de novembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 3 juillet 1876. Shérif.
[Première publication, 8 juillet 1876.] 3937 2

FIERI FACIAS.
Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } **LOUIS JULES BELANGER,**
No. 1291. } de la cité de Québec,
écuyer, avocat ; contre **FRANÇOIS NAZAIRE**
LANGLOIS, de l'Ancienne Lorette, hotelier, à
savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Saint-Anselme, mesurant vingt-huit pieds et six pouces de front sur cinquante-huit pieds et six pouces de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers l'ouest à la dite rue Saint-Anselme, en arrière vers l'est à François Langlois dit Traversy, d'un côté vers le nord à Louis Durand, et de l'autre côté vers le sud à Edouard Mador ou représentant—avec maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 142), donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le ONZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le treizième jour de novembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 28 juin, 1876. Shérif.
[Première publication, 8 juillet 1876.] 3939 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **DANS** une cause en **JULIE**
No. 819. } **PAQUET**, de la paroisse
de Saint-Giles, dans le district de Québec, épouse
duement séparée de corps et de biens par sen-
tence judiciaire, duement exécutée de Louis De-
lâge, cultivateur, du township de Wolfestown,
dans le district de Saint-François, et le dit Louis
Delâge autorisant sa dite épouse à l'effet des pré-
sentes, était Demandeur ; et **JAMES LEFEBVRE**,
écuier, marchand, de la paroisse de Saint-Giles,
dans le district de Québec, était Défendeur. (Ici
suit la description de la propriété de la dite Julie
Paquet, à être vendus), à savoir :

L'usufruit et jouissance la vie durant de Julie Paquet, épouse de Louis Delâge, créée en vertu du testament de Jean-Baptiste Paquet, en date du vingtième jour de janvier 1863, passé devant P. Plante, notaire, à Saint-Bernard, savoir : Tous ses droits et prétentions dans la juste moitié indivise d'une terre sise et situé à Saint-Giles de Beaurivage, contenant quatre arpents de front sur trente deux arpents de profondeur, plus ou moins ; borné vers le nord-est à la rivière Beaurivage, vers le sud-ouest au chemin Gosford, vers le nord à Louis Delâge, et vers le sud à Jean-Baptiste Gagné—avec la juste moitié indivise des bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Giles, le TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 23 mai 1876. Shérif.
[Première publication, 27 mai 1876.] 3195 3

west by John Hearn, esquire,—with a two storey brick house, hangard and wharf, circumstances and dependencies. This lot being (No. 2403), given upon the plan for Champlain ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirteenth day of November next.

C. ALLEYN,

Quebec, 3rd July, 1876. Sheriff.
[First published, 8th July, 1876.] 3938

FIERI FACIAS.
Quebec Circuit.

Quebec, to wit : } **LOUIS JULES BÉLANGER,**
No. 1291. } of the city of Québec, esquire,
advocate ; against **FRANÇOIS NAZAIRE LAN-**
GLOIS, of Ancienne Lorette, hotel keeper, to wit :

An emplacement situate in the city of Québec, Saint Anselme street, measuring twenty eight feet six inches in front by fifty eight feet six inches in depth, more or less ; bounded in front to the west by Saint Anselme street aforesaid, in rear to the east by François Langlois dit Traversy, on one side to the north by Louis Durand, and on the other side to the south by Edouard Mador or representatives—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. The said lot being (No. 142), given upon the plan for Saint Roch's ward, of the city of Québec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the ELEVENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirteenth day of November next.

C. ALLEYN,

Quebec, 28th June, 1876. Sheriff.
[First published, 8th July, 1876.] 3940

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **IN** a cause wherein **JULIE**
No. 819. } **PAQUET**, of the parish of
Saint Giles, in the district of Québec, wife duly
separated from bed and board and as to property
by judicial sentence duly executed from Louis
Delâge, farmer, of the township of Wolfestown,
in the district of Saint Francis, and the said Louis
Delâge authorizing his said wife for the purposes
hereof, is Plaintiff ; and **JAMES LEFEBVRE**, es-
quire, merchant, of the parish of Saint Giles, in
the district of Québec, was Defendant. (Here fol-
lows the description of the property of the said
Julie Paquet, to be sold), to wit :

The enjoyment and usufruit during the lifetime of the said Julie Paquet, wife of Louis Delâge, created under and in virtue of the will and testament of Jean Baptiste Paquet, dated the twentieth day of January, 1863, passed before P. Plante, notary, at Saint Bernard, to wit : All her rights and pretensions in and to the exact undivided half of a firm situate and being at Saint Giles de Beaurivage, measuring four arpents in front by thirty two arpents in depth, more or less ; bounded on the north east by the river Beaurivage, south west by the Gosford road, north by Louis Delâge, and south by Jean Baptiste Gagné—with the exact undivided half of the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the said parish of Saint Giles, on the THIRD day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of October next.

C. ALLEYN,

Quebec, 23rd May, 1876. Sheriff.
[First published, 27th May, 1876.] 3196

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **CYRILLE MONGEON**, De-
No. 10275. } mandeur; contre **JOSEPH**
HÉBERT, Défendeur.

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Pie Deguire, dans le deuxième rang, de trois arpents ou environ de front sur vingt arpents ou environ de profondeur; tenant devant au chemin du onzième rang, en profondeur à la Rivière aux Vaches, d'un côté au nord à Bazile Forcier, d'autre côté au sud à la ligne de la seigneurie Deguire et du township d'Upton—avec une maison, une grange et autres bâtisses y érigées.

2. Une terre située dans la dite paroisse de Saint-Pie Deguire, dans le onzième rang, de six arpents de front sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins; tenant devant au chemin de front du dit onzième rang, par derrière aux terres du douzième rang, d'un côté au nord à Elizabeth Hébert, d'autre côté au sud à Henry Lessard—sans bâtisses.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pie Deguire, le DIXIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour du mois de novembre prochain.

P. GUÉVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 5 juillet 1876. 3959 2
[Première publication, 8 juillet 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **DEMOISELLE MARY CUTH-**
No. 4707. } **BERT et al.**, Demandeurs;
contre Dame **LOUISE VERVE**, Défenderesse.

Une terre sise et située en la paroisse de Lanoraie, en la concession Saint-Henri, de la contenance de deux arpents de front sur vingt-deux arpents de profondeur; bornée en front au chemin de la Reine, en profondeur aux terres de la Grande Savanne, d'un côté au sud-ouest au chemin de fer de Joliette à Lanoraie, et du côté nord-est à Olivier Boucher—sans bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Lanoraie, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour du mois de décembre prochain.

P. GUÉVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 20 juillet 1876. 4275 2
[Première publication, 22 juillet 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **JONATHAN SAXTON**
No. 8746. } **CAMPBELL WURTELE**,

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } **CYRILLE MONGEON**, Plaintiff;
No. 10275. } against **JOSEPH HEBERT**,
Defendant.

1. A land situate in the parish of Saint Pie Deguire, in the second range, of three arpents or thereabouts in front by twenty arpents in depth, or thereabouts; bounded in front by the eleventh range road, in rear by River aux Vaches, on one side to the north by Bazile Forcier, on the other side to the south by the line of the Deguire seignior and township Upton—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

2. A land situate in the said parish of Saint Pie Deguire, in the eleventh range, of six arpents in front by twenty arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by the front road of the said eleventh range, in rear by the lands of the twelfth range, on one side to the north by Elizabeth Hébert, and on the other side to the south by Henry Lessard—no buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Pie Deguire, on the TENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of November next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff
Sorel, 5th July, 1876. 3960
[First published, 8th July, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } **MISS MARY CUTHBERT et al.**,
No. 4707. } Plaintiffs; against Dame
LOUISE VERVE, Defendant.

A land situate in the parish of Lanoraie, in the concession Saint Henri, containing two arpents in front by twenty two arpents in depth; bounded in front by the Queen's highway, in rear of the lands of the Grande Savanne, on one side to the south west by the Joliette and Lanoraie railway, and on the other side to the north east by Olivier Boucher—without buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Lanoraie, on the TWENTY-FOURTH day of the month of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of the month of December next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff
Sorel, 20th July, 1876. 4276
[First published, 22nd July, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } **JONATHAN SAXTON CAMP**
No. 8746. } **BELL WURTELE**, esquire

écuyer, Demandeur; contre BENJAMIN LADEBAUCHE, GENEVIEVE CREVIER dit ST. JEAN et JEAN-BAPTISTE alias JOHNNY LADEBAUCHE, Défendeurs.

Comme appartenant en nue propriété au dit Jean-Baptiste alias Johnny Ladebauche et en usufruit au dit Benjamin Ladebauche et à la dite Genevieve Crevier, dite St. Jean.

Un morceau de terre situé en la ville de Sorel, étant le quart du lot numéro trois cent vingt et un, de la contenance de trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur; tenant devant à la rue Providentielle, en profondeur à Richard Jenkinson, d'un côté aux héritiers Precourt ou leurs représentants, d'autre côté à la veuve Louis Gauthier—avec les bâties dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du shérif, en la ville de Sorel, le DIX-SEPTIEME jour du mois de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de novembre prochain.

P. GUÉVREMONT,

Bureau du Shérif, Sorel, 13 juillet 1876. Shérif, 4153 2
[Première publication, 15 juillet 1876.]

Plaintiff; against BENJAMIN LADEBAUCHE GENEVIEVE CREVIER dit ST. JEAN, and JEAN BAPTISTE alias JOHNNY LADEBAUCHE, Defendants.

As belonging to Jean Baptiste alias Johnny Ladebauche, the ownership and as belonging to the said Benjamin Ladebauche and the said Genevieve Crevier, dite St. Jean, the usufruct of;

A piece of land situate in the town of Sorel, being the quarter of lot number three hundred and twenty one, measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth; bounded in front by Providential street, in rear by Richard Jenkinson, on one side by the heirs Precourt or their representatives, and on the other side by Mrs. Widow Louis Gauthier—with the buildings thereon erected.

To be sold at the sheriff's office, in the town of Sorel, on the SEVENTEENTH day of the month of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of November next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sorel, 13th July, 1876. Sheriff, 4154
[First published, 15th July, 1876.]

Ventes par le Shérif.—Rimouski.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
District de Rimouski.

Rimouski, à savoir: } FIERDINAND EDMOND No. 272. No. 759. } HAMEL, Demandeur; contre LOUIS ADOLPHE BILLY, écuyer, et ACHILLE FOURNIER, écuyer, Défendeurs.

Comme appartenant au dit Louis Adolphe Billy, écuyer.

Un emplacement situé en la ville de Saint-Germain de Rimouski, de la contenance de cinquante pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir de la rue Saint-Germain à la rue du marché; borné au nord à la dite rue Saint-Germain, au sud à la dite rue du marché, à l'ouest à Adhemare Martin, et à l'est à Eusèbe Lepage—avec une maison à deux étages, un hangar et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau du shérif, en la ville de Saint-Germain de Rimouski, le TROISIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de janvier prochain.

J. A. ROULEAU,

Bureau du Shérif, Rimouski, 29 août 1876. Shérif, 5081
[Première publication, 2 septembre 1876.]

Sheriff's Sales.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificat, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
District of Rimouski.

Rimouski, to wit: } FIERDINAND EDMOND No. 272. No. 759. } HAMEL, Plaintiff; against LOUIS ADOLPHE BILLY, esquire, and ACHILLE FOURNIER, esquire, Defendants.

As belonging to the said Louis Adolphe Billy, esquire.

A lot situate in the town of Saint Germain de Rimouski, measuring fifty feet in front by the depth which there may be between Saint Germain street and market street (rue du marché); bounded on the north by Saint Germain street aforesaid, on the south by market street aforesaid, west by Adhemare Martin, and east by Eusèbe Lepage—with a two story house, a hangard and outbuildings thereon erected.

To be sold at the sheriff's office, in the town of Saint Germain de Rimouski, on the THIRD day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of January next.

J. A. ROULEAU,

Sheriff's Office, Rimouski, 29th August, 1876. Sheriff, 5082
[First published, 2nd September, 1876]

Ventes par le Shérif—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le **registrateur** n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Montréal.

Saint-François, à savoir: } **LE CREDIT FON-**
No. 2395. } **CIER DU BAS-**

CANADA, corps politique dûment incorporé suivant la loi, et ayant son principal bureau d'affaires dans la cité de Montréal, Demandeur; contre les terres et tenements de **JOSEPH AUBERTIN**, menuisier, du village de Coaticook, dans le district de Saint-François, Défendeur, à savoir:

Une étendue de terre sise et située dans le dit village de Coaticook, faisant partie du lot numéro vingt huit, dans le deuxième rang du canton de Barnston, dans le district de Saint-François, connue et désignée sur un plan fait par A. W. Lippé, arpenteur provincial, sous le numéro cent vingt-neuf, et partie du lot numéro cent vingt-huit sur le dit plan, mesurant cinquante et un pieds de front sur la rue Baptiste, et trente-huit pieds sur une ligne droite jusqu'à la rivière Coaticook; cette partie de ce dernier lot ci-dessus mentionné joignant le dit lot numéro cent vingt-neuf—avec la maison et autre bâties en bois sus-érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau du **registrateur** de la division d'enregistrement de Coaticook, dans le dit village de Coaticook, le **TROISIEME** jour de **JANVIER** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de janvier prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 25 août 1876. 5055
[Première publication, 2 septembre 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir: } **DAME ESTHER**
No. 794. } **DCOOK**, du canton

d'Eaton, dans le district de Saint-François, veuve de feu Green Sawyer, en son vivant, de Eaton susdit, ministre, décédé, Demanderesse; contre les terres et tenements de **ROBERT CAIRNS**, du canton d'Eaton susdit, Défendeur, à savoir:

Toute cette étendue ou partie de terre sise et située dans le dit canton d'Eaton, connue comme le quart sud-est du lot numéro un, dans le troisième rang des lots dans le dit canton d'Eaton, prolongeant la moitié de la largeur du dit lot depuis le bout sud jusqu'au pied de la côte ou plateau—avec les bâties et améliorations sus-érigées.

Pour être vendue au bureau du **registrateur** de la division d'enregistrement du comté de Compton, dans le village de Cookshire, dans le dit district, le **QUINZIEME** jour de **NOVEMBRE** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 13 juillet 1876. 4097 2
[Première publication, 15 juillet 1876.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—Montreal.

Saint Francis, to wit: } **LE CREDIT FONCIER**
No. 2395. } **DU BAS-CANADA**, a

body politic duly incorporated in accordance to law, and having their principal office in the city of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of **JOSEPH AUBERTIN**, of the village of Coaticook, in the district of Saint Francis, Joiner, Defendant, to wit:

A parcel of land situate and being in the said village of Coaticook, forming part of the lot number twenty eight, in the second range of the township of Barnston, in the district of Saint Francis, known and distinguished on a plan made by A. W. Lippé, provincial land surveyor, under the number one hundred and twenty nine, and part of lot number one hundred and twenty eight on said plan, measuring fifty one feet in front on Baptiste street, and thirty eight feet in a straight line to the Coaticook river; this part of the last lot above mentioned adjoining the said lot number one hundred and twenty nine—with the dwelling house and outbuildings of wood thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in said village of Coaticook, on the **THIRD** day of **JANUARY** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of January next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 25th August, 1876. 5056
[First published, 2nd September, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit: } **DAME ESTHER COOK**,
No. 794. } **Of the township of**

Eaton, in the district of Saint Francis, widow of the late Green Sawyer, in his life time, of Eaton aforesaid, clergyman, deceased, Plaintiff; against the lands and tenements of **ROBERT CAIRNS**, of the township of Eaton aforesaid, Defendant, to wit:

All that certain tract or parcel of land situate and being in the said township of Eaton, known as the south east quarter of lot number one, in the third range of lots in the said township of Eaton, extending half the width of the said lot from the south end thereof to the foot of the hill or upland—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at the village of Cookshire, in said district on the **FIFTEENTH** day of **NOVEMBER** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of December next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 13th July, 1876. 4098
[First published, 15th July, 1876.]

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } **JOSEPH A. ARCHAM**
No. 600. } **CHAMBAULT**,
écuyer, syndic officiel, de la ville de Sherbrooke,
dans le district de Saint-François, en sa qualité de
syndic, dûment nommé à la succession et faillie
de Guillaume Lemieux, du canton de Compton,
dans le dit district, commerçant et propriétaire
de moulin, failli, Demandeur ; contre **ALFRED**
LAROCQUE, écuyer, du dit canton de Compton,
Défendeur, à savoir :

1. Toutes ces étendues de terre sises et situées
dans le dit canton de Compton, faisant partie du
lot numéro vingt-trois dans le deuxième rang des
lots situés dans le dit canton de Compton, dans le
village de Waterville, telles que décrites dans un
acte de vente de D. J. Perkins, à feu Samuel G.
Smith, en date du trentième jour d'octobre mil
huit cent soixante et sept, dûment enregistré,
— avec tous les pouvoirs d'eau, privilèges de mou-
lin, moulin à scier, moulin à farine et autres bâ-
tisses sus-érigés, et contenant environ quatre
acres de terre, plus ou moins ; bornées vers le
sud et l'est par la rivière, vers le nord par la terre
de Thomas R. Paige, Anthony Wiggett, Archy
Young, et la succession Spafford, et à l'ouest par
la propriété du dit Thomas R. Paige.

2. La moitié ouest du lot numéro vingt-deux
dans le dit deuxième rang de Compton, contenant
cent acres de terre avec les améliorations sur
icelle.

Pour être vendues au bureau du registra-
teur de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans
la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le
NEUVIEME jour de NOVEMBRE prochain, à
ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rappor-
table le quinzième jour de novembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif. Shérif.
Sherbrooke, 5 juillet 1876. 3957 2
[Première publication, 8 juillet, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } **CHARLES BROOKS**,
No. 227. } du canton d'Ascot,
dans le district de Saint-François, commerçant,
Demandeur ; contre les terres et tenements
d'**ALFRED STACEY**, du canton de Eaton, dans
le dit district, Défendeur, à savoir :

Ces étendues de terre sises et situées dans les
cantons d'Ascot et Stoke, dans le dit district,
décrites et connues comme

Premièrement.—Partie du lot numéro vingt-
huit dans le premier rang des lots situés dans le
dit canton d'Ascot contenant environ seize acres
de terre, plus ou moins, et

Deuxièmement.—Partie du lot numéro vingt-
huit dans le cinquième rang des lots situés dans le
dit canton de Stoke, contenant quatorze acres de
terre, plus ou moins, telle que décrite dans un
acte et acquise par le dit Alfred Stacey de Lyman
N. Sunbury, suivant le dit acte de vente en date
du vingt-neuvième jour de novembre mil huit
cent soixante-neuf, exécuté devant Daniel Thomas,
notaire, dûment enregistré—avec toutes les bâ-
tisses, moulin, construits sur les dites étendues
de terre, améliorations faites sur icelles, aussi ma-
chines, courroies et appareils appartenant au dit
moulin, et autres circonstances et dépendances.

Troisièmement.—Cette étendue de terre située
dans le canton de Eaton susdit, connue comme la
moitié nord du quart nord-ouest du lot numéro
vingt-trois, dans le onzième rang des lots situés
dans le dit canton de Eaton, contenant vingt-cinq
acres de terre, plus ou moins.

L'étendue de terre en premier lieu décrite, pour
être vendue au bureau du registra-
teur de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la
cité de Sherbrooke, dans le dit district, le SEIZI-
EME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE

FIERI FACIAS.
Superior Court.

Saint Francis, to wit : } **JOSEPH A. ARCHAM**
No. 600. } **BAULT**, of the town
of Sherbrooke, in the district of Saint Francis,
esquire, official assignee, in his quality of assignee,
in due form of law named and appointed to the
estate and effects of Guillaume Lemieux, of the
township of Compton, in said district, trader and
mill owner, an Insolvent, Plaintiff ; against
ALFRED LAROCQUE, of the said township of
Compton, esquire, Defendant, to wit :

1. All those certain lots or parcels of land
situate and being in the said township of Compton,
being parts of the lot number twenty three in the
second range of lots in the said township of Com-
pton, (in the village of Waterville), as described in a
certain deed of sale from D. J. Perkins, to the late
Samuel G. Smith, dated the thirtieth day of Octo-
ber, eighteen hundred and sixty seven, duly
registered—with all water power, mill privileges,
saw mill, grist mill, and other buildings thereon,
and containing about four acres of land, more or
less ; bounded towards the south and east by the
river, towards the north by the land of Thomas R.
Paige, Anthony Wiggett, Archy Young, and the
Spafford estate, and on the west by the land of the
said Thomas R. Paige.

2. The west half of the lot number twenty two
in the said second range of Compton, containing
one hundred acres of land with the improve-
ments thereon.

To be sold at the registry office of the registra-
tion division of Sherbrooke, in the city of Sher-
brooke, in said district, on the NINTH day of
NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the
forenoon. The said writ returnable on the
fifteenth day of November next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 5th July, 1876. 3958
[First published, 8th July, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } **CHARLES BROOKS**, of
No. 227. } the township of Ascot,
in the district of Saint Francis, trader, Plaintiff ;
against the lands and tenements of **ALFRED**
STACEY, of the township of Eaton, in said district
Defendant, to wit :

Those certain tracts or parcels of land situate
and being in the township of Ascot and Stoke, in
the said district, described and known, as

Firstly.—Part of the lot number twenty eight
in the first range of lots in the said township of
Ascot, containing about sixteen acres of land,
more or less, and

Secondly.—Part of the lot number twenty eight
in the fifth range of lots in the said township of
Stoke, containing fourteen acres of land, more or
less, as described in and acquired by the said
Alfred Stacey from Lyman N. Sunbury, under the
deed of sale and conveyance bearing date and
executed before Daniel Thomas, Notary, on the
twenty ninth day of November eighteen hundred
and sixty nine, duly registered—together with the
buildings, mill, and other improvements on the
said tract or parcels of land erected and made,
the machinery, belts and gearing, belonging to
said mill, and the other appurtenances to said
land belonging.

Thirdly.—That certain tract or parcels of land,
situated in the township of Eaton aforesaid,
known as the north half of the north west quarter
of the lot number twenty three, in the eleventh
range of lots in the said township of Eaton, con-
taining twenty five acres of land, more or less.

The parcel of land firstly described, to be sold
at the registry office of the registration division of
Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said dis-
trict, on the SIXTEENTH day of NOVEMBER
next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The

heures de l'avant-midi. L'étendue de terre en deuxième lieu décrite, pour être vendue au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans le village de Richmond, dans le dit district, le DIX-SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Et l'étendue de terre en troisième lieu décrite, pour être vendue au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Compton, à Cookshire, dans le dit district, le QUINZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de novembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 6 juillet 1876.
[Première publication, 8 juillet 1876.]

Shérif.
4019 2

parcel of land secondly described, to be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the SEVENTEENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. And the parcel of land thirdly described, to be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at Cookshire, in said district, on the FIFTEENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of November next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office.
Sherbrooke, 6th July, 1876.
[First published, 8th July, 1876.]

Sheriff.
4020

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } **R** A P H A E L H E
No. 1718. } **R** NEAULT dit DE
LORME, Demandeur; contre LOUIS LANGLOIS,
fils, Défendeur, à savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Judes, concession de Michauville, contenant trois arpents de front sur vingt-trois arpents de profondeur; tenant devant au chemin de Michauville, en profondeur aux terres de La base double, d'un côté à Jean-Baptiste Daudelin ou ses représentants, et de l'autre côté à Antoine Daunais—avec une maison et autres bâtisses.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint Juges, le SEIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le dix décembre prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 14 juillet 1876.
[Première publication, 15 juillet 1876.]

Shérif.
4093 2

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } **R** A P H A E L H E
No. 1718. } **R** NEAULT dit DE
LORME, Plaintiff; against LOUIS LANGLOIS,
fils, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of Saint Juges, range of Michauville, containing three arpents in front by twenty three arpents in depth; joining in front the road of said range, in rear the lands of *La base double*, on one side Jean Baptiste Daudelin or his representatives, and on the other side Antoine Daunais—with one house and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Juges, on the SIXTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the tenth December next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 14th July, 1876.
[First published, 15th July, 1876.]

Sheriff.
4094

Ventes par le Shérif-Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver*

précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } **ONÉSIME BOURNI-**
No. 496. } **VAL**, commerçant,
de la paroisse de Saint-Barnabé, Demandeur ;
contre **LOUIS RIVARD BELLEFEUILLE**, culti-
vateur, de la dite paroisse, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Barnabé, à la concession Saint-Joseph, du côté nord-est, contenant trois arpents de front, sur vingt arpents de profondeur : tenant en front au chemin du Roi, et se terminant en profondeur aux abouts, joignant d'un côté au sud à Honoré Lessard ou son représentant, et de l'autre côté au nord à Charles Diamond—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Barnabé, le TREIZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour de décembre prochain.

SÉVÈRE DU IOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 5 juillet 1876. 3963 2
[Première publication, 8 juillet 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } **LOUIS JEAN BAP-**
No. 494. } **TISTE BEAUCHE-**
MIN, écuyer, médecin, de la paroisse Saint-Etienne, Demandeur ; contre **EUCHARISTE BELLEMARE** et **MAXIME BELLEMARE**, tous deux cultivateurs, de la dite paroisse Saint-Etienne, Défendeurs, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Etienne, dans le troisième rang, étant la moitié côté sud du lot numéro seize, de deux arpents et un quart de front sur vingt-huit arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; prenant son front au chemin du dit rang, et se terminant en profondeur au quatrième rang, joignant d'un côté au nord à Antoine Bellemare, et de l'autre côté au sud à Paul Rivard—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue en la cité de Trois-Rivières, au bureau du registraire du comté de Saint-Maurice, le DIXIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de novembre prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 5 juillet 1876. 3961 2
[Première publication, 8 juillet 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } **CHARLES CHAM-**
No. 244. } **POUX**, de la paroisse de Sainte-Gertrude, marchand, Demandeur ; contre **CALIXTE MONTAMBEAULT**, de la paroisse de Sainte-Gertrude, cultivateur, Défendeur, à savoir :

1. Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Gertrude, dans le township de Maddington, dans le rang appelé Petit Saint-Louis, de deux arpents et demi de front sur dix-huit acres de profondeur ; bornée en front au Petit Saint-Louis, et se terminant en profondeur au terrain de Pierre Desilets, dans le dit township de Maddington, joignant d'un côté au sud à Noël Deshaies, et de l'autre côté au nord à Dolphisie Morissette—avec une maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro deux cent soixante et douze du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Gertrude.

2. Une partie du numéro A, sise et située en la

may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } **ONÉSIME BOURNI-**
No. 496. } **VAL**, trader, of the parish of Saint Barnabé, Plaintiff ; against **LOUIS RIVARD BELLEFEUILLE**, farmer, of the said parish, Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint Barnabé, in the Saint Joseph concession, on the north east side, measuring three arpents in front by twenty arpents in depth ; bounded in front by the King's highway, in rear by the broken lots (*les abouts*), on one side to the south by Honoré Lessard or his representatives, and on the other side to the north by Charles Diamond—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Barnabé, on the THIRTEENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of December next.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 5th July, 1876. 3964
[First published, 8th July, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers to wit : } **LOUIS JEAN BAPTIS-**
No. 494. } **TE BEAUCHEMIN**, esquire, physician, of the parish of Saint Etienne, Plaintiff ; against **EUCHARISTE BELLEMARE** and **MAXIME BELLEMARE**, both farmers, of the said parish of Saint Etienne, Defendants, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint Etienne, in the third range, being the south half of lot number sixteen, of two arpents and one quarter in front by twenty eight arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the road of the said range, in rear by the fourth range, on one side to the north by Antoine Bellemare, and on the other side to the south by Paul Rivard—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold in the city of Three Rivers, at the registry office for the county of Saint Maurice, on the TENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of November next.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 5th July, 1876. 3962
[First published, 8th July, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three Rivers, to wit : } **CHARLES CHAMPOUX,**
No. 244. } of the parish of Sainte Gertrude, merchant, Plaintiff ; against **CALIXTE MONTAMBEAULT**, of the parish of Sainte Gertrude, farmer, Defendant, to wit :

1. A land situate and being in the parish of Sainte Gertrude, in the township of Maddington, in the range called Petit Saint Louis, of two arpents and a half in front by eighteen acres in depth ; bounded in front by le Petit Saint Louis, and in rear by the property of Pierre Desilets, in the said township of Maddington, on one side to the south by Noël Deshaies, and on the other side to the north by Dolphisie Morissette—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies. The immovable herein above described is known and distinguished as number two hundred and seventy two, on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte Gertrude ;

2. Part of number A, situate in the parish of

paroisse Sainte-Gertrude, dans le quatrième rang du township de Maddington, de quatre acres et demi de front sur vingt-huit acres de profondeur; bornée en front au fronteau du quatrième rang du dit township, et se terminant en profondeur au fronteau du cinquième rang du dit township de Maddington, joignant d'un côté au nord-est à François Désilets, et de l'autre côté au sud-ouest à Ludger Désilets—avec un petit chantier. L'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro trois cent neuf du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Gertrude.

3. Une partie du numéro B, sise et située en la paroisse de Sainte-Gertrude, dans le quatrième rang du township de Maddington, de six acres et demi de front sur vingt-huit acres de profondeur; bornée en front au fronteau du quatrième rang du dit township, et se terminant en profondeur au fronteau du cinquième rang du dit township de Maddington, joignant d'un côté au nord-est à Pierre Massé, et de l'autre côté au sud-ouest à Dame Clarisse Hamel, épouse de David Mayrand. L'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro trois cent quatre, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Gertrude.

Pour être vendues au bureau du registraire du comté de Nicolet, dans la paroisse de Bécancour, le VINGT-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Trois-Rivières, 22 mai 1876. 3199 3
[Première publication, 27 mai 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Magistrat pour le comté de Champlain.
Trois-Rivières, à savoir : } DOSITHÉ GUILLE-
No. 645. } METTE, cultivateur, de la paroisse de Saint-Stanislas, Demandeur; contre EUSÈBE SIMARD, cultivateur, de la paroisse de Saint-Stanislas, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Stanislas, seigneurie de Batiscan, au lieu nommé la côte Saint-Louis, de deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, prenant son front par devant à Narcisse Vallée, et se terminant en profondeur à la veuve Amable Bordeleau, joignant d'un côté au nord à Adolphe Trépanier, et de l'autre côté au sud au chemin public—avec une maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Stanislas, le SEIZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour de décembre prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Trois-Rivières, 12 juillet 1876. 4095 2
[Première publication, 15 juillet 1876.]

FIERI FACIAS.

Trois-Rivières, à savoir : } TELESOPHORE LYM-
No. 382. } BURNER, forgeron, de Trois-Rivières, Demandeur; contre NICOLAS G. NORCROSS, de Lowell, Etat de Massachusetts, et autres, Défendeurs, solidairement, savoir :

Un lopin de terre sis et situé en la cité de Trois-Rivières, sur le bord nord-ouest de la rivière Saint-Maurice, et renfermé dans les bornes et limites suivantes; borné en front à la dite rivière Saint-Maurice, en profondeur à la rue ou chemin du Roi, qui existe actuellement, au nord-ouest aux héritiers de feu John McDougall, et au sud-est au chemin du pont Saint-Maurice—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et aussi avec tous les droits riverains que les dits défendeurs peuvent avoir vis-à-vis le dit lopin de

Sainte-Gertrude, in the fourth range of the township of Maddington, of four acres and a half in front by twenty eight acres in depth, bounded in front by the front of the fourth range of the said township, and in rear by the front of the fifth range of the said township of Maddington, on one side to the northeast by François Desilets, and on the other side to the south west by Ludger Desilets,—with a little shanty. Said above described immovable being known and distinguished as number three hundred and nine on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte Gertrude;

3. Part of number B, situate and being in the parish of Sainte Gertrude, in the fourth range of the township of Maddington, of six acres and a half in front by twenty eight acres in depth, bounded in front by the front of the fourth range of the said township, in rear by the front of the fifth range of said township of Maddington, on one side to the north east by Pierre Massé, and on the other side to the south west by Dame Clarisse Hamel, wife of David Mayrand. The immovable property herein above described is known and designated as number three hundred and four on the official plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte Gertrude.

To be sold in the registry office, for the county of Nicolet, in the parish of Bécancour, on the TWENTY NINTH day of SEPTEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of September next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three Rivers, 22nd May, 1876. 3200
[First published, 27th May, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Magistrate's Court for the county of Champlain.
Three Rivers, to wit : } DOSITHÉ GUILMET-
No. 645. } TE, farmer, of the parish of Saint Stanislas, Plaintiff; against EUSÈBE SIMARD, farmer, of the parish of Saint Stanislas, Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint Stanislas, seigniorie of Batiscan, at the place called Cote Saint Louis, of two arpents in front by twenty five arpents in depth, bounded in front by Narcisse Vallée, in rear by Miss widow Amable Bordeleau, on one side to the north by Adolphe Trépanier, and on the other side to the south by the main road—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Stanislas, on the SIXTEENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of December next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three-Rivers, 12th July, 1876. 4096
[First published, 15th July, 1876.]

FIERI FACIAS.

Three Rivers, to wit : } TELESOPHORE LYMBUR-
No. 382. } NER, blacksmith, of the city of Three Rivers, Plaintiff; against NICOLAS G. NORCROSS, of Lowell, of the State of Massachusetts, and others, Defendants, jointly and severally, to wit :

A lot of land situate and being in the city of Three Rivers, on the north west bank of the river Saint Maurice, and comprised within the following limits, namely; bounded in front by the said river Saint Maurice, in rear by the street or King's highway, there being, north west by the heirs of the late John McDougall, and south east by the road leading to the Saint Maurice bridge—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies, and also with all the riparian rights which the said defendants may have in

terre. L'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro onze cent vingt-huit, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels de la cité de Trois-Rivières.

Pour être vendu en la cité de Trois-Rivières, au bureau du shérif, dans le palais de justice, le VINGT-HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit brefrappable le seizième jour d'octobre prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Trois-Rivières, 23 mai 1876. 3201 3
[Première publication, 27 mai 1876.]

connection with the said lot of land. The immovable hereinabove described is known and distinguished as number eleven hundred and twenty eight, on the official cadastre, plan and book of reference for the city of Three Rivers.

To be sold in the city of Three Rivers, at the sheriff's office, in the court house, on the TWENTY EIGHTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of October next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three Rivers, 23rd May, 1876. 3102
[First published, 27th May, 1876.]

Avis du Gouvernement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Erection en municipalité scolaire.

Montmorency—Village de Beaulieu (Sainte-Pétronille.)

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 22 juin 1876, d'ériger en municipalité scolaire sous le nom de Village de Beaulieu (Sainte-Pétronille), le territoire suivant, comprenant la partie sud-ouest de la municipalité Saint-Pierre (Île d'Orléans), comprise entre les terres des sieurs Damase Godbout et François Maranda exclusivement, tel qu'il est érigé pour les fins religieuses et les fins rurales.

5175

Government Notices.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Erection of School Municipality.

Montmorency—Village of Beaulieu (Sainte-Pétronille.)

His Excellency the Lieutenant Governor, has been pleased by order in council, dated the 22nd of June, 1876, to erect into a school municipality under the name of the Village of Beaulieu (Sainte-Pétronille), the following territory comprising the south western part of the municipality of Saint Pierre (Island of Orleans), between the lands of Messrs. Damase Godbout, and François Maranda, exclusively, such as it is erected for canonical and municipal purposes.

5176

Avis Divers.

Province de Québec, }
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

L'acte des élections contestées de Québec 1875.

Dans la pétition d'élection, pour le district électoral de Berthier, dans laquelle Maxime Brissette et autres, sont Pétitionnaires, et Louis Sylvestre, Défendeur.

Avis est par le présent donné que les pétitionnaires ci-dessus, ont, ce trentième jour d'août, mil huit cent soixante et seize, déposé au bureau du protonotaire de la Cour Supérieure, pour la province de Québec, dans le district de Richelieu, avis d'une application à l'effet de retirer la pétition, duquel avis suit une copie savoir :

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }

L'acte des élections contestées de Québec 1875.

Election d'un membre de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, pour le district électoral de Berthier.

MAXIME BRISSETTE ET AL.,
Pétitionnaires ;

et

LOUIS SYLVESTRE,
Défendeur.

"La pétition de Maxime Brissette, Georges Champagne, Louis Desy, Alfred Dostaler, Olivier Mousseau, Louis Pellant, fils de Maxime, Pierre Paquin, fils, tous cultivateurs, résidants dans la paroisse de Berthier, dans le district électoral de Berthier, dans le comté de Berthier, dans le district judiciaire de Richelieu, Flavien Lavallée, mécanicien, résidant en la ville de Berthier, dans le dit district électoral de Berthier, dans le comté de Berthier, dans le district judiciaire de Richelieu, Prosper Allard, fils, cultivateur, résidant en la paroisse de Saint-Cuthbert, dans le dit district électoral de Berthier, dans le comté de Berthier, dans le dit district judiciaire de Richelieu, et François Xavier Laurendeau, cultivateur, résidant en la paroisse de Saint-Barthelemy, dans le dit district

Province of Quebec, }
District of Richelieu. } *Superior Court.*

The Controverted Elections Act, 1875,

In the election petition for the electoral division of Berthier, in which Maxime Brissette and others, are Petitioners, and Louis Sylvestre, Respondent.

Notice is hereby given that the above Petitioners, have on the thirtieth day of August, eighteen hundred and seventy six, lodged at the office of the Prothonotary of the Superior Court, for the province of Quebec, in the district of Richelieu, notice of an application to withdraw the petition, of which notice the following is a copy :

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Richelieu. }

The Controverted Elections Act, 1875.

Election of a member of the Legislative Assembly, of the Province of Quebec, for the electoral division of Berthier.

MAXIME BRISSETTE ET AL.,
Petitioners ;

and

LOUIS SYLVESTRE,
Defendant.

"The petition of Maxime Brissette, Georges Champagne, Louis Desy, Alfred Dostaler, Olivier Mousseau, Louis Pellant, son of Maxime, Pierre Paquin, son, all farmers, of the parish of Berthier, in the county of Berthier, in the judicial district of Richelieu, Flavien Lavallée, (machinist), of the town of Berthier, in the said electoral division of Berthier, in the county of Berthier, in the judicial district of Richelieu, Prosper Allard, son, farmer, of the parish of Saint Cuthbert, in the said electoral division of Berthier, in the county of Berthier, in the said judicial district of Richelieu, and François Xavier Laurendeau, farmer, of the parish of Saint Barthelemy, in the said electoral division of Berthier, in the said county of Berthier, in the said judicial district of Richelieu, presented the six-

électoral de Berthier, dans le dit comté de Berthier, dans le dit district judiciaire de Richelieu, présentée le seizième jour du mois d'août mil huit cent soixante et quinze."

"Les pétitionnaires se proposent de faire application pour retirer leur pétition pour les raisons suivantes : parce qu'ils ne peuvent prouver tous les allégués de leur pétition, et ils concluent à ce qu'un jour soit fixé pour l'audition de leur application."

Daté à Sorel, ce premier jour de septembre, mil huit cent soixante et seize.

Et avis vous est donné que, par les règles générales faites par les juges, toute personne qui aurait pu être pétitionnaire au sujet de la dite élection, peut dans les cinq jours après publication de cet avis par l'officier-rapporteur donner avis par écrit de son intention, lors l'audition de demandeur à être substitué comme pétitionnaire.

A. GAGNON,

Av. Proc. et agent des Pétitionnaires.
Sorel, 30 août 1876. 5119

Avis est par les présentes donné que Hannah Grant, de la cité et du district de Montréal, épouse de Henry Harvey, agent, du même lieu, a institué une action dans la Cour Supérieure, à Montréal, portant le numéro 2613 des dossiers de la dite Cour, dans le but d'obtenir une séparation de biens d'avec son mari.

ARTHUR DESJARDINS,

Avocat de la Demanderesse.
Montréal, 31 d'août 1876. 5111

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Sophie Dorothée Bruneau, de la paroisse de Saint-Bruno, dans le district de Montréal, épouse de Tancrede Boucher de Grosbois, écuyer, docteur en médecine, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Tancrede Boucher de Grosbois,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le premier septembre courant.

LACOSTE & GLOBENSKY,

Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 1er septembre 1876. 5105

Canada, }
Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dame Marie Emilie DeFoy, de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, dans le district de Québec, épouse de Joseph Gariépy, du même lieu, écuyer, marchand, et dûment autorisée à ester en justice contre son époux, Demanderesse ;

vs.

Le dit Joseph Gariépy, du même lieu, marchand, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le trentième jour d'août courant (1876).

HAMEL & TESSIER,

Procureurs de la Demanderesse.
Québec, 31 août 1876. 5129

Avis est par les présentes donné que la société en commandite formée entre les soussignés le onzième jour de février dernier (1876), sous la raison sociale de "Desmarteau, Lamoureux et Crevier," a été ce jour dissoute du consentement mutuel des soussignés.

CHARLES DESMARTEAU,
CHARLES LAMOUREUX,
J. W. CREVIER,
F. A. QUINN,
F. L. BEIQUE.

Gibraltar Point, 8 août 1876. 5113

teenth day of the month of August, one thousand eight hundred and seventy five."

"The petitioners propose to apply to withdraw their Petition upon the following ground : because they cannot prove all the allegations of their petition, and pray that a day may be appointed for hearing their application.

Dated at Sorel, this first day of September, one thousand eight hundred and seventy six.

And take notice that, by the rule made by the judges, any person who might have been a petitioner in respect of the said election may, within five days after publication by the returning officer of this notice, give notice in writing of his intention, on the hearing to apply for leave to be substituted as a petitioner.

A. GAGNON,

Adv., Attorney and agent of the Petitioners.
Sorel, 30th August, 1876. 5120

Notice is hereby given, that Hannah Grant, of the city and district of Montreal, wife of Henry Harvey, agent, of the same place, has instituted an action in the Superior Court, at Montreal, under number 2613 of the said Court, for the purpose of obtaining a separation of property from him.

ARTHUR DESJARDINS,

Attorney for Plaintiff.
Montreal, 31st August, 1876. 5112

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Sophie Dorothée Bruneau, of the parish of Saint Bruno, in the district of Montreal, wife of Tancrede Boucher de Grosbois, of the same place, esquire, physician, and duly authorized to ester en justice, Plaintiff ;

vs.

The said Tancrede Boucher de Grosbois,

Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this case on the first day of September instant.

LACOSTE & GLOBENSKY,

Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 1st September, 1876. 5106

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Quebec. } *Superior Court.*

Dame Marie Emilie DeFoy, of the parish of Saint Jean Deschaillons, in the district of Quebec, wife of Joseph Gariépy, of the same place, esquire, merchant, duly authorized to ester en justice, against her said husband, Plaintiff ;

vs.

The said Joseph Gariépy, of the same place, merchant, Defendant.

An action in separation as to property has been instituted in this cause on the thirtieth day of August instant.

HAMEL & TESSIER,

Attorneys for Plaintiff.
Quebec, 31st August, 1876. 5130

Notice is hereby given that the limited partnership formed between the undersigned, on the eleventh day of February last (1876), under the style and firm of "Desmarteau, Lamoureux and Crevier," has this day been dissolved by the mutual consent of the undersigned.

CHARLES DESMARTEAU,
CHARLES LAMOUREUX,
J. W. CREVIER,
F. A. QUINN,
F. L. BEIQUE.

Gibraltar Point, 8th August, 1876. 5114

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Léandre Labelle, de Saint-François de Salles, district de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 28 août 1876.

5067

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jacques Bonhomme, marchand, de Saint-Sauveur, Québec, failli.

Les créanciers du dit failli sont priés de s'assembler au bureau du soussigné, No. 51, bloc Richelieu, rue Dalhousie, dans cette cité, lundi, le dix-huitième jour de septembre 1876, à dix heures a. m., pour examiner l'acte de composition et décharge consenti par les créanciers du failli. Les termes et conditions du dit acte sont, comme suit : trente-sept centins et demi dans la piastre, payable vingt-cinq centins comptant, douze centins et demi à douze mois à compter du premier septembre prochain, avec garantie.

D. LORTIE,

Syndic.

Québec, 30 août 1876.

5091

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Marie Bélanger, veuve d'Augustin Paquet, Saint-George, Beauce, faillie.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au vingt et unième jour de septembre, après lequel jour les dividendes seront payés.

D. LORTIE,

Syndic.

Québec, 29 août 1876.

5089

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } No. 21.
District de Kamouraska. }

Richard Henry Wurtele, écuyer, syndic officiel, de la cité de Montréal, en sa qualité de syndic, nommé à la succession de Louis Fontaine, marchand de marchandises sèches, de la cité de Québec, maintenant failli, Demandeur; vs. Nérée Desroches, commerçant, de la paroisse de Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup, dans le district de Kamouraska, aussi ayant un établissement de commerce à Saint-Alphonse, dans le district de Chicoutimi, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

J. ELZ. POULIOT,

Syndic officiel.

Fraserville, 28 août 1876.

5079

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

La Banque de Montréal, Demanderesse; vs. Dame Sabina Cumming *et vir.* Défendeurs.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de M. Court & MacIntosh, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, Montréal, mardi, le vingt-sixième jour de septembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JAMES COURT,

Syndic officiel.

Montréal, 30 août 1876.

5099

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Léandre Labelle, of Saint-François de Salles, district of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not done so, are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,

Assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 28th August, 1876.

5068

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jacques Bonhomme, merchant, of Saint Sauveur, Quebec, an Insolvent.

The creditors of the above insolvent are notified to meet at the office of the undersigned, No. 51, Richelieu block, Dalhousie street, in the city of Quebec, on Monday, the eighteenth day of September, 1876, at ten o'clock a. m., to take into consideration a deed of composition and discharge agreed to by the creditors of the insolvent. The terms and conditions of the said deed are as follows : thirty seven and a half cents in the dollar, payable twenty five cents cash, twelve and a half cents at twelve months from first September next, with security.

D. LORTIE,

Assignee.

Quebec, 30th August, 1876.

5092

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Marie Bélanger, widow Augustin Paquet, Saint George, Beauce, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared and is open to objection until the twenty first day of September next, after which dividend will be paid.

D. LORTIE,

Assignee.

Quebec, 29th August, 1876.

5090

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } No. 21.
District of Kamouraska. }

Richard Henry Wurtele, of the city of Quebec, esquire, official assignee, in his quality of assignee to the insolvent estate of Louis Fontaine, of the city of Quebec, dry goods merchant, now an Insolvent, Plaintiff; vs. Nérée Desroches, of the parish of Saint Patrice de la Rivière du Loup, in the district of Kamouraska, trader, also having a trading establishment at Saint Alphonse, in the district of Chicoutimi, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

J. ELZ. POULIOT,

Official assignee.

Fraserville, 28th August, 1876.

5080

INSOLVENT ACT OF 1875.

The Bank of Montreal, Plaintiff; vs. Dame Sabina Cumming *et vir.*, Defendants.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Messrs. Court & McIntosh, Western Chambers, No. 22, Saint John street, Montreal, on Tuesday, the twenty six day of September next at three o'clock afternoon, to receive statements of her affairs, and to appoint and assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JAMES COURT,

Official assignee.

Montreal, 30th August, 1876.

5100

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }
Dans l'affaire de A. B. Little, de North Hatley, }
failli.

Le sixième jour d'octobre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

ABIJAH B. LITTLE.
Par HALL, WHITE & PANNETON,
Ses procureurs *ad litem*.

Sherbrooke, 30 août 1876. 5097

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Ottawa. }

Dans l'affaire de MM. Hillman et Schryer, commerçants, de Papineauville, (conjointement et séparément), faillis.

Le neuvième jour d'octobre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu des dits actes.

WILLIAM HENRY HILLMAN,
HORACE SCHYER.

Par leurs procureurs *ad litem*.

McLEOD, WRIGHT & COUTLEE.

Aylmer, 1er septembre 1876. 5101

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Michel Poitras, imprimeur, de Lévis, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de la ville de Lévis, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire devant moi leurs réclamations sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.
Lévis, 28 août 1876. 5093

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Elie Lachance, marchand, de Lévis, failli.

Le failli m'a déposé entre les mains un acte de composition et de décharge signé par une majorité en nombre et les trois quarts en valeur de ses créanciers, dont les termes sont de payer trente-sept centins et demi dans la piastre comptant; et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Côte du Passage, en la ville de Lévis, mardi, le dix-neuvième jour de septembre prochain, à trois heures de l'après-midi, afin de prendre en considération le dit acte de composition et de décharge.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.
Lévis, 29 août 1876. 5095

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. } No 383.

In re :—Jean-Baptiste Morissette, failli.

Le quatrième jour d'octobre prochain, le failli susdit demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

Par W. J. MILLER,
Son procureur *ad litem*.
Québec, 2 septembre 1876. 5109

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. } No. 226.

In re :—Alphonse Bénoni Dupuis, failli.

Le quatrième jour d'octobre prochain, le failli susdit demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

Par W. J. MILLER,
Son procureur *ad litem*.
Québec, 2 septembre 1876. 5107

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }
In the matter of A. B. Little, of North Hatley, an }
Insolvent.

On the sixth day of October next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ABIJAH B. LITTLE.
Per HALL, WHITE & PANNETON,
His attorneys *ad litem*.

Sherbrooke, 30th August, 1876. 5098

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Ottawa. }

In the matter of Messrs. Hillman and Schryer, of Papineauville, traders, (jointly and severally), Insolvents.

On the ninth day of October next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said acts.

WILLIAM HENRY HILLMAN,
HORACE SCHYER.

By their attorneys *ad litem*.

McLEOD, WRIGHT & COUTLEE.

Aylmer, 1st September, 1876. 5102

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Michel Poitras, printer, of Lévis, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, of the town of Lévis, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.
Lévis, 28th August, 1876. 5094

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Elie Lachance, merchant, of Lévis, an Insolvent.

The insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of his liabilities, the terms of which are the payment of thirty seven and a half cents in the dollar cash; the creditors are notified to meet at my office, Côte du Passage, in the town of Lévis, on Tuesday, the nineteenth day of September next, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration the said deed of composition and discharge.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.
Lévis, 29th August, 1876. 5096

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. } No. 383.

In re :—Jean-Baptiste Morissette, an Insolvent.

On the fourth day of October next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said acts.

By W. J. MILLER,
His attorney *ad litem*.
Québec, 2nd September, 1876. 5110

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. } No. 226.

In re :—Alphonse Bénoni Dupuis, an Insolvent.

On the fourth day of October next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said acts.

By W. J. MILLER,
His attorney *ad litem*.
Québec, 2nd September, 1876. 5108

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas Adcock et Samuel English, tous deux importateurs et commerçants, de la cité de Montréal, y faisant affaires comme tels, en la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de Adcock et English, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, à Montréal, lundi, le vingt-cinquième jour de septembre A. D. 1876, à onze heures a. m., pour recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.
Montréal, 30 août 1876. 5115

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George H. Kittredge, commerçant, de Riceburg, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, au palais de justice, à Sweetsburg, dans le dit district, mardi, le vingt-sixième jour de septembre prochain 1876, à une heure de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

P. COWAN,
Syndic officiel.

Bureau du Shérif, Palais de Justice,
Sweetsburg, 28 août 1876. 5123

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de C. B. Desmarteau, marchand et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Avis est par le présent donné que lundi, le dix-huitième jour de septembre A. D. 1876, à trois heures p. m., une assemblée des créanciers du dit failli, sera tenue au bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
Montréal, 30 août 1876. 5117

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de J. O. Guilmette, de la cité de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que lundi, le dix-huitième jour de septembre A. D. 1876, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du failli susdit aura lieu dans le bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider les questions relatives à l'acte de composition signé dans cette affaire et les garanties qui ont été données.

L. JOS LAJOIE,
Syndic.
Montréal, 30 août 1876. 5103

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

George Létourneau, de Saint-Pierre, Rivière du Sud, province de Québec, cultivateur, Demandeur; contre Alfred Lafontaine, de la cité de Montréal, province de Québec, commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Doutre & Ferguson, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mercredi, le vingt-septième jour de septembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau: Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 17 août 1876, 5149

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas Adcock and Samuel English, both of the city of Montreal, importers and traders, there doing business as such, at the said city of Montreal, under the name or firm of Adcock and English, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Lajoie and Beausoleil, 60, Saint James street, in Montreal, on Monday, the twenty fifth day of September, A. D. 1876, at eleven o'clock a. m., to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
Montreal, 30th August, 1876. 5116

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George H. Kittredge, of Riceburg, in the township of Stanbridge, and district of Bedford, trader, and Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me. Creditors are hereby notified to meet at my office, in the court house, at Sweetsburg, in said district, on Tuesday, the twenty sixth day of September next, 1876, at one o'clock in the afternoon, to receive a statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

P. COWAN,
Official assignee.

Sheriff's Office, Court House.
Sweetsburg, 28th August, 1876. 5124

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of C. B. Desmarteau, of the city of Montreal, marchand and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the eighteenth day of September A. D. 1876, at three o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, Saint James street, Montreal, for the ordering of the affairs generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
Montreal, 30th August, 1876. 5118

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of J. O. Guilmette, of the city of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the eighteenth day of September A. D. 1876, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter and the guarantee given thereon.

L. JOS LAJOIE,
Assignee.
Montreal, 30th August, 1876. 5104

INSOLVENT ACT OF 1875.

George Létourneau, of Saint Pierre, Rivière du Sud, province of Quebec, farmer, Plaintiff; against Alfred Lafontaine, of the city of Montreal, province of Quebec, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Doutre & Ferguson, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Wednesday, the twenty seventh day of September next, at the hour of three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office: Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 17th August, 1876, 5150

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN- DEMENTS.

Dans l'affaire de Robert Reay, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-cinquième jour de septembre prochain, à quatre heures de l'après-midi, pour recevoir l'état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite en général.

EDWARD EVANS,
Syndic officiel.
Montréal, 30 août, 1876. 5135

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN- DEMENTS.

Dans l'affaire de George H. Talbot, failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, Western Chambers, No. 22, rue Saint Jean, dans la cité de Montréal, mardi, le douzième jour de septembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour considérer le consentement à sa décharge déposé entre mes mains et signé par une majorité en nombre de tels créanciers qui ont respectivement prouvé leurs réclamations de cent piastres chacun et au-dessus, et représentant les trois quarts en valeur des dettes du dit failli.

EDWARD EVANS,
Syndic.
Montréal, 29 août, 1876. 5133

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Thomas Murphy, ci-devant de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, maintenant du village de Coaticook, dans le dit district, failli.

Lundi, le neuvième jour d'octobre prochain, les soussignés pour le dit failli demanderont à la dite cour une décharge en vertu du dit acte.

FELTON & CALDER,
Procureurs *ad litem* du failli.
Sherbrooke, 28 août 1876. 5131

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de George Nelson Goff et George Albert Glines, tous deux des cité et district de Montréal, épiciers en gros, tant individuellement que comme associés, y faisant commerce sous les nom et raison de Goff, Glines & Cie., et comme ayant fait ci-devant affaires avec James R. Lowden, sous les nom et raison de Lowden, Goff & Glines, faillis.

Jendredi, le cinquième jour d'octobre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

GEORGE NELSON GOFF,
GEORGE ALBERT GLINES.
Par T. J. DOHERTY,
Leur procureur *ad litem*.
Montréal, 31 août 1876. 5137

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Walker & Munday, commerçants, de Montréal, faillis.

Je, soussigné, Alphonse Doutre, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.
Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint François-Xavier,
Montréal, 30 août 1876. 5159

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Robert Reay, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Western Chambers, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty fifth day of September next, at four o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

EDWARD EVANS,
Official assignee.
Montreal, 30th August, 1876. 5136

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of George H. Talbot, an Insolvent.

The creditors are hereby notified to meet at my office, Western Chambers, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twelfth day of September next, at eleven o'clock in the forenoon, to take into consideration the consent to his discharge filed with me signed by a majority in number of such creditors who have respectively proved claims of one hundred dollars each and upwards, and representing three fourths in value of the liabilities of the said insolvent.

EDWARD EVANS,
Assignee.
Montreal, 29th August, 1876. 5134

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Thomas Murphy, formerly of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, now of the village of Coaticook, in the said district, an Insolvent.

On Monday, the ninth day of October next, the undersigned on behalf of said insolvent will apply to the said court for a discharge under the said act.

FELTON & CALDER,
Attorneys *ad litem* of Insolvent.
Sherbrooke, 28th August, 1876. 5132

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of George Nelson Goff and George Albert Glines, both of the city and district of Montreal, wholesale grocers, as well individually as co-partners trading there under the name style and firm of Goff, Glines & Co., and as having heretofore carried on business with James R. Lowden, under the name style and firm of Lowden, Goff & Glines, Insolvents.

On Thursday, the fifth day of October next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

GEORGE NELSON GOFF,
GEORGE ALBERT GLINES.
By T. J. DOHERTY,
Their attorney *ad litem*.
Montreal, 31st August, 1876. 5138

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Walker & Munday, of Montreal, traders, an Insolvent.

I, the undersigned, Alphonse Doutre, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.
Office : Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 30th August, 1876. 5160

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEND-
MENTS.**

Dans l'affaire de Thomson, Whitehead & Cie.,
commerçants, de la cité de Montréal, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et
les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau
de Doutre & Ferguson, No. 59, rue Saint-François-
Xavier, Montréal, lundi, le vingt-cinquième (25)
jour de septembre prochain, à onze heures de l'a-
vant-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, et
nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 17 août 1876. 5157

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de A. O'Donoghoe, commerçant, de
Montréal, failli.

Je, soussigné, Alphonse Doutre, syndic officiel,
de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans
cette affaire. Les créanciers sont priés de pro-
duire entre mes mains leurs réclamations sous
un mois.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 30 août 1876. 5161

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans la cause de Thomas H. Schneider, de la cité
et du district de Montréal, commerçant, faisant
affaires sous le nom de T. H. Schneider et Cie.,
failli.

Le soussigné a logé au greffe de cette cour un
acte de composition et de décharge consenti en
sa faveur par ses créanciers au nombre exigé par
la loi, et, jeudi, le cinquième jour du mois d'octobre
prochain, il fera application à la dite cour pour la
ratification de décharge sus-mentionnée.

THOMAS H. SCHNEIDER.
Par DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 31 août 1876. 5169

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John Doyle, commerçant, de
Montréal, failli.

Je, soussigné, Alphonse Doutre, syndic officiel,
de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans
cette affaire. Les créanciers sont priés de produire
entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 29 août 1876. 5163

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDE-
MENTS.**

Dans l'affaire d'Emile G. Mellor, bijoutier, de
Montréal, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause,
et les créanciers sont notifiés de s'assembler au
bureau de Doutre & Ferguson, syndics, No. 59, rue
Saint-François-Xavier, Montréal, mardi, le dix-
neuvième jour de septembre prochain, à trois
heures de l'après-midi, pour recevoir un état de
ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à
propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 10 août 1876. 5151

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMEND-
MENTS.**

In the matter of Thomson, Whitehead & Co., of
the city of Montreal, traders, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of
their estates to me, and the creditors are notified
to meet at the office of Doutre & Ferguson, No.
59, Saint François Xavier street, Montreal, on
Monday, the twenty fifth (25) day of September
next, at the hour of eleven o'clock in the forenoon,
to receive statements of their affairs, and to ap-
point an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office : Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street,
Montreal, 17th August, 1876. 5158

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of A. O'Donoghoe, of Montreal, tra-
der, an Insolvent.

I, the undersigned, Alphonse Doutre, official
assignee, of the city of Montreal, have been ap-
pointed assignee in this matter. Creditors are
notified to file their claims before me within one
month.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office : Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street,
Montreal, 30th August 1876. 5162

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Thomas H. Schneider, of the
city and district of Montreal, trader, trading
under the name of T. H. Schneider & Co., an
Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this
court a deed of composition and discharge execut-
ed in his favor by his creditors in number required
by law, and on Thursday, the fifth day of October
next, he will apply to the said court for a confir-
mation of the discharge thereby effected.

THOMAS H. SCHNEIDER.
Per DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 31st August, 1876. 5170

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John Doyle, of Montreal, trader,
an Insolvent.

I, the undersigned, Alphonse Doutre, official
assignee, of the city of Montreal, have been
appointed assignee in this matter. Creditors are
notified to file their claims before me within one
month.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office : Doutre & Ferguson,
59, Saint François-Xavier street.
Montreal, 29th August, 1876. 5164

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMEND-
MENTS.**

In the matter of Emile G. Mellor, jeweller, of Mon-
treal, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause,
and the creditors are hereby notified to meet at
the office of Doutre & Ferguson, assignees, No.
59, Saint-François-Xavier street, Montreal, on
Tuesday, the nineteenth day of September next, at
the hour of three o'clock in the afternoon, for the
purpose of receiving statement of his affairs, and
to appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office : Doutre & Ferguson,
No. 59, Saint François-Xavier street.
Montreal, 10th August, 1876. 5152

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Breux, de Chambly, district de Montréal, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-cinquième jour de septembre 1876, à trois heures p. m., pour recevoir l'état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite en général.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic.
5153

Montréal, 31 août 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Drapeau et LaRoche, faillis.

Un troisième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au vingtième jour de septembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

R. HENRY WURTELE,

Syndic.
5147

Québec, 1er septembre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Narcisse Racette, entrepreneur et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 16, rue Saint-Vincent, Montréal, lundi, le vingt-cinquième jour de septembre A. D. 1876, à quatre heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOURS,

Syndic officiel.
5165

Montréal, 30 août 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Girardin et Lambert, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et sur signification de ce bref, les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, chez A. L. Desaulniers, avocat, Rivière du Loup, mercredi, le vingt-septième jour de septembre prochain, à dix heures avant-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

F. X. LAMBERT,

Syndic.
5171

Rivière du Loup (en haut).
31 août 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Damas Pageot, Saint-Sylvestre, failli.

Je, soussigné, Antoine Carrier, marchand, de la ville de Lévis, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire devant moi leurs réclamations sous un mois.

ANTOINE CARRIER.

Lévis, 31 août 1876. 5141

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Lussier, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 16, rue Saint-Vincent, dans la cité de Montréal, mardi, le vingt-sixième jour de septembre A. D. 1876, à quatre heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOURS,

Syndic officiel.
5167

Montréal, 31 août 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Breux, of Chambly, district of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Lajoie and Beausoleil, 60, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty fifth day of September, 1876, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. BEAUSOLEIL,

Assignee.
5154

Montreal, 31st August, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Drapeau and LaRoche, Insolvents.

A third and final dividend sheet has been prepared and is open to objection until the twentieth day of September instant, after which dividend will be paid.

R. HENRY WURTELE,

Assignee.
5148

Quebec, 1st September, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Narcisse Racette, of the city of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, No. 16, Saint Vincent street, Montreal, on Monday, the twenty fifth day of September A. D. 1876, at four o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

O. LECOURS,

Official assignee.
5166

Montreal, 31st August 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Girardin and Lambert, Insolvents.

A writ of attachment has issued in this cause, and after service thereof, the insolvent have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, in the office of A. L. Desaulniers, advocate, River du Loup, on Wednesday, the twenty seventh day of September next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

F. X. LAMBERT,

Assignee.
5172

River du Loup (en haut).
31st August, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Damas Pageot, Saint Sylvestre, an Insolvent.

I, the undersigned, Antoine Carrier, merchant, of the town of Lévis, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ANTOINE CARRIER.

Lévis, 31st August, 1876. 5142

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Lussier, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet in my office, in the city of Montreal, No. 16, Saint Vincent street, on Tuesday, the twenty sixth day of September A. D. 1876, at four o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

O. LECOURS,

Official assignee.
5168

Montreal, 31st August 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jean Fortier, Saint-François, Beauce, failli.

Le failli m'a déposé entre les mains un acte de décharge, portant avoir été exécuté par la majorité en nombre et en valeur requise par la loi, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Côte du Passage, en la ville de Lévis, jeudi, le vingt-unième jour de septembre 1876, à trois heures de l'après-midi, afin de prendre le dit acte de décharge en considération.

ALFRED LEMIEUX,

Syndic.
5143

Lévis, 31 août 1876.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de George Fafard et Arthur Fafard, marchands, de Saint-Joseph de Lévis, comme ayant fait affaires en société, sous les nom et raison de A. Fafard et Cie., faillis.

Le troisième jour d'octobre prochain, les soussignés s'adresseront à cette cour pour en obtenir une décharge en vertu des dits actes.

GEORGE FAFARD,
ARTHUR FAFARD.Par C. A. P. PELLETIER,
Leur procureur *ad litem*.

Québec, 1er septembre 1876. 5177

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de H. Alphonse Pacaud, commerçant, de Victoriaville, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à Plessisville, district d'Arthabaska, dans mon bureau, le vingt-neuvième jour du mois de septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

OCT. OUELLETTE,

Syndic.
5139

Plessisville, 14 août 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Beauce. }

Dans l'affaire de Joseph Mercier, de la paroisse de Sainte-Hénédiène, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et le seizième jour d'octobre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

Par BLANCHET & PENTLAND,

Ses procureurs *ad litem*.

2 septembre 1876. 5173

Règles de Cour.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 912. }

Le trente-unième jour d'août 1876.

Présent : l'Honorable M. le Juge RAINVILLE.

Dans l'affaire d'Antoine Bélanger, des cité et district de Montréal, contracteur et commerçant, failli ;

et

James Tyre,

Syndic.

et

Joseph Doutre *et al.*,

Reclamants et Requérants.

Il est ordonné, sur requête des dits Joseph

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jean Fortier, Saint-François, Beauce, an Insolvent.

The insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing the value required by law, and the creditors are notified to meet at my office, Côte du Passage, in the town of Lévis, on Thursday, the twenty first day of September 1876, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration the said deed of composition and discharge.

ALFRED LEMIEUX,

Assignee.
5144

Levis, 31st August, 1876.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. }

In the matter of George Fafard and Arthur Fafard, traders, of Saint Joseph de Lévis, as having carried on business in co-partnership, under the name style and firm of A. Fafard & Co., Insolvents.

The third day of October next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said acts.

GEORGE FAFARD,
ARTHUR FAFARD.By C. A. P. PELLETIER,
Their attorney *ad litem*.

Quebec, 1st September, 1876. 5178

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

In the matter of H. Alphonse Pacaud, of Victoriaville, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, at Plessisville, district of Arthabaska, on the twenty ninth day of September next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

OCT. OUELLETTE,

Assignee.
5140

Plessisville, 14th August, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Beauce. }

In the matter of Joseph Mercier, of the parish of Sainte Hénédiène, an Insolvent.

The insolvent has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the sixteenth day of October next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

By BLANCHET & PENTLAND,

His attorneys *ad litem*.

2nd September, 1876. 5174

Rules of Court.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 912. }

The thirty first day of August, 1876.

Present : The Honorable Mr. Justice RAINVILLE.

In the matter of Antoine Belanger, of the city and district of Montreal, contractor and trader, an Insolvent ;

and

James Tyre,

Assignee.

and

Joseph Doutre *et al.*,

Claimants and Petitioners.

It is ordered, on the petition of said Joseph

Doutre et autres, qu'une assemblée des créanciers du dit Antoine Bélanger soit tenue dans la salle réservée pour les affaires de faillite, dans le palais de justice, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-cinquième jour de septembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour nommer un syndic à la succession du dit Antoine Bélanger, au lieu et place de feu James Tyre.

Par ordre,
5155 HUBERT, HONEY & GENDRON,
Protonotaire, C. S.

Doutre and others, that a meeting of the creditors of the said Antoine Belanger, be held in the room appropriated for matters in insolvency in the court house, in the city of Montreal, on Monday, the twenty fifth day of September next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Antoine Belanger, in lieu and stead of the late James Tyre.

By order,
5156 HUBERT, HONEY & GENDRON,
Prothonotarys, S. C.

